

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences de Gestion
Option : Finance d'Entreprise



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Finance d'Entreprise

Thème

**Financement bancaire d'une entreprise ;
Cas pratique : Montage et étude des dossiers
de crédit d'exploitation et d'investissement.**

Encadré par :

Mme BOUAICHI Numidia

Elaboré par :

- FERMAS Massinissa
- BOUMERAOU Amirouche

Les jurys: président : Mr Yahiaoui,

Encadré par : Mme Bouaichi

Examineur : Mme Moussou

Année universitaire 2018/2019

Dédicaces

Avec ma profonde gratitude et amour, je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents, à qui j'exprime ma sincère reconnaissance pour leur soutien et leur sacrifice tout au long de mes études.

A mes très chère frères (**K**arim, **F**ares, **A**bdekhak, **A**del) et à tous mes amis.

Et A tous ceux qui ont contribué de près au de loin à ce travail.

AMIROUCHE

Remerciement

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier dieu le tout puissant de nous avoir donné le courage, la volonté et la patience pour achever ce travail.

Nous avons l'honneur et le plaisir de présenter notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à notre encadreur : Mme BOUICHI, pour sa précieuse aide, ses orientations et le temps qu'il nous a accordé pour notre encadrement.

Puis, nous remercions tous les enseignants qui nous ont soutenus durant notre cursus universitaire, et tout le personnel de **l'université D'Abderrahmane Mira de Bejaia.**

Merci aussi à tout le personnel de **la BNA agence 587 de Bejaia.**

En fin merci à tous ceux qui ont contribué de près au de loin à ce travail.

MASSI ET AMIROUCHE

ANDI	Agence national de développement de l'investissement
APEC	Association pour l'emploi des cadres
ASF	Avance sur facture
EURL	entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
SARL	société à responsabilité limitée
SPA	société par action
IFRS	international Financial reporting standards
LOA	location avec option d'achat
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
IBAN	international bank account number
SEPA	single euro payments area
BFE	besoin de financement d'exploitation
BFR :	besoin en fond de roulement
MIF	marchés d'instruments financiers
APEC	association pour l'emploi des cadres
SEC	security exchange commission
BOAL	bulletin officiel des annonces légales
EBTPH	entreprises de bâtiments travaux publics et hydrauliques
TCR	tableau de comptes de résultat
CNAS	caisse nationale d'assurances salariées
CASNOS	caisse d'assurance sociale pour les non salariés
BA	banque d'Algérie
CMC	conseil de la monnaie et du crédit

SIG	soldes intermédiaires de gestion
CA	chiffre d'affaires
VA	valeur ajoutée
EBE	excédent brut d'exploitation
RCAI	résultat courant avant impôts
IBS	impôts sur le bénéfice des sociétés
CAF	capacité d'autofinancement
SR	seuil de rentabilité
TR act	Trésorerie actualisé
DRFP	délai de récupération des fonds propres
TRFP	taux de rentabilité des fonds propres
TRIE	taux de rentabilité interne de l'emprunt
TNE	taux net de l'emprunt
CCP	compte courant postal
TPE	très petites entreprises
PME	petites et moyennes entreprises
MC	Mouvement confie
TRI	Taux de rentabilité interne
VANE	valeur actuelle nette de l'emprunt
VANFP	valeur actuelle nette des fonds propres
VRI	valeur résiduelle d'investissement

LISTE DES ABREVIATIONS

Financement bancaire d'une entreprise

ΔBFR	variation de besoin en fond de roulement
-------------------------------	--



SOMMAIRE

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION GENERALE.....</i>	<i>1</i>
<i>Première partie : partie théorique</i>	
CHAPITRE 1 : Aperçu sur la banque, l'entreprise et la relation entre elle....	5
Section 1 : généralité sur les banques	5
Section 2 : généralité sur les entreprises	13
Section 3 : la relation banque entreprise	25
CHAPITRE 2 : les risques et les garanties lies à l'octroi de crédit bancaire	34
Section 1 : montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation	34
Section 2 : montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement	47
Section 3 : les risques et les garanties	57
<i>Deuxième partie : partie pratique</i>	
CHAPITRE 1 : montage et étude de dossier de crédit d'exploitation	67
Section 1 : Aperçu générale sur la banque national d'Algérie BNA	67
Section 2 : objet de crédit et identification du demandeur et son environnement	76
Section 3 : Analyse financière de l'entreprise	80
CHAPITRE 2 : montage et étude de dossier de crédit d'investissement	92
Section 1 : identification du demandeur et étude de la viabilité du projet	92
Section 2 : Etude de rentabilité de projet	94
Section 3 : Etude des risques et décision finale	107
<i>CONCLUSION GENERALE.....</i>	<i>120</i>



LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

L'entreprise est une entité économique dynamique qui évolue dans un environnement en perpétuelle mutation. Pour faire face à cela, elle est dans l'obligation d'améliorer son résultat pour accroître sa valeur et maintenir une bonne position sur le marché.

Parallèlement, tout au long de son processus de développement, elle rencontre des difficultés diverses liées à son financement du cycle d'exploitation ou d'investissement, ces deux derniers sont la colonne vertébrale de toute entreprise, autrement dit, le financement d'une entreprise va renforcer certainement sa croissance et sa pérennité et lui ouvrir des opportunités d'investissement pour acquérir l'ensemble des immobilisations indispensables à son activité. Ceci est possible grâce, notamment, aux capitaux apportés par les actionnaires (financement interne) et les emprunts à longs termes (financement externe) accordés notamment par les banques, appelés capitaux permanents.

Les établissements bancaires sont parmi les principaux partenaires financiers des entrepreneurs. Ils interviennent pour soulager les difficultés de la trésorerie de l'entreprise par plusieurs types de financement.

Selon Christophe THIBIERGE : la banque est un intermédiaire financier dont l'activité principale est de fournir des services et des produits financiers à leurs clients, de façon plus efficace que si les clients faisaient eux-mêmes leurs transactions sur les marchés financiers.

A cet effet, les banques mettent à la disposition des entreprises une panoplie de produits bancaires. Nous pouvons citer, le crédit d'investissement, le crédit-bail ou encore le crédit fournisseur.

D'après Georges PETIT-DUTALLIS : « Faire crédit, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service».

Le recours aux crédits bancaires offre de nombreux avantages aux entreprises. Il implique, ainsi, aucune modification de la répartition du capital de l'entreprise entre les actionnaires, Cette option intéresse donc particulièrement les entreprises familiales qui ne souhaitent pas voir arriver de nouveaux actionnaires.

Autre avantage reconnu du financement bancaire, il oblige à une certaine discipline dans la gestion. La pression exercée par la contrainte de remboursement nécessite davantage d'attention sur la bonne marche des affaires, l'endettement permet de prévenir tout relâchement excessif en forçant le management à prendre les décisions financières efficaces pour satisfaire le service de la dette¹

Par contre, un financement bancaire impose à l'entreprise de verser régulièrement une rémunération fixe contractuelle correspondant aux intérêts de la dette, à laquelle s'ajoute un remboursement régulier ou à l'échéance. Ce dernier peut représenter une somme importante qui mène à la hausse de l'endettement qui peut créer un déséquilibre dans la structure financière de l'entreprise, ce qui peut nuire à sa solvabilité future.

Ainsi, l'emprunt se traduit par une hausse des frais financiers réduisant considérablement le résultat futur de l'entreprise.

Dans ce présent travail, nous nous intéressons à la notion de financement bancaire et la relation banque-entreprise. Pour cela, nous tenterons de répondre à la problématique suivante :

Comment qu'une banque peut-elle procéder à un financement efficace d'une entreprise ?

De cette problématique, découlent les questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les mesures à suivre par la banque pour faire face aux différents risques imprévus de crédit ?
- Quelle est la procédure à suivre lors de l'étude d'une demande de financement ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- L'accord d'un crédit bancaire pour une entreprise dépend de la solvabilité de cette dernière.
- La banque essaye de minimiser les risques crédits à chaque opération de financement.
-

Afin d'apporter des réponses à ces interrogations, on a commencé en premier temps par la partie théorique ou nous avons fixé notre étude à travers des recherches bibliographiques et

¹ Carole MAUREL et Patrick SENTIS, « introduction à la finance d'entreprise », Ed Pearson, France 2017, P133.

des travaux empiriques concernant les rapports banque-entreprise et les différentes contraintes liés au financement bancaire, cette partie est subdivisée en deux chapitres :

- ❖ Le premier chapitre : aperçu théorique sur la banque, l'entreprise et la relation entre-elles.
- ❖ Le deuxième chapitre : les risques et les garanties liés à l'octroi d'un crédit bancaire.

Et dans le deuxième temps, on procédera à la partie pratique qui est réalisée à partir des données récoltées auprès de l'organisme d'accueil, celle-ci est abordé dans le troisième chapitre :

- ❖ Ce chapitre exposera une étude empirique d'un dossier de crédit d'exploitation et d'investissement accordé par la Banque National d'Algérie (BNA), agence 587 de Bejaïa.

Ainsi notre travail s'achève par une conclusion générale qui va nous permettre de donner quelques constatations sur le financement bancaire.

Première partie : Partie théorique

**CHAPITRE 1 : Aperçu sur la
banque, l'entreprise et la
relation entres-elle**

Introduction :

La banque est une institution financière située au cœur de l'activité économique elle est l'interlocuteur de sa clientèle particulièrement les entreprises et pouvoirs publics, elle a un statut juridique, une organisation et une stratégie, comme elle crée de la monnaie elle recueille l'épargne du public elle gère les moyens de paiement, d'ailleurs la banque a pour mission la transformation d'échéance et de risque.

L'entreprise et la banque jouent ensemble un rôle primordial dans l'activité économique ; l'entreprise tant que vecteur de développement et croissance économique et la banque comme support principal et source de financement. Cette relation désignée durable et inséparable entre les deux entités à savoir la banque et l'entreprise nous oblige à consacrer un chapitre pour la présentation des deux institutions et la relation entre-elles.

Dans ce présent, nous avons élaborés trois sections. Dans la première section, nous avons étudié les généralités des banques. La deuxième section est consacrée

Section 1 : Généralités sur les banques

Les banques sont aujourd'hui les plus anciens et les plus gros intermédiaires financiers,

1.1. Historique :

La notion de banque est très ancienne. Elle date du quatrième siècle avant J-C, c'est en GRECE que les premières opérations s'apparentant à celles des banques modernes ont été traitées (change de monnaie, garde de dépôts, octroi de prêt).

Favorisée par les échanges commerciaux localisés essentiellement dans le bassin méditerranéen, l'activité bancaire se développa un peu plus tard dans l'empire ROMAIN, et en EGYPTE. La guerre des croisades donna une impulsion nouvelle aux échanges commerciaux entre l'orient et l'occident et à la création des premières banques européennes notamment allemandes, hollandaises, italiennes et anglaises.

1.2. Définition :

Une banque peut être définie comme étant :

« un intermédiaire financier qui redistribue sous forme de crédits les fonds qu'il collecte auprès des agents économiques en vue de réaliser un profit [...] sont considérées comme BANQUES, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils

emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financière.»¹

L'activité d'une banque se résume en trois fonctions principales :

- ◆ La collecte et la gestion des ressources ;
- ◆ L'octroi de crédit et la création de monnaie scripturale ;
- ◆ La gestion des moyens de paiement ;

En outre, elle offre des services liés aux opérations de change : achat ou vente des devises et les services liés à la commercialisation de produits financiers.

1.3. Le système bancaire :

« Ensemble des établissements bancaire d'un pays, les systèmes bancaires sont en général hiérarchisés avec, à leur tête une banque centrale, qui joue le rôle de prêteur en dernier ressort ».²

La banque centrale assure l'émission des billets et définit la politique monétaire et contrôlent l'ensemble des banques (secondaire, commerciales) d'une même région monétaire qui forme un système bancaire

1.4. Les types de banques :

L'ensemble des banques, chapeauté par la banque centrale, forme le système bancaire d'une zone monétaire. On distingue ainsi différents types de banques selon leur rôle :

1.4.1. La banque centrale :

Réglemente et supervise les opérations des différentes banques, en veillant notamment à leur solvabilité à l'égard des déposants, et en particulier de superviser la production de monnaie par ces banques, et d'en réguler l'usage par le biais des taux d'intérêt directeurs.

1.4.2. Les banques de dépôts :

Dont l'action se limite à collecter des dépôts à court terme et au financement de l'activité via des crédits à court terme. Elle participe peu à la propriété ou la gestion des entreprises auxquelles elle prête, certains de ces établissements n'ont pas d'activité internationale ; d'autres sont installés sur un segment de client limité.

¹ Tahar HADJ SADOK « les risques de l'entreprise et de la banque », Ed DAHLAB, M'sila 2007, P10.

² Claude Danièle ECHAUDEMAISON « Dictionnaire d'économie et de sciences sociales », Ed BERTI, Alger 2009, P 953.

1.4.3. Les banques d'affaires :

Destinées aux moyennes et grandes entreprises, consiste à prendre leurs participations en effectuant des opérations de financement et de prestation de service grâce à des fonds propres et à des emprunts à long terme.

1.4.4. Les banques généralistes :

Appelée également banque universelle, sont des établissements de crédits, présents sur tous les segments du marché des activités domestiques et internationales, tout type de financement et prestation de service. Elle dispose d'un réseau de guichet lui permettant de collecter auprès de la clientèle. Une partie significative de leur ressource, elle est donc de grande taille.

1.4.5. Les banques spécialistes :

Ce sont des établissements de crédit présents sur un segment du marché qui peuvent être une clientèle (entreprise) ; un produit (crédit de logement) ou une aire géographique (banque locale). Elles peuvent disposer d'un réseau de guichet ou non.

1.4.6. Les banques de marché :

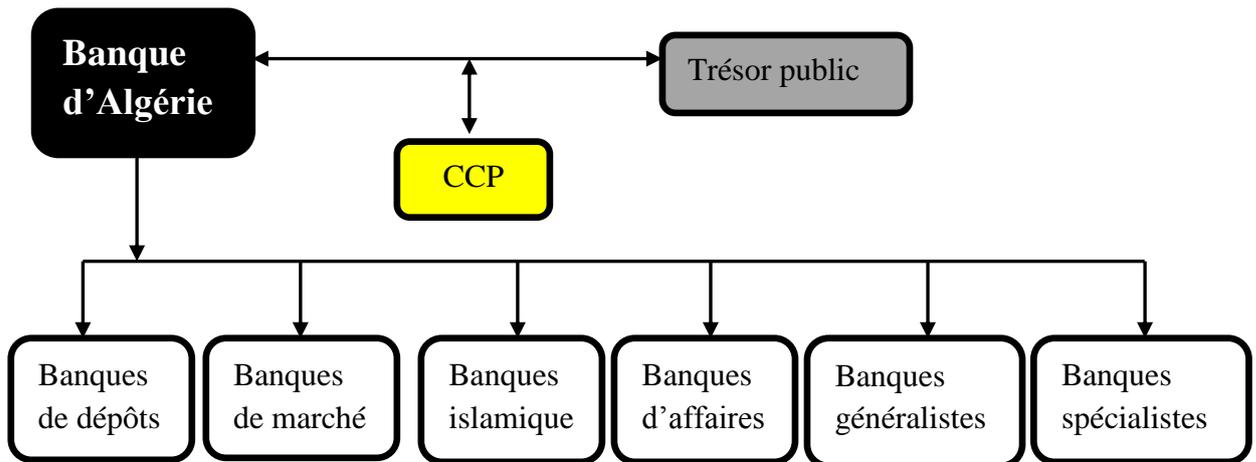
Spécialisées dans les opérations de marché de capitaux ; elles se caractérisent par la prédominance des opérations sur titres

1.4.7. Les banques Islamique :

Le système bancaire islamique est basé sur des préceptes de L'islam, il est organisé autour de trois principes fondamentaux :

- ◆ Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
- ◆ Partage du profit ou des pertes résultant d'investissement ;
- ◆ Promotion des investissements productifs, créateur de richesses et d'emplois.

Figure n°01 : structure du système bancaire algérien.



Source : réalisé par nous même.

1.5. Les fonctions de la banque :

Les fonctions de la banque ce sont des opérations qui sont analysées en détails, d'après la loi algérienne 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit « *qui vient de définir les missions principales de la Banque. Elle précise dans son article 110 que les opérations des banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements* »³

1.5.1. La collecte des dépôts :

Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111 de la loi n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit)

La mission assurée à ce niveau, est de gérer l'ensemble des comptes de dépôts de la clientèle ainsi que les événements pouvant les affecter, ce qui regroupe⁴ :

- ◆ Les ouvertures de comptes, les modifications d'état civil, et les clôtures.
- ◆ L'ouverture et la gestion de comptes à régimes de fonctionnement spéciaux : comptes courants d'entreprises, comptes d'agents immobiliers ou d'avocats, comptes séquestres, indivisions.
- ◆ La gestion des événements spécifiques affectant les comptes. Par exemple : Succession, saisie attribution, avis à tiers détenteurs, interdiction bancaire...,

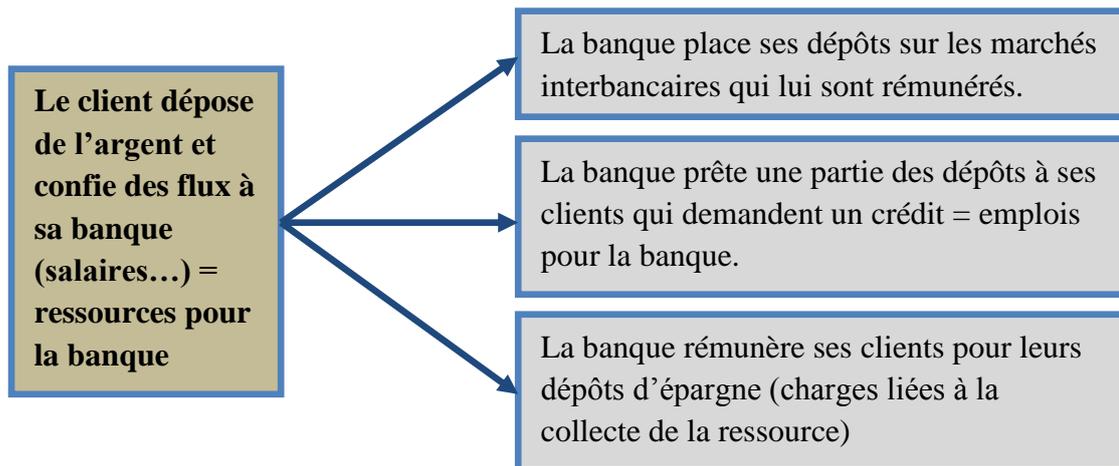
³ DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque ». 5^{ème} Edition, Paris, France, 2007, P103.

⁴ Michel ROUX, « Management de la banque », Ed VUIBERT, Paris 2013, P170.

L'ensemble de ces points engage la responsabilité de l'établissement, leur gestion doit en être parfaite.

- ◆ Vérification des règles édictées par les pouvoirs publics et déclaration à l'administration fiscale de l'ensemble des ouvertures de comptes.

Figure n°02 : schéma explicatif de la collecte des fonds au sein des banques.



Source : PHILIPPE Monnier et SANDRINE mahier-lefrançois, "Techniques bancaires", Ed DUNOD, Paris 2015, P35.

1.5.2. La distribution des crédits :

La répartition des crédits par échéance ou par nature sans oublier que le bilan indique des valeurs nettes de provisions, la répartition des dépôts entre les dépôts à vue (comptes chèques, comptes courants et les comptes sur livrets d'épargne) et dépôts d'épargne dont la rémunération évolue en fonction des conditions de marché.

Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, industriels, etc.), et les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque.

1.5.3. La gestion de liquidité :

En cas des déficits temporaire de liquidité, la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés des capitaux, pour qu'elle réponde à ces besoins quotidiens.

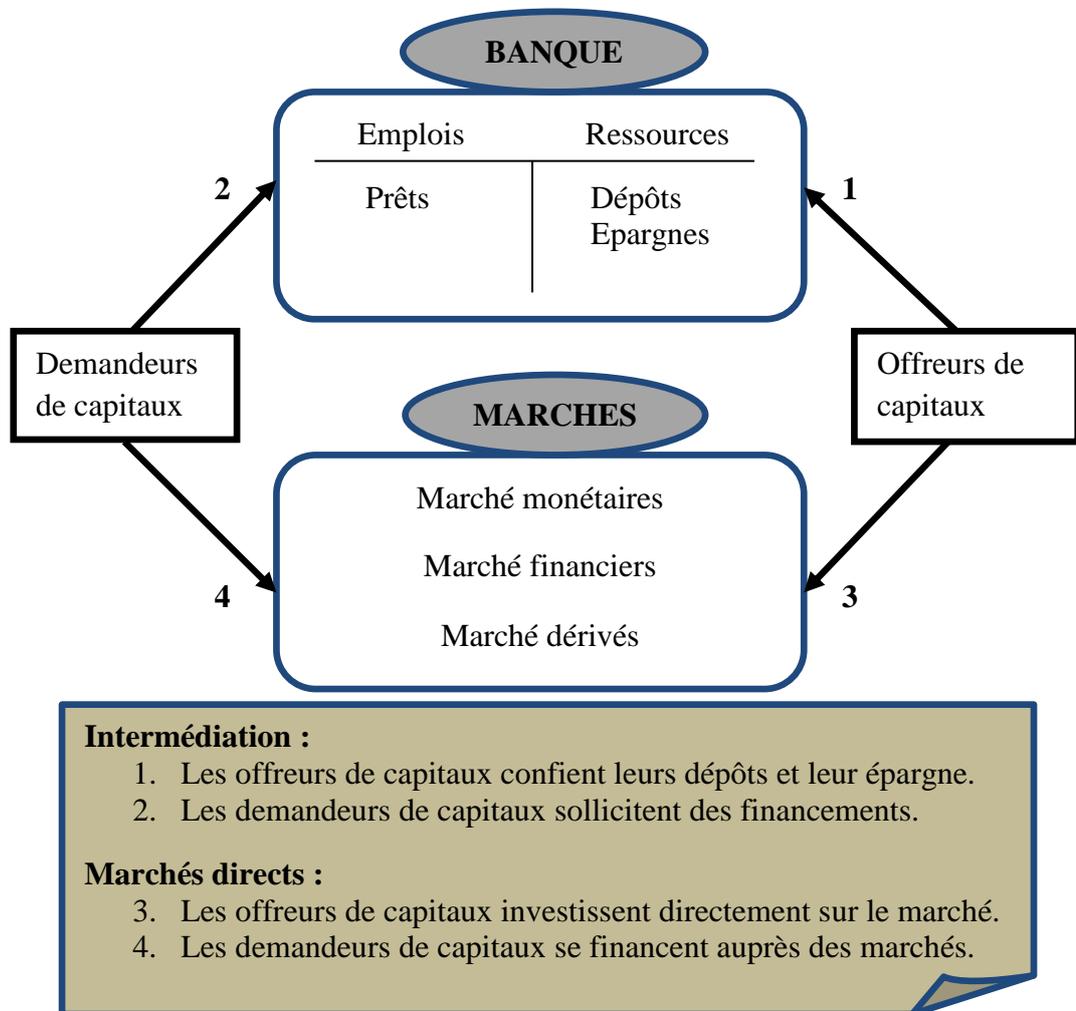
La banque mis aussi à la disposition de la clientèle des moyens de paiement permettent à toutes personnes de transférer des fonds : chèques, virements...

CHAPITRE 1

Aperçu théorique sur la banque, l'entreprise et la relation entres-elle

Les établissements de crédits peuvent également effectuer les opérations connexes à leur activité telle que ; les opérations de change, placement, souscription, achat et vente de valeurs mobilières et tout produit financier.⁵

Figure n°03 : schéma représentatif du rôle économique des banques.



Source : Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « la banque, fonctionnement et stratégies », 2^e Ed ECONOMICA, Paris 1997, P08.

1.6. Le bilan de la banque :

Le bilan de la banque constitue un document faisant état de la situation patrimoniale d'une banque à un instant donné constitué par des ressources et des emplois.

Les ressources d'une banque proviennent essentiellement de deux sortes de capitaux (capitaux propres et capitaux empruntés), tandis que les emplois d'une banque sont

⁵ Jean BARREAU et Jacqueline DELAHAYE, « gestion financière », 4^e Ed, Paris 1995, P70.

l'ensemble des opérations qui consistent à transformer ces ressources en plusieurs types d'engagements (fonds propres et fonds de tiers).

1.6.1. Les ressources bancaires :

Sont constituées de dépôts de particuliers (ménages), d'entreprises ou de l'État :

- ◆ Les capitaux propres : c'est le capital versé lors de la constitution de l'entreprise bancaire ou dans le cadre de son extension durant l'exercice de ces fonctions.
- ◆ Les capitaux empruntés : c'est des capitaux collectés sous forme de dépôts auprès de la clientèle (ressources clientèles), ainsi qu'auprès des marchés de capitaux (ressources hors clientèles).

Parmi les ressources clientèles, on distingue :

A. Les dépôts bancaires : c'est l'opération par laquelle une personne confie à la banque des fonds qu'elle pourra utiliser librement pendant une période déterminée. Il existe deux types de dépôts :

- ◆ Les dépotes à vue : ce sont des dépôts remboursables à tout moment et non rémunérés comme les dépôts en compte chèque destinés aux particuliers et aux professionnels, les dépôts en compte courant destinés aux personnes morales comme les entreprises et les dépôts en compte d'épargne destinés à l'ensemble des agents économiques.
- ◆ Les dépôts à terme : ce sont des dépôts rémunérés et matérialisés par un compte bancaire là ou les fonds doivent êtres placés à long terme (plus de 5 ans).

B. Les bons de caisse : ils ce caractérisent des dépôts d'épargne qui ne sont pas matérialisés par l'ouverture d'un compte bancaire et ne sont pas négociables sur le marché des capitaux.

1.6.2. Les emplois bancaires :

Sont principalement la distribution de crédits à l'économie ou à l'État. On distingue (03) types :

- ◆ **Emplois envers la clientèle :** ils consistent en la transformation de dépôts en crédits bancaire en cherchant sa rentabilité et en minimisant les risques qui sont liés à l'octroi de ces crédits.
- ◆ **Emplois sur le marché :** c'est l'ensemble des opérations réaliser par la banque sur le marché financier à travers de l'achat des actions, obligations et titres de créances négociables dans le but de réaliser plus de gains.

CHAPITRE 1

Aperçu théorique sur la banque, l'entreprise et la relation entres-elle

- ◆ **La participation bancaire** : c'est des opérations effectuées par la banque au niveau des entreprises, autrement dit c'est les opérations qui permettent à la banque de participer à l'achat d'une partie de l'entreprise et devient donc propriétaire. Une partie des bénéfices réalisés par cette entreprise est enregistrée dans le bilan de la banque.⁶

Tableau 1 : le bilan bancaire

Actif	Passif
Crédits	Fonds propres
Hypothèques	Capital social
Prêt à la consommation	Actions
Crédits aux entreprises	Fonds de tiers
Crédits aux pouvoirs publics	Dépôts de la clientèle
Actifs liquides	Bons de caisse
Actions, obligations d'entreprises	Instruments financiers (obligations-dérivés)
Obligations d'état	Financement de marché interbancaire
Créances interbancaire	
Autres actifs	
Immobiliers	
Dérivés	
Goodwill	
Total actif	Total passif

Source : <http://www.lesbanquesetlasociete.be/le-bilan-bancaire>, mis à jour le 24 mars 2019, consulté le 28 mars 2019.

1.7. Organisation des banques :

Pour effectuer son activité d'une manière efficace et productive, toute banque doit avoir une organisation bien structurée qui répond le maximum possible aux besoins de sa clientèle. Chaque banque a sa propre organisation qui est déterminée selon certains critères qui sont spécifiques à celle-ci dont⁷ :

- ◆ L'identité de la banque ;
- ◆ La politique bancaire menée par la banque ;
- ◆ Le type d'opération qu'elle effectue ;

⁶ AFLALAYE Cylia et ACHECHE Lynda, « Financement bancaire et investissement » Mémoire de fin de cycle à UAMB, promotion 2014-2015, P04.

⁷ AMOUR Oumissa et KAB Younes, « financement des investissements », mémoire de fin de cycle au sein de l'UAMB, promotion 2013-2014, P21.

- ◆ Les attributions et les services différents d'une banque à une autre. Mais il ya des caractéristiques et des services communs à toutes les banques.

Section 2 : Généralités sur les entreprises

De la même manière de ce qui a été fait pour la banque, nous allons suivre le même chemin pour l'autre compartiment de notre sujet à savoir l'entreprise.

2.1. Définition d'entreprise :

Il n'existe pas de définition universelle de l'entreprise. Elle dépend de l'approche que l'on choisit. Nous allons la définir selon deux types d'approches:

- ◆ L'approche sociologique.
- ◆ L'approche économique.

2.1.1. L'approche sociologique :

*« L'entreprise est une organisation et une cellule sociale constituée par un ensemble de participants entre lesquels il existe un accord plus au moins explicite et plus au moins complète sur les objectifs poursuivis et les moyens de les atteindre, et dont la cohérence et la cohésion sont assurées par une structure et une coordination formelle ».*⁸

D'après cette approche l'entreprise est composée d'un ensemble d'acteurs (investisseurs, dirigeants, salariés) réunis sous des objectifs différents et bien déterminé.

2.1.2. L'approche économique :

*« Les entreprises sont des groupements créés en vue d'une activité économique qui vise à produire des biens ou des services utilisables par les autres acteurs de l'économie. Chaque entreprise a une activité déterminée et commercialise son travail auprès des autres personnes ».*⁹

Selon cette approche, l'entreprise se compose d'un ensemble d'activités économiques qui sont : la production de biens et services et les commercialisées.

2.2. Typologie des entreprises :

La typologie de l'entreprise diffère d'un pays à un autre. Nous pouvons classer les différents types d'entreprises selon plusieurs critères ; économiques, juridiques...etc.

⁸ Dictionnaire d'économie et des faits économiques sociaux contemporains, Ed FAUCHER 1974, P232.

⁹ Rémy BUCHELER " introduction à l'entreprise " Ed loisirs et pédagogie, suisse 2013, P06.

2.2.1. Classification selon les critères économiques :

Dans ce type, les entreprises sont classées économiquement selon la taille et la nature d'activité.

A. Classification selon la taille (dimension) des entreprises :

« La taille de l'entreprise est un critère fondamental, selon ce type de classification on se base sur quelques indicateurs tel que le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les capitaux propres, ...etc. »¹⁰

- ◆ **Les grandes entreprises** : qui ont un effectif dépassant 500 personnes et qui réalisent des chiffres d'affaires en milliards d'unités monétaires.
- ◆ **Les PME** : Catégorie particulièrement hétérogène qui regroupe les petites et moyennes entreprises allant de quelques salariés jusqu'à 500 personnes.
- ◆ **Les TPE** : Très petites entreprises (pas ou très peu de salariés) qui sont nombreuses et connaissent des problèmes de gestion spécifiques.

B. Classification selon la nature d'activité :

Dans ce type de classification on peut distinguer : Les entreprises industrielles, les entreprises commerciales et Les entreprises de services¹¹. La nature d'activité définit aussi le processus technologique, l'importance du capital économique, la forme du marché, le cycle économique. Cette classification rappellera sans cesse qu'il faut toujours relativiser l'analyse de la fonction d'entreprise selon la nature d'activité.

2.2.2. Classification selon les critères juridique :

Selon ce critère, les entreprises sont classées en deux (03) secteurs essentiels ; le secteur public et le secteur privé et le secteur mixte :

- ◆ **L'entreprise privée** : Comme son nom l'indique, c'est une entreprise qui appartient au privé dont on trouve des entreprises individuelles, EURL, SARL et des entreprises en sociétés c'est-à-dire SPA et d'autres.
- ◆ **L'entreprise publique** : Le capital de ce type d'entreprise revient à l'Etat, donc c'est l'Etat qui investit, qui gère et c'est à lui d'encaisser les gains ou de supporter les pertes.
- ◆ **Entreprise mixte** : De plus, il existe des entreprises mixtes constituées des deux parties (Publique et privée).

¹⁰ CHANTAL B et MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^e Ed, France 2006, p14.

¹¹ CONSO Pierre et HEMICI Farouk, « Gestion financi.re de l'entreprise », 10^e Ed, Paris 2002, P16.

2.3. Les fonctions de l'entreprise :

Pour pouvoir être efficace, une entreprise doit répartir toutes les tâches à accomplir de façon précise, structurée et spécialisée. Elle doit déterminer le rôle de chacun dans l'entreprise. Plus l'entreprise est importante, plus sa structure est précise : dans une petite entreprise, en effet, le patron effectue généralement lui-même toute une série de tâches très diverses (il recrute, il vend, il fait ses comptes...) mais la complexité et la diversité croissante des problèmes techniques, commerciaux, financiers... exigent d'une entreprise d'une certaine taille une organisation efficace. Les multiples tâches effectuées par l'entreprise peuvent être regroupées en ensembles homogènes du point de vue de leur finalité. Ces regroupements de tâches interdépendantes ayant le même objectif s'appellent fonctions.

2.3.1. Fonction de direction (administrative) :

La fonction de direction incarne cinq (05) tâches tel que précisés par Henri FAYOL¹² prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler :

- ◆ **Prévoir** : Cela signifie prendre en compte les évolutions probables de l'environnement, et fixer des objectifs en tenant compte de contraintes internes (moyens financiers, humains, matériels dont l'entreprise dispose) et de contraintes externes (marchés, concurrences, besoins des clients ...).
- ◆ **Organiser** : C'est mettre en place les moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés. A travers l'organisation, l'entreprise définit son mode de fonctionnement, choisit une structure organisationnelle et définit les différents services qui forment l'entreprise ainsi que les relations entre eux.
- ◆ **Commander** : Le commandement signifie donner des ordres et définir des règlements afin de susciter des actions orientées vers les réalisations des objectifs fixés. Le commandement inclut aussi le choix des collaborateurs, leur évaluation et leur motivation.
- ◆ **Coordonner** : Vise à harmoniser les actes des divers employés pour les faire converger vers le même but. H.MINTZBERG¹³ a montré que toute activité humaine donne naissance à deux types de besoins : la division du travail en tâches distinctes puis la coordination de ces tâches.

¹² Henri FAYOL (1841-1925), économiste, ingénieur, entrepreneur, développeur de la théorie générale de l'administration des entreprises en 1900.

¹³ Henri MINTZBERG (1939-), économiste, professeur, sociologue, auteur de « la structure des organisations ».

- ◆ **Contrôler** : C'est l'ensemble d'actions et d'outils mis en œuvre afin de s'assurer que le travail effectué permet d'atteindre les objectifs fixés et de prendre des actions correctives dans le cas contraires. Plusieurs outils sont utilisés notamment la comptabilité analytique, la gestion budgétaire et les tableaux de bords.

2.3.2. Fonction de production :

La production est l'activité qui consiste à transformer des intrants (inputs : les facteurs de productions, les matières premières, travail, équipement, énergie, informations...) en extrants (outputs) qui représentent les produits de l'entreprise (biens ou services). L'ensemble de ces facteurs et la façon dont ils sont mis en œuvre constituent la fonction de production. Les objectifs assignés à la fonction production sont de nature opérationnelle et stratégique :

- ◆ **Quantité** : Adapter les capacités de production au volume des ventes ;
- ◆ **Qualité** : Fournir des biens et services conformément aux exigences de qualité ;
- ◆ **Coût** : La production repose sur l'idée de rationalisation c'est-à-dire la réduction des coûts et l'amélioration de la productivité tout en assurant le niveau de qualité désiré ;
- ◆ **Délai** : Conformité avec les niveaux de la demande et éviter les stocks importants des produits finaux ;
- ◆ **Flexibilité** : Pouvoirs s'adapter aux variations de la demande, tenir comptes des évolutions de l'environnement (innovations technologiques) et pouvoir assurer une production simultanée de plusieurs types de produits différents.

2.3.3. Fonction commerciale :

La fonction commerciale regroupe toutes les tâches qui se rapportent d'une façon directe ou indirecte à la vente par l'entreprise de ses produits et services. On peut dire aussi que le marketing regroupe l'ensemble des actions destinées à détecter les besoins et à adapter en conséquence et de façon continue la production et la commercialisation. Ces tâches sont de trois nature ; opérationnelles (exécution et administration des ventes), logistiques (livraison, transport, entreposage,...) et stratégiques (choix des marchés et clients à servir, produits ou services à proposer, études de marché, prévisions des ventes, définition des méthodes de communication, ...).

Afin de bien mener sa mission, la fonction commerciale assure les tâches suivantes

- ◆ Etudier le marché ;
- ◆ Concevoir et mettre en place le produit ;
- ◆ Déterminer le prix de vente du produit ;
- ◆ Choisir les canaux de distribution ;
- ◆ Assurer la publicité et la promotion ;
- ◆ Réaliser la vente ;
- ◆ Assurer et évaluer les services après- vente ;
- ◆ Administration des ventes.

2.3.4. Fonction financière :

Elle est assurée par le service finance, ce service à pour rôle de gérer les capitaux de l'entreprise. Les ressources de l'entreprise préviennent du capital social, les réserves et aussi des emprunts bancaires. Ces ressources sont soit mis en circulation dans une partie est disponible appelée la trésorerie soit conservé a la disposition de l'entreprise. Les réserves sont des bénéfices non distribués qui servent à compenser les pertes ou à acheter du matériel.

2.3.5. Fonction comptable :

Elle est assurée par le service comptabilité, il a pour mission :

- ◆ Enregistré les mouvements d'opérations traduits sous forme de valeurs : chaque opération de dépense ou de recette est enregistrée. L'enregistrement totale des opérations permet de mettre en évidence la situation exacte de l'entreprise (le bilan), de calculé les bénéfices, de suivre la marche de l'entreprise (chiffre d'affaire).
- ◆ De prévoir le budget à partir des données enregistrées.
- ◆ De contrôlée les opérations réellement effectuées et de les comparer aux prévisions : c'est le contrôle budgétaire.

2.3.6. Fonction achat et approvisionnement :

La fonction achat agit en véritable fournisseur des différents demandeurs de l'entreprise avec la même obligation de résultat qu'un fournisseur externe. Elle doit anticiper les besoins et les faire évoluer en fonction des informations disponibles. Elle doit aussi négocier en trouvant le prix le plus bas pour le niveau de qualité requis. La négociation achat est très importante car si les coûts d'achats baissent la rentabilité globale de l'entreprise augmente. Les objectifs de la fonction achat sont les suivants :

- ◆ La baisse du prix d'achat des marchandises courantes.
- ◆ L'augmentation de la qualité des produits.
- ◆ La pérennisation des relations avec les fournisseurs pour augmenter la sécurité.
- ◆ La mise en place et la gestion de la veille technologique.
- ◆ Le conseil pour la définition des besoins en interne.

2.3.7. Fonction de sécurité et social :

- ◆ **Service de sécurité :** protéger les personnes et les biens contre les perturbations ou les dangers qui peuvent affecter la bonne marche de l'entreprise.
- ◆ **Service social :** ce service comprend une assistante sociale qui a pour rôle de faciliter la vie du personnel de l'entreprise et en particulier en dehors des heures de travail. Elle a également un rôle de conseil. On trouve également le médecin de travail qui a pour rôle préventif celui d'éviter l'altération de la santé des travailleurs. Il surveille les conditions d'hygiène dans l'entreprise et assure les visites d'embauche et les examens périodiques. On retrouve également la présentation du personnel qui constitue l'intermédiaire entre salariés et l'employeur.

Cette représentation se divise en deux structures :

- ✓ Les délégués du personnel qui ont pour rôle le contrôle de l'application des lois.
- ✓ Le comité de l'entreprise ayant pour rôle l'amélioration des conditions de travail et le contrôle des activités du service social.
- ◆ **Le service personnel :** ce service assure la gestion du personnel d'une part et d'autre part il prend en charge la formation du personnel en fonction des besoins internes de l'entreprise. Le directeur des ressources humaines est à la tête de ce service.

2.4. Le bilan de l'entreprise :

Le bilan est un document comptable qui donne à une date donnée, la photographie ou l'image de la situation patrimoniale de l'entreprise en répertoriant l'ensemble de ce qu'elle possède et de tout ce qu'elle doit aux autres agents économiques. C'est un document obligatoire élaboré suivant certaines règles qui rend compte des mouvements

de valeur dans l'entreprise. Le bilan est élaboré en enregistrant les opérations au fur et à mesure de leur apparition selon le principe de la comptabilité en partie double¹⁴.

2.4.1. L'actif de bilan :

L'actif, appelé aussi l'emploi, correspond aux biens dont dispose l'entreprise et à ses créances vis-à-vis des tiers. Les tiers sont représentés par les clients, les fournisseurs, les banquiers et tout agent économique extérieur avec lequel l'entreprise entretient des relations industrielles et commerciales.¹⁵

Un actif est constitué des actifs immobilisés, souvent appelés actifs non courant dans le référentiel comptable IFRS, tout ce qui est nécessaire à l'exploitation et qui n'est pas détruit par celle-ci à chaque cycle. Ce sont des biens qui gardent donc une certaine valeur (la diminution de cette valeur est constatée par la technique de l'amortissement et de la dépréciation). On distingue les immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, machines...), et les immobilisations incorporelles (marques, brevet, fonds de commerce...) et les immobilisations financières. Lorsque l'entreprise détient par exemple les actions d'une autre entreprise (à long terme), celle-ci sont comptabilisées en immobilisations financière. En outre, le cycle d'exploitation crée des actifs temporaires : les stocks, les créances clients, enfin, il existe des placements financiers et de l'argent disponibles, par essence des actifs. Les stocks, les créances, les placements financiers et le disponible constituent l'actif circulant (ou actif courant). Ce terme traduit le fait que ces actifs ont vocation à tourner au cours du cycle d'exploitation.

2.4.2. Le passif de bilan:

Le passif, (les ressources de l'entreprise), correspond aux fonds propres élargis et aux dettes à court, à moyen et à long terme vis-à-vis des associés et des prêteurs. Les fonds propres élargis englobent les capitaux propres et les autres fonds propres. Il s'agit essentiellement du capital social, des réserves et des nouveaux titres de capital.

Il constitue aussi des dettes contractées par l'entreprise dans le cycle d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscale...) ou dans le cycle de financement (dettes bancaire, dette financière) et d'un poste plus complexe qui est les provisions.

Par définition comptable, l'actif et le passif ne peuvent être qu'égaux, c'est le principe de la comptabilité en partie double. L'achat d'un bien est soit activé, soit comptabilisé en charge : dans le premier cas il apparaît à l'actif du bilan, dans le second cas il vient

¹⁴ Mondher BELLALAH, " gestion financière ", 2^e Ed ECONOMICA, paris 2004, P21.

¹⁵ Idem, P22.

CHAPITRE 1

Aperçu théorique sur la banque, l'entreprise et la relation entres-elle

réduire les résultats et donc les capitaux propres. La contrepartie de cet achat sera soit une diminution de trésorerie (diminution d'un actif), soit un engagement (une dette) à l'égard du vendeur (accroissement d'un passif) : suivant l'algèbre comptable, un actif et un passif sont de signe contraire ; nous constatons donc que l'équilibre est toujours maintenu.

Tableau 2 : bilan d'entreprise

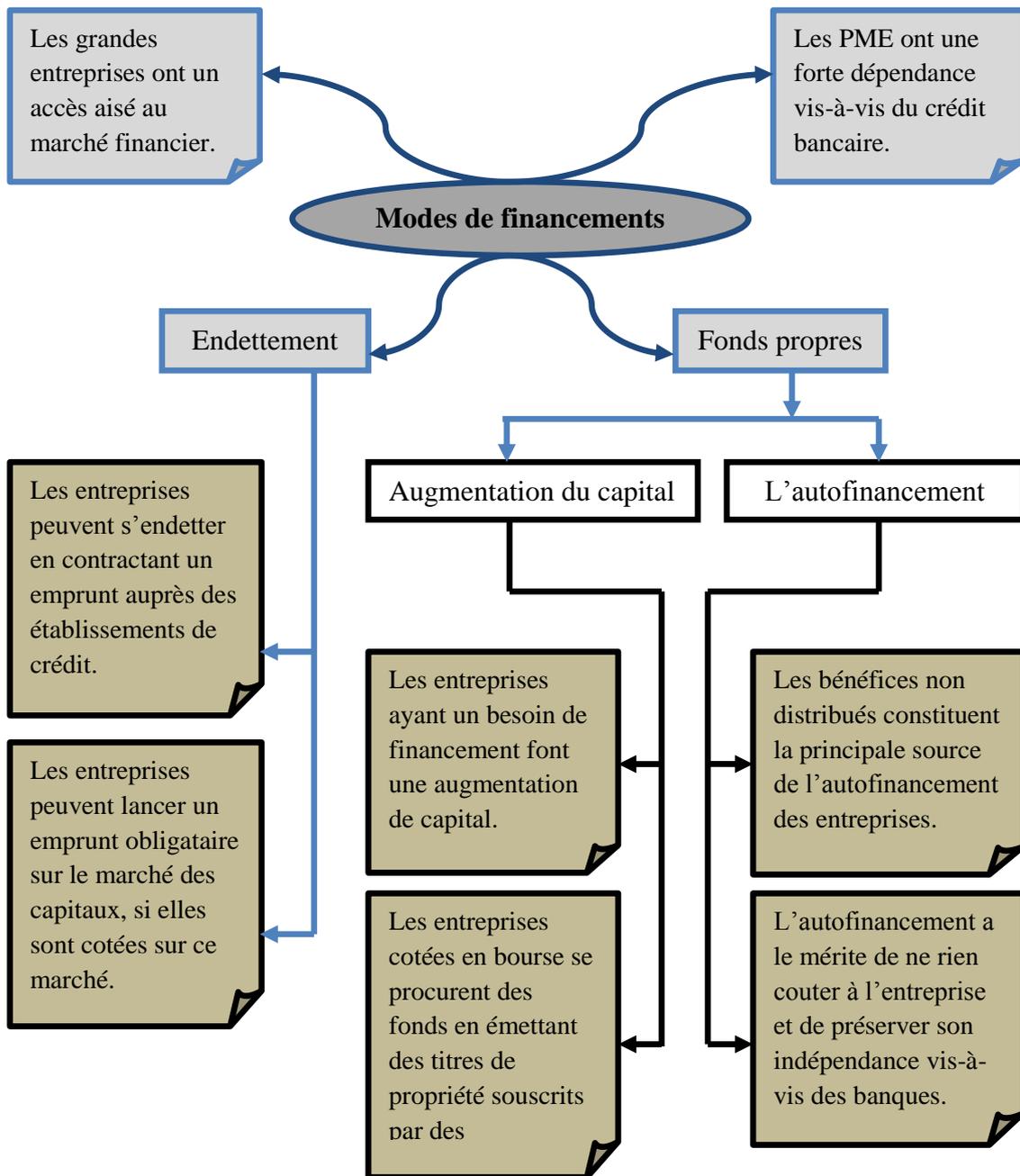
Actif	Passif
Actif immobilisé	Capitaux propres et assimilés
Immobilisations incorporelles :	Capitaux propres :
Brevets, fonds commercial...	Capital, réserves...
Immobilisations corporelles :	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)
Terrains, constructions, matériel industriel...	Report à nouveau (positif ou négatif)
Immobilisation financières :	Dettes
Titres de participation, prêts...	Dettes financières :
Actif circulant	Emprunts, découvert... auprès des banques
Stocks :	Emprunts et dettes auprès des associés
Marchandises, matières premières, produits finis...	Dettes d'exploitation :
Créances :	Dettes auprès des fournisseurs
Créances sur les clients...	Dettes fiscales et sociales
Disponibilités :	Dettes sur immobilisations
Comptes en banque, caisse...	Autres dettes
Totale du bilan	Totale du bilan

Source : Pierre VERNIMMEN, "finance d'entreprise", édition Dalloz, paris 2015, P61.

2.5. Les différents modes de financement des entreprises :

On distingue généralement deux grands modes de financement : ceux dont l'origine provient des associés de la société, ou de l'entrepreneur lui-même pour une entreprise individuelle. On parle alors de fonds propres (ou de quasi-fonds propres pour certains). Entrent aussi dans cette catégorie les subventions liées à un investissement perçues par l'entreprise; et les financements dont l'origine est externe, qui proviennent principalement des organismes financiers.

Figure n°04 : les financements utilisables par les entreprises.



Source : <https://business.lesechos.fr/outils-et-services/guides/guide-de-la-creation/1447/1450-3-les-differents-modes-de-financement-24580.php>, mis à jour le 20 février 2015, consulté le 19 mai 2019.

2.5.1. Capital social :

Le capital social n'existe que dans les sociétés. Il correspond à la somme que les associés ont décidé de consacrer de façon définitive à la constitution de leur société. Il s'agit donc de fonds qui sont destinés à rester de manière durable dans l'entreprise, et non à être remboursés à ceux qui les ont apportés. Ceux-ci ne pourront récupérer leur mise initiale qu'au jour de la liquidation de la société, si un boni peut être dégagé, ou par le biais d'une vente des titres, parts sociales ou actions, qu'ils ont reçus en échange de

leurs apports, voire plus exceptionnellement par le biais d'une réduction de capital. Point important : le capital social peut être souscrit sans être totalement libéré. Par la souscription, l'associé s'engage à verser les fonds. À ce titre, la loi prévoit selon les types de sociétés des délais et des modalités pour éventuellement différer le montant des apports effectivement libérés. En principe, le délai maximal de libération du capital souscrit est de cinq ans.

2.5.2. Comptes courants d'associés :

Les comptes courants d'associés sont destinés à recevoir les sommes mises à la disposition de la société par ses associés de façon temporaire. Ils sont donc destinés à être retirés à plus ou moins long terme. C'est pourquoi on parle de quasi-fonds propres et qu'ils figurent parmi les dettes au passif du bilan.

Seuls les associés peuvent être titulaires de comptes courants. En effet, la loi régissant les opérations bancaires interdit à toute personne non associée de prêter des fonds à une société.

Dans une entreprise individuelle, il n'y a pas de compte courant, le compte de l'exploitant étant destiné à recevoir les fonds apportés temporairement par le chef d'entreprise.

2.5.3. Apports de sociétés de capital-risque :

Ces apports représentent des apports en capital, mais ils sont effectués avec des objectifs différents de ceux des associés. Il s'agit d'apports au capital social, et non en compte courant, faits par des sociétés dans le but de revendre à plus ou moins long terme leur participation.

Les sociétés de capital-risque ont donc pour objectif de réaliser des profits grâce à la valeur prise par l'entreprise au cours de son développement. Il s'agit généralement de filiales spécialisées d'organismes financiers. On trouve également, au niveau des conseils régionaux, des sociétés ayant cet objet. Elles ont alors pour but de favoriser le développement économique local.

2.5.4. Subventions d'investissements :

Ce sont des fonds qui sont versés à titre définitif, généralement par des collectivités territoriales, sans obligation de remboursement ; ils aident au financement d'investissements, contrairement aux subventions de fonctionnement qui servent, elles, à financer des charges d'exploitation telles que les aides à l'embauche.

Les subventions sont inscrites en capitaux propres au passif du bilan.

Elles ne sont pas destinées à être remboursées, mais sont définitivement acquises à l'entreprise, sauf si celle-ci ne satisfait pas à toutes les conditions qui sont stipulées pour leur octroi. Ainsi, par exemple, il existe parfois des obligations d'embaucher dans certains délais en contrepartie de l'obtention d'aides.

2.5.5. Emprunt bancaire :

L'emprunt bancaire correspond à une somme mise à la disposition de l'entreprise par un organisme financier, avec obligation de la rembourser selon un échéancier préalablement défini. En contrepartie de son financement, l'organisme prêteur perçoit des intérêts rémunérant l'apport de fonds et les risques pris.

Il est généralement accompagné de la prise de garantie(s) qui limite les risques du prêteur en cas de difficultés de remboursement. Les emprunts figurent au passif du bilan de l'entreprise.

2.5.6. Emprunt aidé :

Certains organismes octroient aux jeunes entreprises des prêts favorisant la création. Ces prêts, liés à des conditions relatives à la personne du créateur, sont parfois accordés en accompagnement de financements bancaires. Ils permettent de les compléter et sont souvent pris en compte par les organismes de crédit au titre des apports du créateur. Ainsi, ils sont assimilés aux fonds propres et font partie des 30 % d'apports régulièrement exigés pour obtenir des fonds externes.

Ces prêts peuvent être octroyés par les collectivités territoriales (région, municipalité...), les Assedic ou des associations souhaitant favoriser la création d'entreprises et le développement économique.

2.5.7. Crédit-bail :

Le crédit-bail, appelé également location avec option d'achat (LOA), est sensiblement différent de l'emprunt, bien qu'il serve en principe à financer le même type de biens. En effet, lorsqu'elle finance un investissement par le biais d'un emprunt, l'entreprise en est propriétaire dès le premier jour. En contrepartie, elle devient débitrice de la banque. Dans le cadre d'un crédit-bail, pendant toute la durée du contrat, l'entreprise n'est pas propriétaire du bien. Il s'agit d'une simple location assortie d'une promesse de vente à l'issue de la période de location. L'organisme financier possède donc le bien, le loue à l'entreprise et s'engage à le lui vendre après une certaine période selon des conditions

prédéfinies. En général, la valeur résiduelle, correspondant au prix d'achat final, représente une somme dérisoire.

2.5.8. Location financière :

Il s'agit d'un contrat de location pure, c'est-à-dire sans option d'achat. S'il en existe une, on se situe dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. La location financière est également appelée location longue durée.

Par ce type de contrat, un fournisseur, parfois par le biais d'un organisme de crédit, met à la disposition de l'entreprise un bien, tout en conservant la propriété et sans prendre d'engagement de le vendre à l'issue du contrat.

Cette location peut être assortie de services tels que l'entretien et l'assurance du matériel loué, situation fréquente pour les véhicules par exemple.

Par rapport à l'emprunt et au crédit-bail, la location financière présente un avantage en matière de taxe professionnelle si l'entreprise acquiert le bien à l'issue du contrat : dans ce cas, la base d'imposition correspond à la valeur de rachat et non à la valeur d'origine du bien.

2.5.9. Découvert autorisé :

Il est également appelé facilité de caisse. Par un découvert, la banque autorise l'entreprise à prélever, pendant une durée déterminée et dans une certaine limite, un montant qu'elle met à sa disposition. Le solde du compte bancaire est donc négatif pendant toute la durée d'utilisation des fonds par l'entreprise.

Ce type de financement, qui n'est pas adossé à un bien et est donc difficile à garantir, est rarement mis en œuvre dans le cadre d'une création d'entreprise. Il est toutefois utilisé pour faire face au financement de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les investissements. En effet, la banque octroie alors une facilité de caisse dans l'attente du remboursement du crédit de TVA par le Trésor public.

2.5.10. Crédit fournisseurs :

Le crédit fournisseurs constitue une facilité de trésorerie. En effet, il consiste en l'octroi par les fournisseurs de délais de règlement.

Mais dans le cadre d'une création, les partenaires ne connaissent pas la nouvelle entreprise. Ils n'acceptent donc pas toujours de lui accorder des délais de règlement. Au contraire, ils exigent parfois un paiement comptant, tant qu'ils n'ont pas testé la fiabilité

des nouveaux dirigeants. Lors de la préparation de son projet, le créateur doit donc prévoir de négocier l'obtention de délais de règlement auprès de ses futurs partenaires.

Section 3 : La relation banque-entreprise :

Le système bancaire est l'un des éléments centraux de la vie économique d'un pays. Les banques jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des ménages et des entreprises : assurer la fluidité des transactions en mettant à la disposition des agents économiques des moyens de paiement rapides, pratiques et sûrs ; financer par le crédit l'achat d'un logement, d'un équipement ménager, d'une voiture ou d'une machine-outil ; permettre aux ménages comme aux entreprises de placer et de faire fructifier leur épargne. Autant de circonstances qui amènent les banques à intervenir dans la vie économique, À une échelle macroéconomique, le système bancaire gère, en relation avec la banque centrale, l'ensemble de la circulation monétaire.

Après avoir défini l'entreprise et la banque, nous allons présenter dans cette section la relation entre elles.

3.1. Les attentes de l'entreprise de sa banque :

Avec la multitude d'établissements qui composent le paysage bancaire national et international, le choix d'une banque pour l'entrepreneur ne manque pas à cause de la diversification du secteur bancaire aujourd'hui, il convient seulement de prendre en compte certains critères pour la sélection de son futur partenaire bancaire.

Les attentes d'une entreprise de sa banque sont diverses, on peut mentionner sur le plan de la disponibilité et compétence ; une gestion dynamique des comptes sur le fond et sur la forme ; personnalisation de service ; des détails et des explications sur les nouveaux produits qui présente un intérêt pour les entreprises ; rapidité de la prise de décision, des réponses claires, rapides et fiables ; une information régulière pertinente sur le secteur d'activité.

Pour l'entrepreneur, il est préférable de connaître les attentes envers sa banque pour identifier les offres qui répondent le mieux, et ce sur le moyen terme, on cite les offres suivantes :

- ◆ Demande de prêt professionnel ou établissement d'une ligne de crédit
- ◆ Besoin de conseils sur d'éventuels investissements.
- ◆ Accompagnement par un service client personnalisé.
- ◆ Service d'assurance et de gestion.
- ◆ Services bancaires et paiements sécurisés en ligne.

- ◆ Virements internationaux...etc.

En Europe, l'IBAN (*International Bank Account Number*), est très avantageux pour les gestionnaires de sociétés et entrepreneurs, il s'agit d'un numéro international de compte bancaire, un standard international servant à numéroter les comptes bancaires, il s'utilise en générale dans les virements suivant le format européen SEPA (*Single Euro Payments Area*) l'espace unique de paiement en euros, La standardisation des moyens de paiements entraînera une simplification, une réduction des coûts et des délais, ainsi qu'une plus grande fiabilité des moyens de paiement. La concurrence dans les moyens de paiement, ainsi que l'effet volume permettront une baisse des prix des moyens de paiements, les économies augmentant chaque année avec l'augmentation de l'utilisation des paiements électroniques. Ces économies ne devraient pas avoir d'impact sur les marges des banques.

La localisation fait partie des points cruciaux. Effectivement, il n'y a rien de plus pratique qu'une institution située à proximité de son entreprise. Pour les banques pros en ligne, par contre, il convient de privilégier les structures qui sont faciles à contacter. Les auto-entrepreneurs et gestionnaires d'entreprises prends en considération la réputation de la banque. Pour cela, les avis des autres professionnels comptent énormément. En particulier sur la qualité du service et la réactivité de l'institution bancaire.

3.2. Les besoins de financement de l'entreprise :

Pour sa création et son développements, l'entreprise éprouve quotidiennement des besoins de capitaux pour financer son activité et son croissance ainsi pour procurer les terrains, les bâtiments, les équipements et les outillages nécessaires à son activité. Parmi les différents sources de financement aux quelles l'entreprise peut recouvrir pour satisfaire ses besoins d'investissement et d'exploitation, la banque reste privilégiée.

3.2.1 Le besoin de financement d'investissement :

Après quelques années d'activité, l'entreprise a encore besoin des capitaux durables pour renouveler des matériels et des équipements de production dans le but de réalisations des gains de productivité. Il s'agit de besoin de modernisation de production, l'entreprise a besoin de suivre le progrès technique puisque c'est un impératif absolu pour sa survie.

Sur le plan industriel que commercial, il s'agit encore du besoin de stimulation de la croissance ; l'entreprise a besoin de créer de nouvelles unités de production ou

d'acquisition de nouveaux matériels dont le but d'accroître la capacité et la tendance de la production et d'améliorer la compétitivité des produits, et aussi modifier l'orientation de l'activité de l'entreprise, cette dernière a besoin de capital fixe¹⁶, et le stock¹⁷ de matière première et produits semi fini nécessaire a la production.

3.2.2. Le besoin de financement d'exploitation :

Le besoin d'exploitation c'est le solde net des actifs, des créances et de dettes qui sont générées par le cycle de production et de vente de l'entreprise. Donc, le besoin de financement d'exploitation résulte de l'existence du cycle d'exploitation, son fonctionnement exige l'obtention d'actif physique (stocks) et financier (créances).

Les stocks sont des produits qui correspondent à la durée moyenne avant réalisation des ventes, pour assurer la disponibilité physique des produits et des marchandises dans le point de vente, et pour transformer et changer un produit disponible en une créance sur client au temps nécessaire, et les créances c'est quand l'entreprise accorde des crédits à la clientèle et inversement, ses fournisseurs lui accordent des délais de paiement, et le besoin s'exprime au moment ou le décaissement aura lieu avant l'encaissement.

$$\text{BFE} = \text{stocks} + \text{clients} - \text{fournisseurs}$$

3.2.3. Le besoin en fond de roulement BFR :

Le BFR met entre les emplois et les ressources cycliques induit par le cycle d'exploitation de l'entreprise à un moment donnée. C'est une masse financière du patrimoine de l'entreprise qui peut rapporter en cause son équilibre financier lorsqu'elle est très importante. La maîtrise de son évolution est de ce fait, un élément essentiel dans la gestion de la trésorerie de l'entreprise.

$$\text{BFR} = \text{actif d'exploitation} - \text{passif d'exploitation}$$

3.3. Les attentes de la banque de son entreprise :

En prêtant à l'entreprise, la banque prend un risque très important, un risque qui n'est pas rémunéré à son juste niveau. En effet, compte-tenu de leur obligation de refinancement, le taux de marge moyen des banques se situe autour de 1%.

¹⁶Concerne les biens d'équipements (machines et outillage) dont la durée d'utilisation est supérieure à un cycle complet de production.

¹⁷Comprennent les biens acquis ou créés par l'entreprise qui sont destinés à être vendus ou fournis ou pour la consommation intermédiaire.

Exemple : *Si une banque prête 100000 DA à 2%, et qu'elle se refinance à 1%, son taux de marge est de 1%. Son risque en cas de défaut de paiement est de 100 000 DA alors que la marge générée au bout d'un an sera de 1000 DA seulement...*¹⁸

D'autre part, les banques engagent aussi les dépôts de leur clientèle : elles sont tenues à la prudence. En réalité, les banques considèrent les prêts comme des produits d'appel et savent qu'elles pourront vendre ensuite à leurs clients des services à forte marge : abonnements, frais de tenue de compte, avances de trésorerie...

Du fait de son raisonnement par le risque, la banque a besoin d'être rassurée en permanence par l'entreprise :

- ◆ par sa transparence : si la banque sent qu'il lui manque des informations elle s'abstiendra,
- ◆ par sa franchise : le mensonge est proscrit,
- ◆ par son comportement : il sera essentiel de tenir ses engagements,
- ◆ par son anticipation,
- ◆ par ses perspectives d'activité et son projet,
- ◆ par sa rentabilité : à ce titre, c'est à éviter absolument les astuces qui visent à diminuer artificiellement les bénéfices pour ne pas payer d'impôt...
- ◆ par la présence de Co-financeurs,
- ◆ par son taux d'endettement,
- ◆ par les garanties qu'elle offre.

La banque est un fournisseur de l'entreprise, elle devrait donc se mettre totalement à son service. Or dans les faits, la banque est un fournisseur exigeant, qui pose ses conditions. Les banques se posent en acteur dominant.

Pour briser cette relation, l'idéal consiste à s'endetter au bon moment, c'est-à-dire lorsque l'entreprise va bien, et dans une perspective de long terme. Rappelons que l'endettement permet à l'entreprise d'améliorer son taux de retour sur investissement.

3.3.1. La fidélisation comme facteur de génération de profit :

La fidélisation permet entre autre d'amortir les couts d'acquisitions sur la durée de vie de la relation avec l'entreprise. Fidéliser un client permet de lui proposer plus de produits et ainsi de contribuer à augmenter sa rentabilité pour la banque. La banque

¹⁸<https://www.creerentreprise.fr/relation-banque-entreprise-dirigeant/>, mis à jour les 23 janvier2018, consulté le 01 avril 2019.

bénéfice aussi d'une réduction de ses coûts de prospection et elle peut mieux exploiter ses bases de données et réaliser des gains de productivités en répondant en précisement aux attentes du client.

Les moyens de communications sont en effet mieux utilisées et à propose lorsqu'ils se destinent à un client acquis.

Dans certains secteurs d'activités de services bancaires, les clients ont tendance à augmenter leurs demandes auprès des prestataires de ces services. C'est le cas ou la clientèle manifeste, au fur et à mesure qu'elle connaît mieux et apprécier plus la banque, de l'intérêt aux différents services et produits.

3.3.2. L'évolution des relations banques-clients :

La relation client devient alors déterminante pour assurer la performance. Cette relation oscille entre surveillance et qualité du service rendu. Des conflits d'intérêt peuvent en découler. Il faut à la fois maîtriser ses coûts de surveillance, tout en ayant la capacité à distinguer les bons des mauvais projets, et équiper la clientèle en produits. La qualité et l'intensité de la relation commerciale, comme la bonne organisation du processus de décision, sont deux facteurs essentiels de la bonne circulation de l'information. Pour favoriser cela, les banques se sont équipées en systèmes d'informations aux capacités de traitement toujours plus importantes ; à tel point qu'aujourd'hui, elles en dépendent totalement pour pouvoir mener leurs opérations.

« Dans un contexte de profondes transformations technologiques et de forte concurrence, les banques ont dû remettre le client au centre de la banque de détail. Grâce à des engagements professionnels majeurs, l'information bancaire a été renforcée, rendant plus accessible la relation du client avec sa banque. En France, depuis 2001, les banques contractualisent leurs relations avec les particuliers dans des conventions de compte. Elles proposent un service de médiation pour résoudre gratuitement les litiges au cas par cas. En 2004, elles se sont engagées à rendre la banque plus transparente : les tarifs sont désormais facilement accessibles, la mobilité et le jeu de la concurrence sont facilités. En outre, depuis l'entrée en vigueur en 2007 de la directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF), la banque est obligée d'informer et d'évaluer le client pour lui fournir les produits d'investissement les plus adaptés à son profil et à ses besoins et assurer au mieux sa protection. »¹⁹

¹⁹ Sylvie DELLATRE, *Référentiel des métiers cadres, "les métiers du secteur de la banque", une publication de l'association pour l'emploi des cadres (APEC), paris 2012, P16.*

3.4. Les scandales qui remettent en cause la crédibilité du secteur bancaire :

Nul ne peut ignorer les scandales qui ont secoué le secteur bien avant la crise financière de 2008. Ces scandales ont mis en lumière non seulement des pratiques de gestion financière interne hautement risquées, mais aussi des fraudes caractérisées et la vente de produits toxiques à ses propres clients.

3.4.1 Les déviations du modèle bancaire traditionnel :

Lorsqu'une banque fait un crédit, celui-ci reste dans le bilan de la banque et il est financé grâce aux dépôts et aux sources de financement de la banque. Face à des besoins plus importants de financement qui ont fini par dépasser les dépôts disponibles, les banques américaines et françaises notamment ont cherché de nouvelles sources de financement en renforçant leur accès aux marchés financiers.

Pour ce faire, les banques américaine sont massivement eu recours au procédé de la titrisation. À partir d'un portefeuille de crédits, le procédé permet d'émettre des titres sur le marché financier, titres achetés par des investisseurs ou incorporés dans des produits financiers complexes. La liquidité récupérée ainsi par la vente permet donc de refinancer de nouveaux crédits. Ce dispositif aurait pu fonctionner encore longtemps si les crédits mis sur les marchés financiers par ce biais avaient été remboursés normalement.

Le problème est que, petit à petit, les banques américaines ont titrisé des crédits immobiliers de très mauvaise qualité, appelés « crédits subprime », vendus à des clients que l'on savait insolubles.

De façon générale, cette famille de scandales renvoie à un problème de confiance dans la capacité des banques à sélectionner des emprunteurs solvables. Le cas des emprunts toxiques vendus à des acteurs publics en est un bon exemple. Les emprunts toxiques sont indexés sur des produits très volatils, de sorte que les taux d'intérêts peuvent fluctuer rapidement et sans limite. De façon générale, ces affaires ont illustré plusieurs phénomènes majeurs :

- ◆ l'incapacité des banques à sélectionner correctement les emprunteurs ;
- ◆ l'immoralité des banques ayant proposé des solutions usurières à leurs emprunteurs et induit en erreur leurs épargnants ;
- ◆ la spéculation occasionnelle sur les marchés à l'encontre des intérêts de leurs clients ;
- ◆ la très grande naïveté de certains emprunteurs.

Selon Lamarque E et Maymo V (2015), l'affaire des subprimes rassemble à elle seule les plus grands travers de la finance. Les enquêtes conduites par la SEC (Security Exchange Commission) à l'encontre des banques américaines impliquées, dont Goldman Sachs, éclairent plusieurs fautes majeures commises par ces banques :

- ◆ la vente de crédits toxiques (taux variables, saisie hypothécaire...);
- ◆ la titrisation de crédits hypothécaires toxiques ;
- ◆ la spéculation sur l'effondrement du marché immobilier ;
- ◆ le recrutement de personnels non compétents pour instruire et surveiller les dossiers de financement des crédits hypothécaires.

En 2012, la sanction à l'encontre des 5 plus grandes banques américaines s'élevait à 26 milliards de dollars à reverser aux emprunteurs escroqués.

3.4.2. Les pratiques frauduleuses :

Comme dans toute manipulation de grosses sommes d'argent, les fraudes sont le plus souvent le fait d'acteurs isolés, mais aussi quelque fois de dispositifs plus organisés. Les plus fréquentes sont l'abus de marché, l'évasion fiscale et le blanchiment.

- ◆ **L'abus de marché et la manipulation :**

«La notion d'abus de marché recouvre tout comportement illicite sur un marché financier, et, aux fins du présent règlement, il convient d'entendre par cette notion les opérations d'initiés, la divulgation illicite d'informations privilégiées et les manipulations de marché. Ces comportements empêchent une transparence intégrale et adéquate du marché, qui est un préalable aux négociations sur des marchés financiers intégrés pour tous les acteurs économiques.»²⁰

- ◆ **Le blanchiment et la fraude fiscale :**

Le blanchiment consiste à dissimuler l'origine d'un argent acquis illégalement, notamment par le terrorisme, le commerce d'armes, de drogue... L'office des Nations unies contre la drogue et le crime l'évalue à 1 600 milliards de dollars. Si les banques sont un maillon indispensable de

²⁰ Article N° 07 du règlement N° 596/2014 du parlement européen et de conseil du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché.

la lutte contre le blanchiment en tant qu'hébergeurs des comptes et organisateur des transactions, elles sont parfois parties prenantes à ces opérations.

Les états se sont lancés dans une lutte contre l'évasion fiscale. Elle consiste, pour un particulier ou une entreprise, à ne pas payer l'impôt en ayant recours à des montages organisationnels et financiers.

Ces scandales, régulièrement dénoncés par les médias, portent atteinte à la crédibilité du secteur bancaire et peut influencer directement la relation banque-entreprise en particulier, et la réputation économique des états en générale.

Conclusion :

Le but de ce premier chapitre est de présenter les généralités sur les banques et les entreprise sur le plan théorique et la relation banque-entreprise qui est exprimée par le besoin de l'entreprise à se refinancer auprès des banques. Le renforcement de cette relation passe par le développement des techniques bancaires en matière de diversification des produits bancaires pour répondre aux exigences des entreprises.

La banque est au cœur de toute économie. Elle joue de plus en plus un rôle décisif : gérant les dépôts et l'épargne, distribuant les crédits, organisant les paiements et le change.

En général, les établissements bancaires jouent un rôle d'intermédiaire financier par rapport aux entreprises, ces deux compartiments (entreprise et banque) produit à l'économie un flux vital qui est l'argent et la richesse.

Première partie : Partie théorique

CHAPITRE 2 : Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

Chapitre II : Les risques et les garanties liées à l'octroi de crédit bancaire

Introduction :

Le dossier de crédits renseigne la banque sur l'entreprise et lui permet de mesurer les risques potentiels. Il est composé des renseignements généraux sur la structure étudiée et des renseignements spécifiques et financiers. De ce fait, accorder un crédit c'est de faire un pari sur l'avenir. Pour cela le banquier doit faire preuve de la plus extrême prudence dans son analyse et ses choix afin de réduire au maximum le risque et les éventuelles défaillances.

Ce présent chapitre est constitué de trois sections. Dans la première section ; nous étudierons le montage et l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation. La seconde section sera consacrée au crédit d'investissement. Enfin dans la troisième section, nous traiterons les notions de risque et de garantie.

Section 1 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation

Un dossier de crédit est constitué de documents (sous dossiers) juridiques, économiques, comptables, financiers, fiscaux et parafiscaux. Ces derniers sont en fonction de l'ancienneté de la relation banque-client, de la nature de son activité ainsi que de type de concours sollicités.

1.1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation

Nous allons les présentés comme suit :

1.1.1. La demande écrite de l'entreprise

Il s'agit d'une demande de crédit produite par l'entreprise et adressée au banquier. C'est une requête à travers laquelle le demandeur de crédit sollicite l'intervention de la banque pour combler ses besoins d'exploitation.

Elle doit remplir les conditions de forme et de fonds suivantes :

◆ Les conditions de fonds :

La demande de crédit doit préciser la nature, le montant, et l'objet des concours sollicités.

◆ Les conditions de forme :

La demande doit contenir un entête reprenant toutes les références de l'entreprise (dénomination, siège et objet social,...) accompagnées du cachet de cette dernière et de la

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

signature apposée par là où les personnes dûment autorisées et habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit.

1.1.2. Les documents juridiques et administratifs :

Il s'agit des documents recueillis à l'ouverture du compte de la relation. Cependant, dans le cas d'une modification intervenue dans les statuts, l'activité ou l'adresse de l'entreprise, ceux-ci font l'objet d'une actualisation qui comprend :

- ◆ Copie certifiée conforme du registre de commerce ou de l'agrément s'il s'agit d'une profession libérale ;
- ◆ Copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- ◆ Copie certifiée conforme de l'annonce de création de l'entreprise au Bulletin Officiel des Annonces Légales (B.O.A.L) ;
- ◆ Procès-verbal de la délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts ;
- ◆ Copie certifiée de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel renouvelable.

1.1.3. Les documents économiques :

En général, le banquier exige :

- ◆ Le rapport annuel d'activité ;
- ◆ La situation des marchés en cours de réalisation, le plan de charge assorti d'une fiche signalétique par marché pour les entreprises de Bâtiments Travaux Publics et Hydrauliques (E.B.T.P.H) ;
- ◆ Le plan d'importations détaillé dans le cadre des crédits extérieurs.

1.1.4. Les documents comptables et financiers :

Ces documents sont d'une importance capitale dans la mesure où ils concernent l'activité même de l'entreprise, indiquent sa situation financière au cours des exercices antérieurs et viennent appuyer ses perspectives à travers des prévisions sur les exercices futurs. Il s'agit des éléments suivants :

- ◆ Les bilans fiscaux et les Tableaux de Comptes de Résultat (T.C.R) des trois dernières années écoulées accompagnés de leurs annexes ;

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

- ◆ Pour les nouvelles entreprises, un bilan d'ouverture est exigé accompagné du bilan prévisionnel de l'exercice à financer ;
- ◆ Une situation comptable intermédiaire (bilan et T.C.R provisoires) pour les demandes introduites au courant du second semestre de l'année ;
- ◆ Plans de financement par marché prévisionnel ainsi que leur consolidé, pour les entreprises de B.T.P.H ;
- ◆ Plan de trésorerie prévisionnel ;
- ◆ Bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à financer, ainsi que le détail des stocks et des créances ;
- ◆ L'état détaillé des créances et des dettes portant montant et échéance de chacune d'elles, plus particulièrement lorsqu'il s'agit du crédit d'escompte et de l'aval.

1.1.5. Les documents fiscaux et parafiscaux :

Ce sont les documents servant à renseigner le banquier sur la situation de l'entreprise vis-à-vis des créanciers privilégiés notamment, l'administration fiscale. Il s'agit de :

- ◆ La carte d'immatriculation fiscale ;
- ◆ L'extrait de rôle apuré ;
- ◆ Attestation de mise à jour CNAS (Caisse Nationale d'Assurance Salariés);
- ◆ Attestation de mise à jour CASNOS (Caisse d'Assurance Sociale pour les Non Salariés) ;
- ◆ Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociales pour les nouvelles affaires.

1.1.6. Les documents commerciaux :

Dans ce registre, il peut être demandé :

- ◆ Des factures pro forma, des devis, des factures définitives et des bons de livraison ou de commande ;
- ◆ Une liste des fournisseurs, grossistes, concessionnaires et autres distributeurs ;
- ◆ Carnet des principaux clients ...

1.1.7. Le compte rendu de visite :

Il s'agit d'un document ayant pour rôle d'apprécier la véracité des informations transmises par les documents cités précédemment.

Il fournit un ensemble de renseignements (précisions) transcrits par le banquier après constat de l'état de l'affaire suite à une "visite sur site". Le compte rendu de visite reflète l'image réelle de l'affaire traitée puisqu'il vient confirmer ou infirmer les données avancées par le client.

Dans cette optique, le banquier se concentre entre autre sur les éléments suivants :

- ◆ La fonctionnalité des locaux ;
- ◆ L'état des installations ;
- ◆ L'état d'avancement des travaux ;
- ◆ La réalité et le statut d'occupation des lieux ;
- ◆ Le niveau des approvisionnements, des stocks, de la production et de l'écoulement des produits ;
- ◆ Les perspectives et potentialités d'évolution de l'entreprise.

En tout état de cause, le banquier aura pour objectif d'approfondir ses recherches et donc de réunir un maximum d'information, pour mieux cerner son client.

1.2. Etude d'un dossier :

Dans cette partie nous allons présenter les différentes analyses liés à l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation ;

1.2.1. Identification du demandeur de crédit et son environnement :

Consiste à collecter les maximum d'informations sur l'entreprise et son environnement ;

A. Historique de l'entreprise :

Toute entreprise crée son histoire et une érudition qui lui est propre qui la distingue de ses concurrents. Ces deux paramètres ne sont pas négligés par le banquier qui reconstitue le passé de l'entreprise en cherchant à fixer les principales dates de son évolution : création, implantation de nouveaux marchés, développement de nouveaux produits, modifications juridiques, changement de dirigeants, crises et principaux événements, ses plus grandes décisions et positions face aux périodes d'essor et de déclin, ainsi que les investissements réalisés avec d'autres banques. C'est donc par

l'énumération chronologique de faits relatifs à son passé que le banquier anticipe les comportements de l'entreprise face aux situations futures.

B. Les informations en provenance de la Banque nationale d'Algérie :

La BA constitue une source fiable d'information dans la mesure où elle fournit aux banques et aux établissements financiers de précieux renseignements concernant la situation de leurs clients, et ce, à travers la consultation des fichiers de la Centrale des Impayés, la Centrale des Risques et la Centrale des Bilans.

◆ La centrale des impayés :

Conformément au règlement N° 92-12 du 22/03/1992 du Conseil de la Monnaie et du Crédit (C.M.C) portant sur l'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés. Cette dernière est chargée de centraliser et de diffuser les incidents de paiement survenus sur les crédits octroyés et sur les chèques et effets de commerce. Son rôle consiste à crédibiliser les instruments de paiement, qui suppose un rejet des mauvais utilisateurs de ces moyens.

La centrale des impayés est habilitée à prendre des mesures de sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de l'émission de chèques pour les récidivistes en matière de chèques sans provision. Ses informations servent le banquier à se prémunir contre les entreprises dont les gérants ou les associés sont interdits de chéquiers.

◆ La centrale des risques :

Ce service de la Banque d'Algérie a pour mission de recueillir, auprès de chaque banque et établissement financier, les informations relatives à l'ensemble des engagements consentis. Grâce à ses fichiers, la centrale des risques communique le montant, la nature, le plafond, les périodicités et les garanties enregistrés au nom de chaque débiteur ayant été déclaré.

Il est, donc, indispensable d'alimenter en informations cette centrale de façon correcte et permanente.

◆ La centrale des bilans :

En vertu du règlement 96-07 du 03/07/1997 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la centrale des bilans, celle-ci se réserve la triple mission de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations comptables et financières relatives aux entreprises ayant détenu des concours bancaires.

Cette structure a pour principaux objectifs, la généralisation des méthodes normalisées d'analyse financière des entreprises domiciliées au sein des banques primaires et la classification des entreprises par secteur et par ratios, par rapport aux concurrents.

La centrale des bilans permet aux banques un gain de temps considérable. Elles ne s'attarderont plus dans l'étude objective et subjective du client.

1.2.2. Analyse de l'environnement de l'entreprise :

Chaque entreprise exerce son activité dans un cadre géographique déterminé et entretient des relations qui influent d'une façon directe ou indirecte sur son bien-être. De ce fait, l'implantation géographique est très importante. L'éloignement d'une entreprise de ses sources d'approvisionnements est un facteur d'insécurité car il peut l'amener à détenir des stocks importants, et par conséquent nécessiter des moyens financiers nécessaires à leurs gestions. Pour un détaillant, l'importance du centre de consommation dans lequel il se trouve influe directement son activité.

Ce que le banquier doit connaître :

- ◆ Les clients et les fournisseurs de l'entreprise, ainsi que les modalités et les délais de paiement (adéquation entre les délais moyens de règlement clients-fournisseurs).
- ◆ La fidélité et la solvabilité de la clientèle sont deux éléments à apprécier.
- ◆ De plus il sera utile d'apprécier la dépendance de l'entreprise d'un ou de quelques clients ou fournisseurs.
- ◆ Les parts de marché de l'entreprise ainsi que leur évolution dans le temps.
- ◆ Les entreprises concurrentes doivent être examinées pour situer la position du client par rapport à elles.
- ◆ En plus de l'étude des éléments suscités (cadre géographique, clients, fournisseurs et marché), l'analyse de la conjoncture économique permettra de dégager des éléments pouvant avoir une influence favorable ou défavorable sur l'entreprise.

1.3. Diagnostique économique et financier de l'entreprise :

Après avoir étudié le dossier de crédit, et identifier le client et l'environnement dans lequel il évolue, le banquier devra s'atteler à évaluer les performances économique-financières de l'entreprise en ayant recours à un outil spécifique et incontournable « l'analyse financière ».

« L'analyse financière est définie comme un ensemble des méthodes qui permettent de chercher dans qu'elle mesure une entreprise doit maintenir son équilibre financier à court, moyen et long terme .donc un jugement sur les perspectives d'avenir ».¹

Le diagnostic économique et financier constitue, la seconde étape de l'étude qui n'est que la suite logique de la première. En l'élaborant, le banquier distingue entre ce qui est réalisé par l'entreprise et ce qu'elle compte réaliser d'où la nécessité d'une analyse rétrospective et d'une analyse prévisionnelle.

1.3.1. Analyse rétrospective :

Vise à saisir l'évolution de l'entreprise ainsi que ses performances en comparant le chiffre d'affaire et les différents ratios des derniers exercices. Cette analyse est basée sur une documentation réelle et des données concrètes (les bilans, les tableaux de comptes de résultats,...etc.).

Pour dépasser le cadre du bilan et du T.C.R, et fournir une présentation plus concrète de la situation actuelle et passée de l'entreprise, ces informations doivent être retraitées et reclassées dans le but de passer de l'information comptable à une information financière.

A. Analyse du bilan comptable :

Le bilan est un document comptable qui photographie à un moment donné (31/12 /N), la situation patrimoniale d'une entreprise. Présenté sous forme de tableau, il recense l'ensemble des ressources dont dispose l'entreprise ainsi que leur utilisation (les emplois).

Le bilan, ainsi défini, nous permet de connaître l'origine et l'emploi des fonds de l'entreprise.

L'un des principes fondamentaux du bilan, est l'équilibre. En effet, de ce qui précède, nous concluons qu'il y a égalité entre l'actif et le passif puisque l'ensemble des ressources finance l'ensemble des emplois (autrement dit, les ressources de l'entreprise sont totalement réemployées).

¹ PEYRARD.J, « analyse financière », 7^e Ed Vuibert, paris 1998, P01.

B. Le passage du bilan comptable au bilan financier :

Ne reflétant, pas la réalité économique de l'entreprise (les valeurs du marché), le bilan comptable ne répond pas aux objectifs du banquier. Ce dernier cherchera une solution pour apprécier le niveau de liquidité, de solvabilité et de rentabilité de l'entreprise, qui tiendra compte des paramètres ignorés par le bilan comptable. Il va, donc réévaluer les postes de l'actif et du passif du bilan comptable susceptibles de fausser l'image de l'entreprise. Cette réévaluation appelée « reclassement » ou « retraitement du bilan » repose sur trois niveaux d'intervention :

- ◆ L'élimination des non-valeurs ;
- ◆ La réintégration des éléments hors bilan ;
- ◆ Reclassement et finalisation du bilan financier.

C. Le tableau des comptes de résultats (TCR) :

« Le compte de résultat est élaboré à partir des comptes relevant des classes 6 et 7 du plan comptable, les charges et les produits sont regroupés selon leur nature et figurent hors taxes »². Si le bilan nous donne une information statique de la situation patrimoniale de l'entreprise, le TCR permet un examen dynamique permet de cerner l'activité de l'entreprise et ses performances à travers l'appréciation des soldes intermédiaire de gestion (SIG).

⇒ Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Le calcul des soldes intermédiaires de gestion de mettre en évidence la formation du résultat de l'exercice (bénéficiaire, déficitaire).

◆ **Le chiffre d'affaires :**

Ca = ventes de marchandises + produit vendue + prestation fournies

Le chiffre d'affaires est un indicateur qui permet de mesurer l'activité en valeur absolue, il constitue souvent le premier des indicateurs de l'entreprise en reflétant sa taille, et en mesurant ses parts de marché obtenues ou perdues au fil des exercices.

²Mondher BELLALAH, *gestion financière*, 2^e Ed ECONOMICA, paris 2004, p 54.

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

◆ La marge commerciale :

Marge commerciale = ventes de marchandises – coûts d'achat des marchandises vendues

La marge commerciale est égale à la différence entre le montant des ventes de marchandises et le coût d'achat de ces dernières ; elle traduit l'activité de négociation de l'entreprise qui achète des marchandises pour les revendre en l'état, et ne concerne que les entreprises commerciales ou la partie d'activité purement commerciale des entreprises commerciales et industrielles.

◆ La production de l'exercice :

Production = production vendue + production stockée + production immobilisée.

La production de l'exercice fait référence directement à l'activité de transformation industrielle et/ou de prestation de services de l'entreprise.

◆ La valeur ajoutée (VA) :

VA = marge commerciale + production de l'exercice - matières premières consommées - services extérieurs

La valeur ajoutée produite exprime la capacité de l'entreprise à créer des richesses dans ses activités économiques. Elle est mesurée par la différence entre la production et les consommations de biens et de services en provenance de tiers

◆ L'excédent brut d'exploitation (EBE) :

EBE = VA + Subventions d'exploitation – frais de personnel – impôts et taxes

L'exercice brut d'exploitation (EBE) est un solde particulier qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après rémunération des facteurs de production et de travail ainsi que des impôts liés à la production.

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

◆ Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation = EBE + Reprise sur amortissements et provisions – dotations aux amortissements et provisions

Se basant sur la même logique que l'excédent brut d'exploitation, ce solde prend en considération la politique de (dotation aux amortissements et aux provisions, le loyer de crédit-bail... etc.), le reste constitue le résultat d'exploitation.

◆ Le résultat courant avant impôts (RCIA) :

RCAI = résultat d'exploitation + produits financiers – charges financières

Le résultat courant avant impôts (RCIA) indique la performance économique et financière de l'entreprise. On parle de résultat courant par opposition au résultat exceptionnel.

◆ Le résultat exceptionnel :

Résultat exceptionnel = produit exceptionnels – charges exceptionnelles

Ce résultat résulte la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

◆ Le résultat net :

Résultat net = résultat exceptionnels + résultat courant – impôts sur le bénéfice – participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise

Ce résultat obtenu après déduction des impôts sur bénéfice (IBS) du résultat brut de l'exercice, il représente d'une part, le revenu global net de l'entreprise et d'autre part le revenu maximum qui peut revenir aux associés. C'est à partir de ses résultats qu'est calculée la rentabilité des capitaux propres.³

³Jean-pierre LAHILLE, « analyse financière », Ed dalloz, paris, 2001.

◆ La capacité d'autofinancement (CAF)

CAF = résultat net + dotation aux amortissements + dotations aux provisions + dotations exceptionnelles + moins value – la plus value sur cession des immobilisations – reprises des subvention – reprises de l'écart de réévaluation – reprises sur charges calculées

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières secrétées par les opérations de gestion et dont l'entreprise pourrait disposer, en l'absence de dividendes, pour couvrir les besoins financiers qui sont liée a sa pérennité et a son développement. Il est nécessaire de faire la distinction entre la capacité d'autofinancement et l'autofinancement ; c'est-à-dire ce qui va rester réellement a l'entreprise après avoir déduit le dividende versé aux actionnaires des capacités d'autofinancement de l'entreprise.

D. Analyse de la structure financière de l'entreprise :

La situation financière de l'entreprise dépend de son aptitude à assurer en permanence sa solvabilité. Cette dernière résulte de la confrontation entre la liquidité des actifs qu'elle détient et l'exigibilité de son endettement.

L'analyse de la structure financière s'effectue sur la base des bilans et TCR retraités des trois dernières années au minimum. Deux méthodes peuvent être utilisées :

⇒ La méthode des grandes masses :

Cette méthode permet de dresser une vue d'ensemble du profil financier de l'entreprise afin d'apprécier la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise.

⇒ La méthode des ratios ou méthode relative

Un ratio est le résultat d'un rapport entre deux grandeurs homogènes permettant d'aboutir, grâce à un raisonnement logique, à des conclusions sur l'objet analysé. Il existe un nombre fort important de ratios ; certains sont d'une utilité incontestable, d'autres le sont moins. Le banquier est libre de créer des ratios dans la mesure où le rapport pris par le banquier peut affiner l'analyse.

Les ratios s'appliquent à :

- ◆ Une même grandeur à deux dates différentes (évolution de la production par exemple) ;

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

- ◆ Deux paramètres financièrement liés (part du chiffre d'affaires alloué au personnel par exemple) ;
- ◆ Un sous-ensemble par rapport à une totalité (Part des capitaux propres dans le total bilan) ;

Il est évident qu'un ratio pris isolément n'a souvent pas de signification, et de ce fait les ratios sont calculés en masses, autrement dit en groupes. Les principaux groupes de ratios sont :

- ◆ les ratios de structure financière.
- ◆ les ratios d'activité ou de gestion.
- ◆ les ratios de rentabilité.

1.3.2. L'analyse prévisionnelle (prospective) :

Malgré l'utilité incontestable de l'analyse rétrospective dans le diagnostic économique, du fait qu'elle nous renseigne sur la bonne situation passée et présente de l'entreprise, cela ne garantit pas forcément un avenir stable et propice.

Sachant toutefois que les remboursements d'un crédit consenti dépendent des recettes futures que l'entreprise encaissera, une étude prévisionnelle est plus que nécessaire pour connaître les projets de celle-ci, dont l'objectif primordial est d'avoir une idée plus ou moins précise sur les capacités, les besoins ainsi que les résultats qui seront dégagés au cours des exercices à venir afin de mettre en place la meilleure structure financière adéquate.

Une analyse prévisionnelle repose essentiellement sur les documents suivants :

- ◆ Le plan de trésorerie ;
- ◆ Le plan de financement ;
- ◆ Le budget d'exploitation prévisionnel ;
- ◆ Les bilans et TCR prévisionnels.
- ◆ le chiffre d'affaires prévisionnel et le seuil de rentabilité.

A. Le plan de trésorerie :

Il s'agit d'un instrument de gestion prévisionnel à court terme qui recense sur une période d'une année l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles de l'entreprise quelle qu'en soit leur origine ou leur destination.

Le plan de trésorerie permet à partir du rapprochement des recettes et des décaissements de déterminer mensuellement les insuffisances (ainsi que les excédents) de trésorerie de l'entreprise et par voie de conséquence, de fixer le montant et la durée des crédits à court terme.

B. Le plan de financement :

C'est aussi un instrument de gestion prévisionnel qui établit des hypothèses sur les besoins de financement stable (investissement, remboursement des dettes à terme, croissance du fond de roulement) et les ressources pour y faire face (augmentation de capital, crédits à terme...).

Dans le cadre des crédits d'exploitation, le plan de financement est exigé quand l'entreprise fait une demande pour un crédit de campagne. Dans ce cas, il reprend mensuellement les dépenses de la campagne et les perspectives de commercialisation (ventes). Il permettra de fixer les périodes durant lesquelles l'entité enregistre des besoins de financement résultant du déphasage entre les dépenses et les rentrées de fonds.

C. Le budget d'exploitation prévisionnel :

Le budget d'exploitation prévisionnel indique les objectifs de l'entreprise en matière de ventes pour l'exercice à financer. Il permet ainsi au banquier de se familiariser avec les projets d'extension commerciale de l'entreprise.

Les budgets sont interdépendants et leur établissement répond à une hiérarchie pour donner une vision simplifiée du fonctionnement de l'entreprise. En effet, chaque budget concerne une fonction bien précise de l'entité (budget d'investissements, budget de ventes, des approvisionnements,...)

Ce document comprend entre autre un plan de charge prévisionnel, le détail des ventes prévues par l'entreprise en quantités et en valeurs,... etc.

D. Les bilans et TCR prévisionnels :

L'analyse des bilans et TCR prévisionnels facilite au banquier l'appréciation des portées et conséquences de la politique financière appliquée par l'entreprise.

Les bilans prévisionnels exposent l'évolution de la situation patrimoniale de l'entreprise permettant ainsi d'estimer ses capacités futures à faire face aux différents engagements contractés. Quant aux TCR, ceux-ci retracent l'ensemble des produits et charges générés par les cycles d'exploitation futurs et permettent d'apprécier le degré

d'intensité de l'activité de l'entreprise et son insertion dans le marché auquel elle appartient.

E. Le chiffre d'affaires prévisionnel et le point mort :

Parmi les chiffres clés présentés par l'entreprise à sa banque, on trouve le chiffre d'affaires prévisionnel qui représente le volume des ventes que compte réaliser l'entreprise durant l'exercice à financer. Ce chiffre d'affaires doit permettre à l'entreprise de dégager au moins un résultat nul. Il convient donc de déterminer le CA qui permettrait à l'entreprise de couvrir toutes ses charges et au delà duquel elle enregistrerait des bénéfices. Ce dernier est défini par le point mort (seuil de rentabilité ou chiffre d'affaires critique).

◆ Le Seuil de Rentabilité (SR)

Le SR est le niveau d'activité pour lequel l'ensemble des produits couvrent l'ensemble des charges. A ce niveau d'activité, le résultat est donc nul.

Mode de calcul :

F : total des charges fixes ;

V : le coût variable unitaire;

P : prix de vente unitaire ;

Q : quantités vendues.

Pour avoir un résultat nul, il faut que :

Ventes = charges (fixes + variables) + bénéfices.

$\Rightarrow (P \times Q = F + [V \times Q])$ (Σ Produits = Σ Charges).

$Q_0 = F / (P - V)$ = la quantité minimale à vendre.

Le Seuil de Rentabilité **SR = $Q_0 \times P$**

Donc : Si $Q = Q_0 \Rightarrow$ résultat nul ; Si $Q > Q_0 \Rightarrow$ bénéfices ; Si $Q < Q_0 \Rightarrow$ pertes.

Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

A l'instar du financement de l'exploitation toute demande de crédit d'investissement nécessite au préalable une étude approfondie compte tenu notamment des risques spécifiques qui se rapportent à ce type de financement.

2.1. Les Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement :

Le banquier doit rassembler tous les documents administratifs, juridiques, comptables, techniques et financiers lui permettant de cerner au mieux l'entreprise désirant investir.

La liste de ces documents exigés varie selon la nature de l'investissement projeté et la relation de la banque avec son client. Cependant, il existe des documents communs à tous les types d'investissements que nous allons tenter d'énumérer au travers de cette section.

2.1.1. Documents administratifs :

Ils sont constitués de :

- ◆ Une demande de crédit répondant aux conditions de fond et de forme ;
- ◆ Copie du registre de commerce et des statuts de l'entreprise pour les personnes morales ;
- ◆ Documents certifiant la situation fiscale et parafiscale de l'entreprise ;
- ◆ Documents fiscaux et parafiscaux ;
- ◆ Autres documents administratifs (acte de propriété des terrains, permis de construire,... etc.)

2.1.2. Documents techniques :

Ils englobent :

- ◆ La situation d'avancement des travaux de génie civil ;
- ◆ Le planning de réalisation du projet ;
- ◆ Le permis de construire et autorisations émanant des autorités compétentes (en cas de construction);

2.1.3. Documents économiques et financiers :

- ◆ Bilans et Tableaux de comptes de résultat prévisionnels sur trois (03) ou (05) ans, suivant la durée de vie de l'investissement ;
- ◆ Plan de financement ;

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

- ◆ Devis estimatifs et quantitatifs des travaux et factures pro forma des équipements à acquérir localement ou à importer ;
- ◆ Une étude technico-économique détaillée ;
- ◆ Tout justificatif concernant le projet et les dépenses réalisées ou à réaliser dans ce cadre.

Le dossier de crédit ainsi constitué permet au banquier de prendre connaissance d'un bon nombre d'aspects se rapportant aussi bien aux promoteurs qu'à leurs projets d'investissement. Il peut être considéré de ce fait l'un des éléments de raisonnement du chargé d'affaire qui est appelé à vérifier la véracité des chiffres avancés, leur cohérence par rapport aux hypothèses retenues et aux données de l'étude technico-économique.

2.2. L'analyse de l'étude technico-économique :

L'étude de la faisabilité d'un projet d'investissement est un préalable à toute appréciation de sa rentabilité, dans la mesure où il n'y aurait pas d'analyse de rentabilité si ledit projet n'est pas viable.

L'étude technico-économique est, généralement, élaborée par des bureaux d'études spécialisés. Elle est souvent entamée par un aperçu des différentes raisons ayant motivé la création du projet et les objectifs visés par les promoteurs sous forme d'une introduction.

Elle comporte généralement deux parties :

- ◆ Une présentation du projet et des promoteurs.
- ◆ Une analyse portant sur les différents aspects ayant trait au marché, à la commercialisation ainsi qu'aux données techniques du projet.

Lors de l'étude de ce document, le banquier vérifie la véracité et la cohérence des informations avancées.

2.2.1. Présentation de l'activité et des promoteurs :

- ◆ **Présentation de l'activité :** sont présentés en détail, les principaux axes sur lesquels s'articulent l'activité principale et éventuellement l'activité accessoire envisagée.
- ◆ **Présentation des promoteurs :** elle se fait par les fiches techniques élaborées par les promoteurs. Le banquier est tenu de relever des critères d'appréciation l'âge, les diplômes et/ou l'expérience ainsi que le patrimoine personnel.

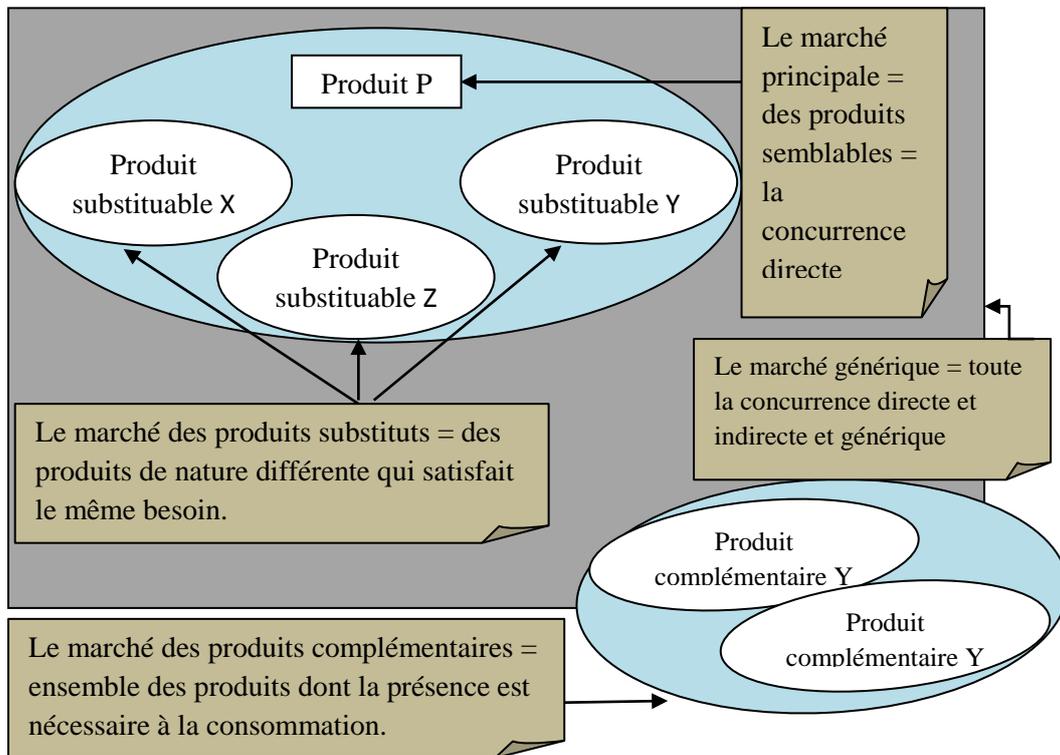
2.2.3. Présentation du projet :

La présentation du projet est faite sous forme d'une étude économique permettant au banquier de savoir si ledit projet est économiquement viable. Elle est portée essentiellement sur les principaux éléments suivants :

A. L'analyse du marché :

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est à dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales »⁴.

Figure n°05 : la structure d'un marché



Source : Véronique Boulocher et Sabine Ruaud, « Analyse de marché De la définition au diagnostic », 5^e Ed vuibert, paris 2017, P32.

Son principal objectif est de pouvoir cerner les besoins présents et arriver par la même occasion à prévoir ceux à venir des consommateurs. De ce fait, il est nécessaire de tenir compte des évolutions de la technologie industrielle, des goûts du public ainsi que des différents concurrents qui interviennent dans le même secteur.

⁴ HAMDI K., « Analyse des projets et de leur financement », Imprimerie ESSALEM, Alger 2000.

En résumé cette analyse doit porter sur l'étude de la demande passée et présente et apprécier la demande future toute en l'interposant à l'offre existante qu'elle soit locale et/ou importée.

B. L'analyse commerciale :

Elle consiste pour l'entreprise d'identifier les besoins du marché pour produire afin de les satisfaire et assurer l'écoulement de son produit. L'étude commerciale porte sur des éléments qualitatifs qui doivent retenir l'attention du banquier. Cette analyse portera sur « les quatre (04) P de Mc Carthy »⁵, à savoir :

- ◆ **Product (Le produit) :** Les questions que doit se poser l'évaluateur quant au produit seront : à quelle catégorie appartient le produit ? est-il compétitif ; existe-t-il des produits de substitution ? quelles sont ses particularités ? Quel est le cycle de vie du produit (lancement, croissance, maturité, ou déclin) ?
- ◆ **Price (Le prix) :** L'évaluateur devra s'intéresser aux prix pratiqués par la concurrence, et aux éventuelles contraintes réglementaires et de distribution ;
- ◆ **Place (La distribution) :** L'évaluateur devra se pencher sur les modes de distribution, au réseau de distribution de l'entreprise, et si c'est possible, de ses concurrents ;
- ◆ **Promotion (La communication) :** L'évaluateur devra s'intéresser aux méthodes pratiquées pour faire connaître le produit, et leurs coûts par rapport à ceux de la concurrence.

C. L'analyse technique :

Pour mener à bien cette analyse le banquier doit se baser essentiellement sur :

- ◆ **La localisation du projet :** la localisation géographique du projet a un rôle important dans sa réussite. En effet, dans ce cadre le promoteur doit vérifier si les lieux sont dotés de moyens nécessaires au bon déroulement de l'activité (infrastructure, l'alimentation en eau, l'électricité etc...)
- ◆ **Etat d'avancement des travaux :** il donne une image sur l'avancement du projet et des travaux déjà réalisés dans ce cadre. Il faut vérifier la date du lancement des travaux, le délai de réalisation, et la date d'entrée en exploitation.

⁵ Les quatre (04) P de Mc Carthy font partie d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de l'Université du Minnesota, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopter par l'entreprise moderne.

- ◆ **Les moyens de production :** il faut surtout analyser les équipements directement liés à l'exercice de l'activité, leur capacité de production ainsi que leur origine.
- ◆ **L'impact du projet :** le banquier doit s'intéresser davantage aux impacts multidimensionnels qui seront générés par la réalisation du projet :
 - Impact sur le plan économique : En matière de création d'emplois, de substitution aux importations et de la réalisation de l'intégration économique.
 - Impact sur l'environnement : Il faut vérifier si le projet a un impact négatif sur l'environnement et si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation.
- ◆ **Structure de financement :** elle reprend les parts de financement apportées par chaque intervenant. Elle a pour rôle essentiel de renseigner sur un élément très important qui est le niveau d'implication des promoteurs dans l'affaire.

D. L'analyse des coûts :

Elle permettra au banquier d'arrêter les dépenses d'investissements, les recettes et les coûts d'exploitation ainsi que les charges de fonctionnement.

Le projet doit être présenté par rubriques comptables à savoir : frais préliminaires, terrains, bâtiments, équipements, aménagement et installations... Il y a lieu pour le banquier d'apprécier la part consacrée à chacune de ces rubriques.

2.3. Analyse de la rentabilité du projet :

Une fois que la viabilité du projet est vérifiée, autrement dit on vérifie la véracité des informations recueillies, l'évaluateur procède à une analyse de la rentabilité financière du projet, qui est de très loin l'étape la plus technique.

L'objectif de l'étude de rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et qu'il présente la meilleure opportunité financière parmi les éventuelles occasions d'investissement (Placement bancaire, plusieurs projets, spéculations, etc.) et que les conditions de crédit proposées n'affectent pas la rentabilité du projet et, donc, le remboursement de l'emprunt bancaire. Il sera ainsi nécessaire d'évaluer le projet en deux temps :

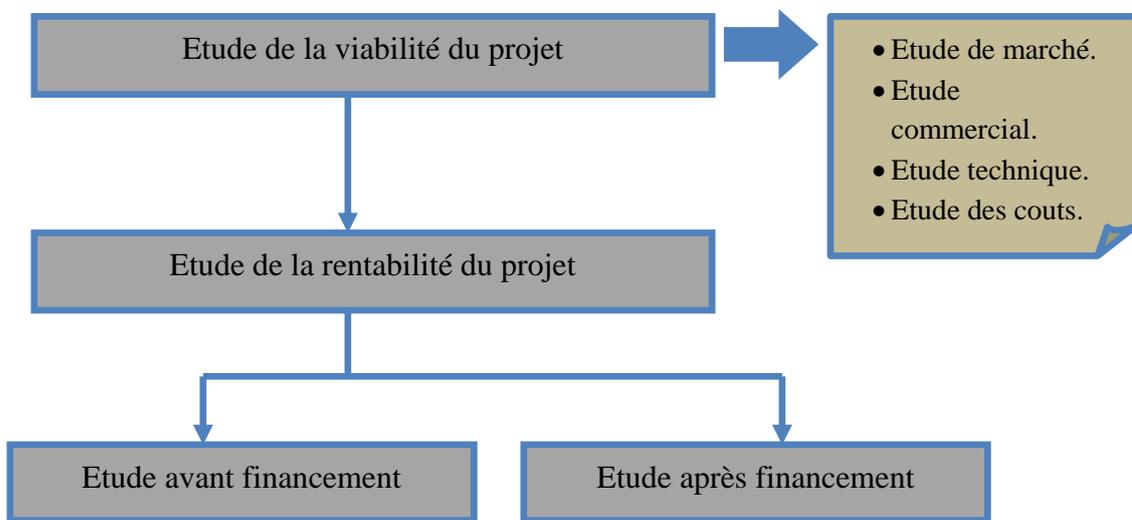
CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

- ◆ **Avant la mise en place de la structure de financement** : dans le but de déterminer la rentabilité intrinsèque du projet et les besoins de financement à couvrir.
- ◆ **Après la mise en place de la structure de financement** : en vue de mettre en place la structure de financement adéquate et d'analyser la rentabilité des fonds propres et l'impact de l'endettement sur celle-ci.

Le schéma ci-dessous nous aide à avoir un bref aperçu des étapes suivies par l'évaluation de projet :

Figure n°06 : les étapes d'évaluation de projet d'investissement.



Source : réalisé par nous même.

2.3.1. Analyse de la rentabilité avant financement :

Il ya lieu de définir la durée de vie d'investissement. La nature des flux. Et la comparaison des flux de trésorerie

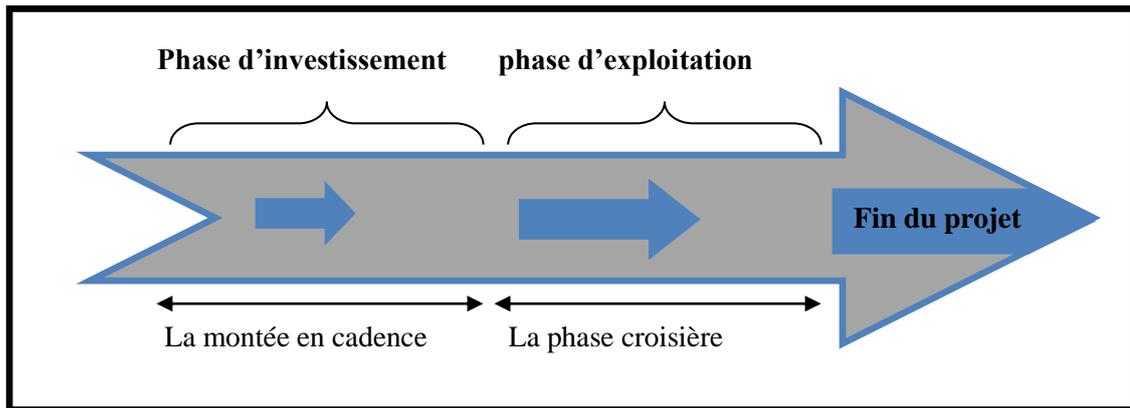
A. La durée de vie d'investissement :

La durée de vie Du projet passe par quatre (4) phases :

- ◆ **La phase d'investissement** : Représente la phase ou le projet réuni tous les moyens matériels dont il a besoin pour son exploitation, c'est la phase ou le projet est exécuté.
- ◆ **La phase de montée en cadence** : C'est la phase ou l'entreprise commence à s'habituer à bien faire fonctionner ces équipements, la technologie, et donc la production est en croissance mais pas encore à son maximum.

- ◆ **La phase croisière** : Dans cette phase la production est à son maximum, et les équipements fonctionnent à leur pleine capacité d'où le rendement meilleur. C'est ce que l'on appelle la période de plein régime.
- ◆ **La phase finale du projet** : Dans cette phase le projet arrive à ces fins c'est la cessation d'activité.

Figure n°07 : Les différentes phases de la durée de vie du projet



Source : ARDJOUN Mohamed Noureddine, « le financement bancaire des entreprises en Algérie », mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état de l'école nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSSEA), promotion 2010, P67.

B. La nature des flux

On distingue trois (3) natures des flux :

- ◆ Flux d'investissement : Ce sont des décaissements ;
- ◆ Flux d'exploitation : Commencer à générer des cash-flows ;
- ◆ Flux de désinvestissement : Cessation des immobilisations.

⇒ Détermination des flux de trésorerie :

Le banquier est censé passer par six (6) étapes qui sont :

- ◆ Elaboration de l'échéancier d'investissement ;
- ◆ Elaboration de l'échéancier d'amortissement ;
- ◆ Détermination de la VRI ;
- ◆ Détermination du BFR et de sa variation ;
- ◆ Elaboration du TCR prévisionnel ;
- ◆ Détermination des flux de trésorerie prévisionnels (tableau Emplois-Ressources).

2.3.2. L'analyse de la rentabilité après financement :

Celle-ci va intégrer tous les modes de financement. Si l'analyse de rentabilité avant financement nous permet de déterminer la rentabilité du projet, l'analyse après financement quant à elle, elle nous renseigne sur la rentabilité des capitaux engagés dans l'investissement, (les capitaux propres + les fonds empruntés) afin de déterminer les conditions de crédit les plus adaptés au projet.

A. Détermination des nouveaux flux de trésorerie :

Pour atteindre les flux de trésorerie, nous allons suivre la démarche suivante :

- ◆ Elaboration de l'échéancier d'investissement, cette étape est la même que celle suivie lors de l'analyse de la rentabilité avant financement sauf qu'il faut intégrer les intérêts intercalaires qui sont une rubrique de l'investissement et qui représentent des intérêts payés pendant la période de différé.
- ◆ Elaboration d'un nouveau tableau d'amortissement en y intégrant l'amortissement des intérêts intercalaires selon leur durée d'amortissement,
- ◆ Le banquier va élaborer un échéancier de remboursement de l'emprunt établi selon les conditions de crédit demandées ;
- ◆ Elaboration du TCR après financement, même TCR que celui établi précédemment, sauf que pour déterminer le résultat brut d'exploitation, le banquier va intégrer les frais financiers et les nouvelles dotations aux amortissements ;
- ◆ Mettre en place un plan de mobilisation, qui fera apparaître toutes les dépenses d'investissement dans le temps et le moyen par lequel ils seront financés, et ce pour déterminer les Apport ;
- ◆ Enfin, le plan de financement qui sera le récapitulatif de toutes les ressources ainsi que tous les emplois de l'entreprise, c'est ce tableau qui fera apparaître les flux de trésorerie, le plan de financement fait apparaître les mêmes éléments qu'avant financement avec correction de la CAF et le remboursement de l'emprunt (principal) et les dividendes dans la rubrique des emplois, et pour équilibrer il y a aussi intégration des capitaux propres et les emprunts aux ressources.

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

Le tableau suivant recense l'ensemble des rubriques d'un tableau emplois-ressources après schéma de financement :

Tableau n°03 : tableau d'emplois-ressources après financement

Rubriques	Phase Réalisation		Phases Exploitation				
	-1	0	1	2	3	...	n
<u>Ressource :</u> <ul style="list-style-type: none"> • CAF • VRI • Récupération BFR • Apports • Emprunts 							
Total ressources (1)							
<u>Emplois :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements initiaux • ΔBFR • Intérêts intercalaires • Remboursement de l'emprunt (principal) • Dividendes 							
Total emplois (2)							
Flux de trésorerie (1)-(2)							
Cumul des flux de trésorerie :							

SOURCE : OP-Cit, P91.

Après l'élaboration de ce tableau le banquier doit incontestablement veiller à ce qu'il y'ai un équilibre parfait entre les emplois et ressources pendant les années de réalisation, donc les flux annuels dégagés doivent êtres nuls pendant ces années-là, sinon il doit revoir la structure de financement (apport/emprunt). Et Durant les années d'exploitation, la trésorerie cumulée doit être supérieur à zéro, si le banquier remarque

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

un manquement à cela il devra incontestablement remédier à cette situation en apportant des modifications sur les conditions de crédit ou sur la structure de financement.

Si la trésorerie cumulée est inférieure à zéro il y a lieu de revoir :

- ◆ La hausse la période de différé ;
- ◆ La hausse la durée de remboursement ;
- ◆ Conjointement la durée de différé et la durée de remboursement ;
- ◆ Revoir la structure de financement.

Le banquier peut, s'il remarque une trésorerie cumulée assez élevée, pratiquer des conditions de crédits plus restrictives et cela dans le but de trouver la formule la plus adéquate.

B. Analyse de la rentabilité des capitaux engagés :

Les capitaux engagés dans un projet, vont générer une rentabilité, grâce à cette analyse le banquier va apprécier la rentabilité des fonds propres engagés et la rentabilité propre à l'emprunt.

⇒ Rentabilité des fonds propres :

Il faut d'abord déterminer la rentabilité des actionnaires :

Trésorerie des actionnaires = apports + trésorerie annuelle + dividendes

Ensuite le banquier passe à la détermination des critères qui vont lui permettre d'apprécier la rentabilité des fonds propres avec les mêmes critères utilisés pour l'appréciation de la rentabilité du projet, qui sont :

- ◆ Le délai de récupération des fonds propres (DRFP) : c'est le délai nécessaire pour l'entreprise pour la récupération des fonds propres (à partir de la trésorerie nette et les dividendes).
- ◆ La valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) : c'est le gain net des actionnaires après avoir récupéré leurs apports et payer le coût de l'argent.
- ◆ Le taux de rentabilité des fonds propres (TRFP) : il représente le taux d'actualisation qui annule la VANFP.

CHAPITRE 2

Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire

⇒ **La rentabilité de l'emprunt :**

« La rentabilité de l'emprunt peut être considéré comme un projet à part entier »⁶

A ce titre on peut lui déterminer sa VANE, son TRIE :

- ◆ La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) : c'est le gain généré à partir des emprunts engagés dans le projet d'investissement elle est déterminée selon la formule suivante :

$$\text{Valeur actuelle net de l'emprunt} = \text{VAN des fonds propres} - \text{VAN du projet}$$

- ◆ Le taux de rentabilité interne de l'emprunt : c'est le taux de l'emprunt pour lequel la VANE s'annule, il est égale au taux net de l'emprunt (TNE), il est déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de rentabilité interne de l'emprunt} = \text{taux d'intérêt} \times (1 - \text{taux d'IBS})$$

⁶ HAMDI K, « Analyse des projets et de leurs financements », Imprimerie ESSALEM, Alger 2000.

Section 3 : Les risques et les garanties

Les risques et les garanties de crédit est l'un des grands sujets économiques. Ils concernent de multiples acteurs, dans une double dimension micro et macroéconomique, au premier rang des quels se trouvent les banques et les marchés financiers.

3.1. Notion de risque :

L'activité d'intermédiation pose problème et exige au banquier de certifier de façon permanente au moins deux contradictions : d'une part, la sécurité vis-à-vis des déposants et épargnants d'autre part, la satisfaction des besoins des entreprises et la recherche d'un profit.

La notion de risque trouve sa signification au centre de cette contradiction.

Ce sont ces contraintes qui obligent le banquier à ne pas accorder des crédits avant d'avoir identifié, analyser et apprécier les risques auxquels s'expose l'entreprise.

«Le risque est inséparable de métier du banquier, il est son quotidien. Son quotidien malgré lui, où toute prise de risque consciemment réalisée va de pair avec l'espoir qu'il ne se matérialise pas et qu'il reste hypothécaire »⁷

3.1.1. Origine du risque crédit :

Le risque crédit est celui qui se manifeste lorsque le débiteur est incapable d'honorer ses engagements d'une manière partielle ou totale.

L'origine du risque crédit est donc propre à l'entreprise, mais qui se transfère à la banque en raison des relations commerciales.

Il importe au banquier de reconnaître ses différents risques et de les analyser à l'occasion de chaque opération de crédit.

Cette origine prend deux formes :

◆ Les risques liés à l'entreprise elle-même :

Les risques qui peuvent provenir de l'entreprise elle-même tiennent essentiellement à :

- La moralité et la capacité technique de son dirigeant.
- Sa structure financière.
- Sa situation commerciale et industrielle.
- Son climat social.

⁷Bouyakoub.F «l'entreprise et le financement bancaire », Ed Casbah, Alger 2000, P234.

◆ Les risques tenant à l'environnement externe :

Les risques provenant de l'environnement externe à l'entreprise sont liés généralement à :

- La conjoncture économique, politique et sociale
- Le secteur d'activité dont lequel elle évolue.
- Les phénomènes naturels.

3.1.2. Les types de risques :

Dans la profession bancaire les termes risques et crédits sont fréquemment utilisés comme synonymes.

Il existe généralement quatre types de risques :

- ◆ Le risque de contrepartie.
- ◆ Le risque d'insolvabilité.
- ◆ Le risque de change.
- ◆ Le risque de taux d'intérêt.

A. Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie, également appelé risque de signature, est le premier risque qu'une banque doit supporter. Il désigne :

« Le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable »⁸

C'est un risque de voir ses débiteurs dans l'incapacité de faire face totalement ou partielles à leurs engagements.

Il existe deux (02) principaux types de risque de contrepartie, à savoir :

◆ Le risque de non remboursement :

« C'est le risque le plus douté par les banquiers, car il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse carrément de rembourser les engagements qui lui ont octroyés »⁹.

Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur. Il trouve ses origines, essentiellement, dans le risque de l'entreprise c'est-à-dire le débiteur lui-même, car ce

⁸CALVET. H « établissement de crédit », Ed ECONOMIA, Paris 1997, P78.

⁹ARNAUD DE SERVIGNY « le risque de crédit », 2^e Ed, DUNOD, Paris 2003, p32.

risque est en fonction de la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise. Aussi, il peut dériver d'une crise politique ou économique d'un pays.

◆ **Le risque d'immobilisation :**

« *Le risque d'immobilisation est un risque proprement bancaire, car un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les recettes et les dépenses peuvent être préjudiciables à la banque* »¹⁰.

Il peut être le résultat du non remboursement des échéances, à bonnes dates par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés.

Ce risque exclusif aux banques peut être maîtrisé par une stratégie efficace de collecte des ressources à vue accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits.

B. Le risque d'insolvabilité :

C'est le risque de non remboursement des crédits trouve quant à lui ses origines principalement dans le risque de l'entreprise qui est l'émanation de différentes sources de risque. Il provient de l'incapacité du client de rembourser les fonds que la banque lui a avancés, suite à un détournement de ses fonds vers un objectif autre que celui où il ont été destinés, ou bien que l'affaire a une perte d'exploitation.

Dans ses deux cas, le client se trouve dans une situation d'insolvabilité, et le banquier court un risque certain de perte. L'insolvabilité du client produit des effets négatifs sur l'exploitation de la banque.

Ce risque est également lié aux risques de l'entreprise : risque individuel (dépend de la situation financière industrielle ou commerciale de l'entreprise), le risque sectoriel (lié au secteur d'activité et au marché), le risque général (lié à la surveillance des crises politiques ou économiques et à des événements imprévisibles).

Pour se prémunir contre le risque de non remboursement, la banque prend des garanties réelles sur les biens des débiteurs préalablement à la mise en place du crédit.

C. Le risque de change :

L'octroi d'un prêt en devise fait naître un risque de change, provenant des fluctuations de cours de la monnaie locale par rapport aux devises. Une hausse de la cour de change se traduit par un gain de change, et une baisse par une perte.

¹⁰CALVET H, « *Etablissement de crédit* », Ed ECONOMIA, Paris 1997, P78.

Un risque de change dont la définition est la suivante : « *C'est le risque qui mène la banque à réaliser des pertes à cause des évolutions défavorables des taux de change. Il survient suite à une indexation de produits et charges sur des cours de change ou, lorsque les éléments d'actif et de passif sont libellés en devises. Il y a alors détérioration de la contre- valeur en monnaie locales des flux de recettes, et règlements libellés en devises étrangères. De même en est-il de la contre-valeur bilancielle en monnaie locale des éléments d'actif et de passif libellés dans une autre monnaie* »¹¹

D. Le risque de taux d'intérêt :

Le taux d'intérêts constitue également une source de risque propre à la banque. Ils agissent indirectement sur la trésorerie et le risque d'immobilisation.

En effet ils ont déterminé dans l'évolution des ressources et des crédits de la banque et par conséquent dans l'évolution de sa marge et de ses résultats.

L'incidence des taux est également très significative sur l'évolution des fonds propres de la banque et de son ratio de solvabilité, dans la mesure où elle constitue un élément déterminant dans les résultats de la banque.

Afin de s'en prémunir, les banques adossent fréquemment selon leurs anticipations sur l'évolution de marché, leurs emplois à leurs ressources en taux (en utilisant des taux variables qui évoluent proportionnellement au taux de réescompte) et en durée (en finançant des emplois à court terme à partir des ressources à court terme).

3.1.3. Les risques de crédit.

Le risque de crédit pour une banque est le plus important puisqu'il représente 75 à 80% des risques, d'une part parce qu'il est dépendant d'une relation initiale basée sur la confiance avec un client, d'autre part, parce qu'il représente la source principale de provisionnement des banques, c'est le risque que le débiteur ou l'emprunteur face défaut ou que sa situation économique se dégrade au point de dévaluer la création que l'établissement bancaire détient sur lui¹²

Les opérations de crédit comportent plusieurs formes de risque, à savoir :

¹¹PHILIPPE DARVISENT, « *Pilotage bancaire* », Ed ESKA, Paris 1995, P39.

¹²J. AUGROS et M. QUERUEL, « *risque de taux d'intérêt et gestion bancaire* », Ed ECONOMICA, paris, P28.

A. Les risques liés aux relations banque-entreprises :

La relation entre la banque et ses clients peut dégénérer négativement dans les cas où le débiteur ne peut pas faire face à ses obligations dans les délais prévus ou lorsqu'il refuse on ne peut effectuer le remboursement.

B. les risques résultants de la politique commerciale des banques :

Ce sont tous les risques liés à la concurrence bancaire et l'importance de la distribution des crédits par une banque.

◆ Les risques liés à la concurrence bancaire :

Ce sont des risques courus par la banque en ayant pour objectif de faire face à une concurrence qui offre de meilleures conditions de crédit, cette concurrence peut devenir préjudiciable non seulement à la banque qui octroie le crédit mais aussi au client lui-même en lui causant de graves difficultés de remboursement.

◆ Les risques liés à la distribution du crédit :

En recherchant l'accroissement du volume de ses concours avec ses possibilités de trésorerie, et l'obtention du maximum de profit, la banque peut, avec une mauvaise prévision dans l'évaluation de la distribution des crédits, engendrer un déficit commercial ou de provoquer la pénalisation de la banque par les autorités monétaire.

3.2. Notion de garantie :

La réussite de l'opération d'octroi de crédit doit être couverte par des garanties, la banque doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleure sécurité, pour cette raison le banquier insiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour le banquier de se prémunir contre le risque du crédit.

Nous estimons que le moyen de prévention le plus efficace est l'étude de la situation passée, présente et future de l'entreprise emprunteuse.

Toutefois il existe d'autres moyens complémentaires à l'étude de dossier dont les plus importants sont :

3.2.1. Suretés personnelles :

Se définit comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval.

A. Le cautionnement :

L'article 644 du code civil Algérien indique que : « *le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même* ».

C'est l'engagement pris par un tiers, appelé caution envers un créancier, de s'exécuter en cas de défaillance de son débiteur.

En vertu de l'article 652 du code du commerce algérien : « *la caution n'est responsable qu'à concurrence du montant pour lequel il est porté garant* ».

Le cautionnement est considéré comme un acte civil lorsqu'il porte sur des dettes commerciales, et cela même si la caution est un commerçant, toutefois il est considéré comme un acte commercial lorsqu'il résulte d'ave et d'endossement de traites.

Le cautionnement peut être simple ou solidaire :

◆ La caution simple :

Le cautionnement simple dispose de bénéfice de discussion, dans ce cas la caution peut imposer au créancier d'exercer prioritairement les recours contre le débiteur principal, de saisir ces biens et de les vendre.

« *Le cautionnement simple implique l'obligation pour le créancier de poursuivre le débiteur principal avant de se retourner contre le caution* »¹³

◆ La caution solidaire :

Elle est la renonciation de la caution au bénéfice de discussion et la division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution, se sont généralement les cautions qui sont exigées par les banques dans la mesure où elles permettent de poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution qui se trouve au même rang.

Les banques pratiquent exclusivement le cautionnement solidaire. L'analyse de la surface patrimoniale et financière de la caution doit être faite avec le plus grand soin et en prenant notamment en considération le régime matrimonial de la caution et de son conjoint¹⁴.

¹³Guy CAUDAMINE et Jean MONTIER, «*Banque et marchés financiers* », Ed, ECONOMICA, 1998, P160.

¹⁴Idem, P160

B. L'aval :

C'est un engagement pris par un tiers ou par un signataire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre, chèque à payer le montant en totalité ou en partie à son échéance) en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant, l'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire. Les garanties personnelles d'excellentes garanties pour le banquier mais ce dernier n'a pas toujours la possibilité de renseigner sur la situation patrimoniale de la caution.

3.2.2. Les suretés réelles :

Une sureté réelle consiste, dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette, que se bien appartient au débiteur lui-même, ou à un tiers, auquel le cas de la sureté est juridiquement appelée cautionnement réel. Il arrive aussi qu'une caution appuie sa sureté réelle, de son engagement personnel. Les biens de types divers, peuvent être affecté en garantie notamment les immeubles, les fonds de commerce, les matérielles, les marchandises, les valeurs mobilières, les créances nées, et même des sommes d'argent.

A. Le droit de rétention :

C'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas été payé.

B. Le nantissement :

C'est un acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa dette, si le bien remis en garantie est un bien meublé nous parlons de gage s'il s'agit des revenus d'un immeuble.

Les nantissements de fonds de commerce, ou de matériels et outillage, les warrants industriels, pétroliers et hôteliers sont inscrits au greffe du tribunal de commerce qui en donne des relevés sur simple requête.

Le nantissement est constitué par un contrat, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenu.

En effet, le nantissement ne peut porter que sur les biens mobiles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les banques : nantissement avec, ou sans dépossession du débiteur du bien remis en gage entre les mains de la banque.

C. L'hypothèque :

Au terme de l'article 882 de code civil algérien, c'est une sûreté réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble, l'hypothèque peut être conventionnelle alors qu'elle résulte d'un accord autre que le débiteur et le créancier légal ou judiciaire.

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

D. Les privilèges immobiliers spéciaux :

Ce sont des hypothèques privilégiées qui confèrent au créancier une garantie sur un immeuble avec un droit de suite le gage automobile : C'est un privilège spécial mobilier qui consiste à mettre en gage un véhicule immatriculé pour garantir le prêt destiné à l'achat de ce véhicule.

E. Autre garanties :

La banque peut collecter d'autres types de garanties, à savoir les garanties collectées ; une délégation d'une assurance multirisques, des engagements de la part de client...

La meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, entreprise ou particulier et dans la bonne appréciation de la viabilité des projets à financer, le banquier doit donc rechercher pour les différents crédits les garanties adoptées à leurs durées, si la garantie ne peut pas suffire à elle seule, à permettre l'octroi d'un crédit, inversement un crédit pleinement justifié par l'analyse économique et financière ne saurait se passer des garanties.

Conclusion :

Deuxième partie : Partie pratique

**CHAPITRE 1 : Montage et
étude de dossier de crédit
d'exploitation**

Introduction :

L'octroi de crédit est inséparable de la notion de risque. A leurs tours, les banques ont servi d'appui au financement de l'économie, se trouvent confronté aux risques d'insolvabilité de l'emprunteur.

Du simple retard de remboursement, aux pertes totales des montants engagés, les banques et établissement de crédit courent de nombreux risques mettant en péril leurs activités. La gestion des risques de crédit est conditionnées non seulement par une meilleure connaissance des caractéristiques et des difficultés rencontrées par les demandeurs de fond avant même l'accord du prêt, mais par le suivi des évolutions positives ou négatives de la situation financière des emprunteurs et du crédit lui-même après accord du prêt.

Ainsi, la prévention du risque représente un aspect primordial dans le suivi de la banque, passant par les méthodes d'évaluation aux moyen de couverture des risques de crédit, les experts et les économistes œuvrent pour le développement de la meilleure méthode et du meilleur moyen garantissant la pérennité des banques et donc de l'économie.

Section 1 : aperçu général de la banque nationale d'Algérie

La banque nationale d'Algérie nous a permis de réaliser un stage au sein de son agence 587 de Bejaia, une opportunité d'élargir nos connaissances sur le sujet traité,

1.1.Présentation de la BNA :**1.1.1. Historique de la Banque Nationale d'Algérie :**

Après l'indépendance de l'Algérie il existait un réseau bancaire qui ne pouvait soutenir la politique des pouvoirs publics, en matière de crédit. Seules la Banque Centrale d'Algérie et la caisse algérienne de développement créé respectivement le 13 décembre 1962 et le 07 mai 1963, étaient en place.

Pour remédier à cette situation, l'état décide à partir de 1966 de prendre en main le secteur bancaire par la création de trois banques spécialisées, pour le remplacement du réseau bancaire français.

- ◆ Banque Nationale d'Algérie BNA : créée par ordonnance du 13 juin 1966, ayant pour mission le financement des secteurs socialistes et privés.
- ◆ Crédit Populaire d'Algérie CPA : créée par ordonnance du 29 décembre 1966, chargé d'accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises publiques ou privées, et de développer l'artisanat, la pêche, le tourisme et l'hôtellerie.

Cas pratique:**Montage et étude de dossier de crédit d'exploitation**

- ◆ Banque Extérieure d'Algérie BEA : créée par ordonnance du 10 octobre 1967, avec pour mission le développement économique avec l'étranger.

La BNA était directement placé sous tutelle de l'état à travers le ministère des finances jusqu'à la promulgation de la loi 88-11 du 12 janvier 1988, date à laquelle la BNA devient une entité juridique autonome, dotée de statut d'Entreprise Publique Economique EPE.

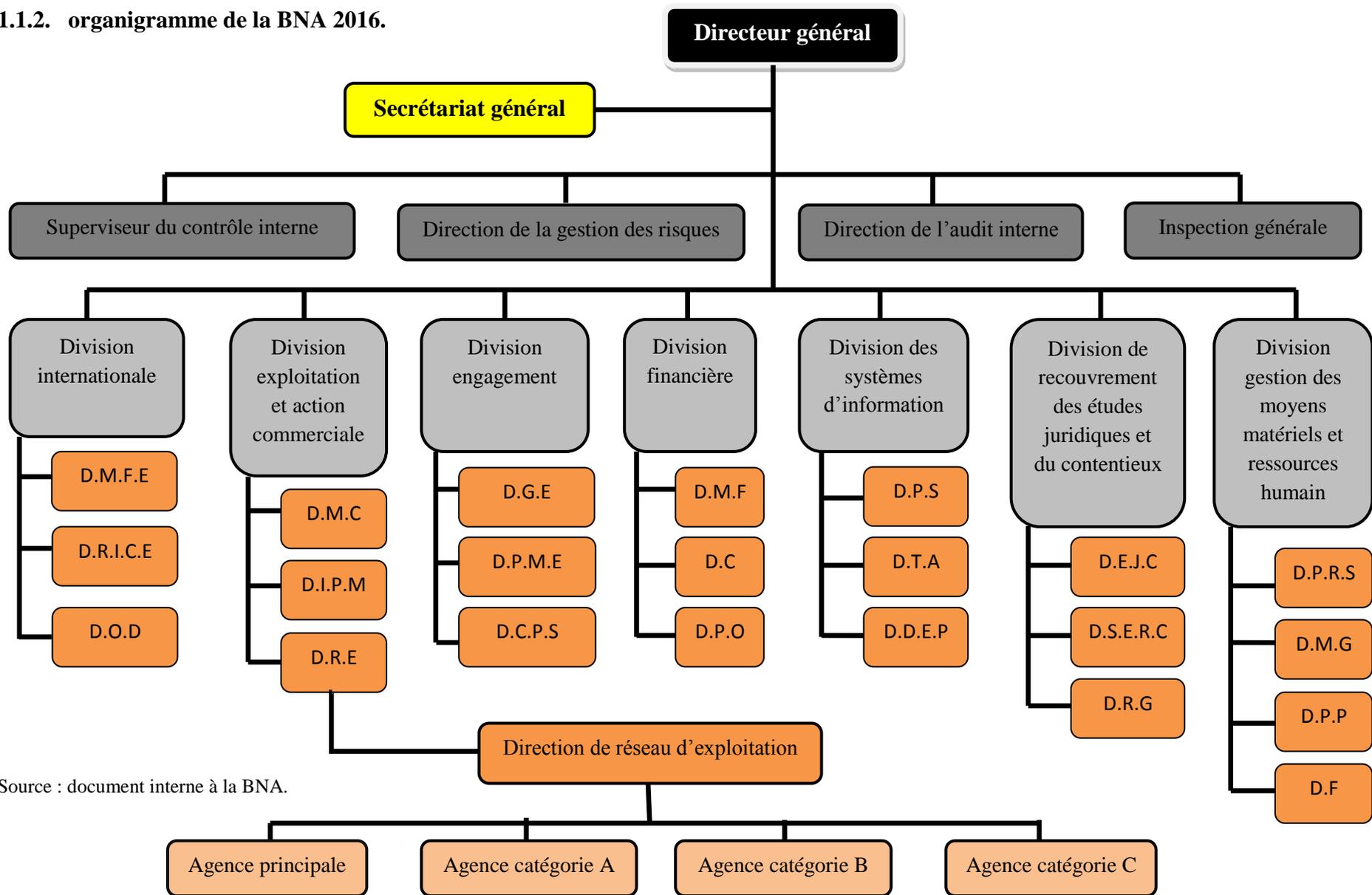
Instrument de la planification financière, la particularité de la BNA et qu'en plus de l'activité universelle de banque de dépôts, exercée concomitamment avec les autres banques, elle avait l'exclusivité et le monopole du financement du secteur agricole socialiste et traditionnel.

Cette spécialisation découle du souci des pouvoirs publics à apporter au secteur autogéré agricole, l'aide dont il avait besoin pour se développer et tendre à une production optimale, spécialisation déléguée par la suite à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rurale BADR depuis mars 1982 après la restructuration de la BNA.

L'application des reformes de la loi 90-10 du 14 avril 1990, et la situation culminante des performances de l'institution, satisfaisant, les conditions d'éligibilité prévues par la banque d'Algérie ont fait que, par délibération du conseil de la monnaie et du crédit CMC du septembre 1995, la BNA a obtenu son agrément. Elle est, ainsi, la première banque bénéficiaire de ce statut.

La BNA dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur l'ensemble du territoire national. En effet, elle compte un vaste réseau de 211 agences, regroupées dans la direction Régionales d'Exploitation DRE.

1.1.2. organigramme de la BNA 2016.



Source : document interne à la BNA.

Cas pratique:**Montage et étude de dossier de crédit d'exploitation****• Liste des abréviations utilisées dans l'organigramme :**

D.M.F.E : Direction des mouvements financiers vers l'étranger.

D.R.I.C.E : Direction des relations internationales et du commerce extérieur.

D.O.D : Direction des opérations documentaires.

D.M.C : Direction marketing et communication.

D.I.P.M : Direction des instruments de paiement et de la monétique.

D.R.E : Direction de réseau d'exploitation.

D.G.E : Direction des grandes entreprises.

D.P.M.E : Direction des petites et moyennes entreprises.

D.C.P.S : Direction des crédits aux particuliers et spécifiques.

D.M.F : Direction des marchés financiers.

D.C : Direction de la comptabilité.

D.P.O : Direction de la prévision et de l'organisation.

D.P.S : Direction de la production et des services.

D.T.A : Direction des technologies et de l'architecture.

D.D.E.P : Direction du développement, études et projets.

D.E.J.C : Direction des études juridiques et du contentieux.

D.S.E.R.C : Direction du suivi des engagements et du recouvrement de créances.

D.R.G : Direction de la réalisation des garanties.

D.P.R.S : Direction du personnel et des relations sociales.

D.M.G : Direction des moyens généraux.

D.P.P : Direction de la préservation du patrimoine.

D.F : Direction de la formation.

1.2. BNA agence 587 Bejaia :

1.2.1 Présentation de l'agence d'accueil BNA 587 :

Les agences de l'établissement bancaire que constitue la BNA, sont classées, selon le volume d'activité qui est en fonction des pouvoirs conférés, en trois catégories en plus des agences principales :

- ◆ Les agences principales.
- ◆ Les agences catégorie A.
- ◆ Les agences catégorie B.
- ◆ Les agences catégorie C.

En se référant à la lettre n° 1741 du 10 novembre 1997, l'agence BNA 587 est une agence de catégorie C pouvant, sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque au sens de la loi de la monnaie et du crédit.

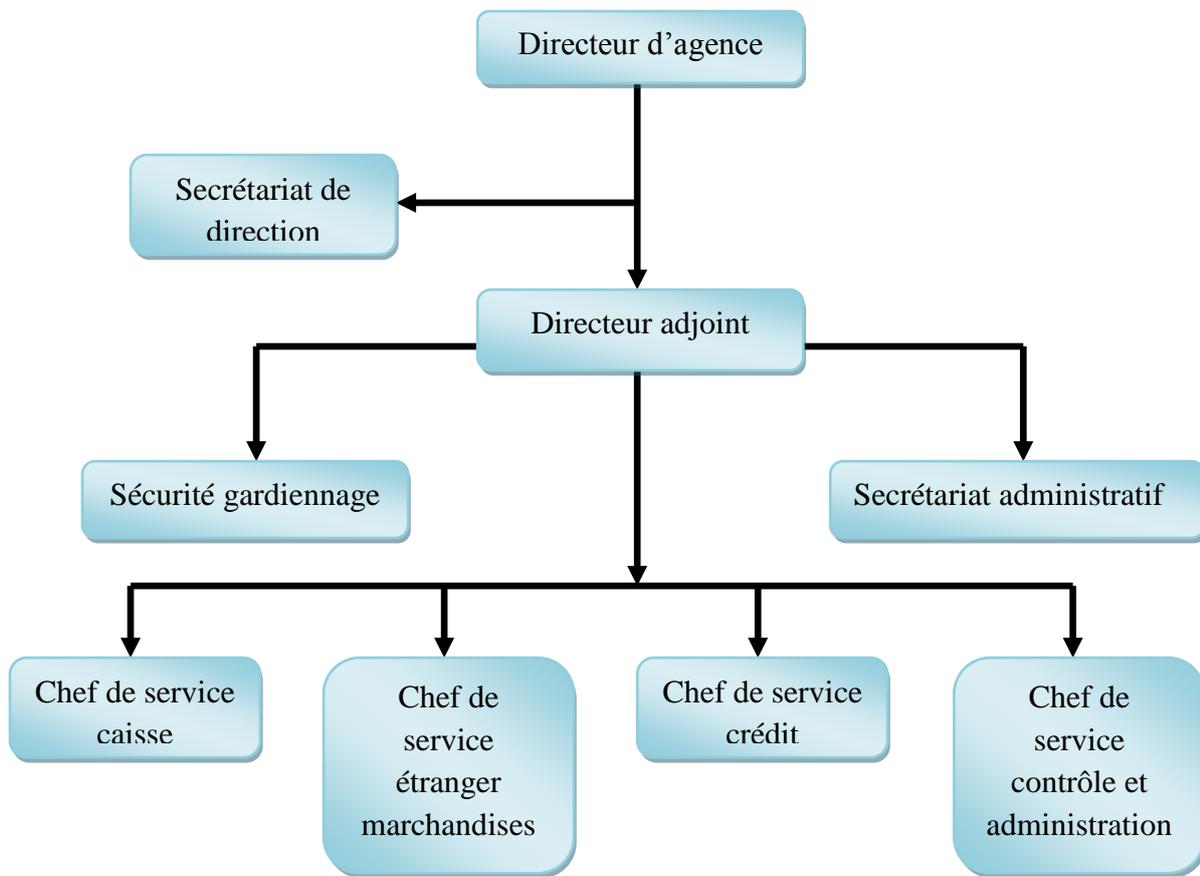
Celle-ci rentre dans les objectifs prioritaire de perfectionnement et d'affermissement et les perspectives d'injonction assignées par la direction générale visant à :

- ◆ L'amélioration du système d'information de la BNA.
- ◆ L'amélioration du fonctionnement des réseaux d'exploitations.
- ◆ Une meilleure maîtrise des risques en matière d'octroi et de gestion des crédits.

Dans ce cadre, l'agence 587 de Bejaia, comme toute autre agence BNA, doit par le biais des moyens d'accueil et de traitement, dont elle dispose, être en mesure de satisfaire la clientèle, quelque soit sa nature et son secteur d'activité. En outre elle est tenue de traiter toutes les opérations de commerce extérieur requises, dans la limite des prérogatives conférées (rôle du service étranger marchandises), de recevoir, d'étudier et de mettre en place les crédits dans la limite de ses pouvoirs et d'assurer la gestion et le suivi de ceux-ci (fonction allouée au service crédits).

A l'effet de traiter l'ensemble de ces opérations, et pour accomplir, convenablement, ses missions afin de répondre au mieux à ses engagements, l'agence 587 de Bejaia s'est dotée d'un modèle d'organisation performant repris ci-dessous :

Figure n° : organisation de l'agence catégorie C 587 de Bejaia, 2016.



Source : document interne à la BNA.

2.2. Organisation et rôle du service crédit :

Représentant l'essentiel même du métier de banquier, le service crédit joue un rôle déterminant au sein de l'agence. Il est soumis à une organisation interne relative à la répartition des tâches et des risques, pour une meilleure prise de décisions.

2.2.1. Organisation du service crédit :

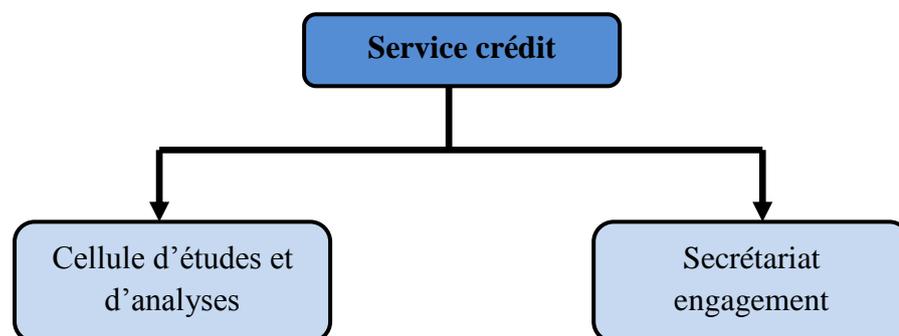
Composé d'un secrétariat engagement et d'un compartiment étude et analyse des risques, il a pour fonction principale de prospecter la clientèle potentiel, de rassembler les éléments d'appréciation nécessaires à l'analyse des demandes de crédit, de mettre en place les crédits et de recueillir les garanties, ainsi que, le suivi des crédits consentis à la clientèle.

- ◆ Le service secrétariat engagement : c'est l'organe de gestion et d'exécution, il fait la conjonction des diverses tâches qui lui sont confiées : mise en place, suivi, utilisation, recouvrement des crédits, recueil de garanties et les transferts vers les structures habilitées.

- ◆ La cellule Etudes et analyses des risques : organe d'études et analyses, ce compartiment placé sous l'autorité du directeur d'agence assure l'appréciation de l'opportunité du crédit, de sa nature et du montant des lignes de crédit à octroyer. Son rôle consiste à évaluer les risques inhérents aux concours sollicités par les demandeurs de crédit.

Il est donc, chargé d'instruire les demandes, de procéder aux renouvellements, de suivre l'évaluation des entreprises financées et de dresser les comptes-rendus.

Figure n° : organisation du service crédit.



Source : document interne à la BNA, 2016

2.2.2. Rôle du service crédit :

Grace à sa grande participation dans la formation des différents produits de la banque, matérialisés par la rémunération des engagements accordés générateurs d'intérêts, le service crédit reste la structure par excellence de l'agence. Pour assurer au mieux ses obligations, ces dernières sont reprises par les deux cellules composant ce service.

- ◆ Rôle de la cellule études et analyses : les chargés d'études ont pour tâche de :
 - ✓ Réceptionner, assister et conseiller la clientèle en matière de financement.
 - ✓ S'assurer de la conformité des dossiers.
 - ✓ Etudier les demandes de crédit, analyser le risque encouru et émettre un avis argumenté.
 - ✓ Soumettre les dossiers de crédit étudiés à l'appréciation du directeur d'agence.
 - ✓ Informer la clientèle des décisions prises au sujet des demandes de crédit.
 - ✓ Mettre à jour régulièrement les dossiers de crédit.

- ✓ Suivre, conjointement avec le secrétariat engagements, l'utilisation des crédits d'exploitation et la réalisation des projets d'investissements.
- ◆ Rôle de la cellule secrétariat engagement : le secrétariat engagement à pour attribution, les éléments suivants :
 - ✓ Le recueil des garanties relatives aux crédits accordés.
 - ✓ L'établissement et la délivrance des actes d'engagements, des conventions de crédit, actes, cautions et avals.
 - ✓ Le contrôle permanent des utilisations des crédits octroyés et veiller à leur remboursement à échéance.
 - ✓ Veiller à l'application des conditions de la banque.
 - ✓ Effectuer les opérations au volet juridique et contentieux.
 - ✓ Engager les procédures et les démarches nécessaires au recouvrement des créances.
 - ✓ Le suivi des impayés et des dossiers litigieux et contentieux.
 - ✓ Elaborer les statistiques relatives aux engagements et impayés, destinés aux structures centrales d'études et à la banque d'Algérie.

2.3. Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit :

Le service crédit est la cellule la plus en contact avec le réseau bancaire. Il a un certain nombre de relations, plus ou moins, étroites avec les autres services de la banque et les confrères.

Ces relations peuvent être d'ordre fonctionnel ou encore d'ordre hiérarchique.

2.3.1. Les relations fonctionnelles du service crédit :

L'organisation des agences est élaborée de telle sorte qu'il y ait une interdépendance et une complémentarité entre les différents services. A cet effet, le service crédit demeure, constamment, en relation permanente avec les autres structures de l'agence. Il entretient, donc, des relations fonctionnelles avec :

- ◆ Les services de l'agence, à savoir :
 - ✓ Le service caisse et portefeuille, pour tout ce qui a trait aux retrait, virements, versements, encaissements, escompte de chèques et effets.
 - ✓ Le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs.

- ◆ Les autres structures de la banque, qui sont : le groupe d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédits pour la prise de décision dans la limite des prérogatives.
- ✓ La direction de la comptabilité.
- ✓ La direction juridique pour orientation juridique et gestion du contentieux.
- ✓ La direction financière, en matière de mobilisation de fonds.
- ◆ Plusieurs autres organismes tels que :
 - ✓ Les centrales de la banque d'Algérie.
 - ✓ Les administrations fiscales, douanières et la conservation foncière...

2.3.2. Les relations hiérarchiques du service crédit :

Quelque soit sa catégorie, l'agence reste la vitrine de l'institution bancaire qu'elle représente. En effet, le circulaire n° 1741 du 10 novembre 1997, détermine les pouvoirs de décision en matière d'octroi de crédit. Ceux-ci sont délégués aux :

- ✓ Comité central de crédit ;
- ✓ Directeurs des directions de crédit ;
- ✓ Comité régional de crédit ;
- ✓ Directeurs des directions de réseaux d'exploitation ;
- ✓ Directeurs d'agences.

Il existe au niveau de chaque agence, un comité de crédit présidé par le directeur d'agence regroupant les chargés d'études et le chef du service crédit.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle. En principe, le directeur d'agence, président du comité, est doté d'un pouvoir décisionnel en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la banque sous forme de délégation.

Les dossiers sont transmis, après étude, à la hiérarchie (DRE) ayant les prérogatives de sanction. En effet, c'est le comité régional de crédit qui a pour mission de sanctionner les dossiers de crédits et d'œuvrer à l'amélioration des normes et procédures inhérentes à la fonction crédit.

Le comité régional de crédit est présidé par le directeur de la direction régionale d'exploitation DRE ou son intérimaire, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Il est composé des membres permanents suivants :

- Le directeur de la DRE ;
- Le chef de département de crédit ;
- Le chef de département de l'animation commerciale ;
- Un directeur d'une agence désigné de façon tournante mensuelle ;
- Le chargé du dossier à la DRE.

Toutefois, à défaut d'unanimité ou de consensus, les décisions du comité sont adoptées à la majorité des membres. Dans le cas où il y aurait partage des voix, celle du directeur régional est prépondérante.

◆ Etude de l'activité :

Les chiffres d'affaire et les mouvements confiés réalisés des trois dernières années sont représentés dans le tableau ci-dessous :

UM : KDA

Rubrique	2014	2015	2016
CA	16.559	36.789	17.266
MC	32.378	35.606	14.113
MC/ CA %	195.53%	96.784%	81.73%

D'après ce tableau nous constatons que la relation nous confie une faible partie de son chiffre d'affaire qui est l'année 2016 de 17 266 KDA. La relation nous a informé que les mouvements confiés sont plus importants chez la BNA, du fait que cette dernière lui accorde plus de lignes de crédit qu'EGTPH.

Section 2 : Analyse financière de l'entreprise

Après l'identification de l'entreprise, une deuxième étape appelée analyse financière d'entreprise est nécessaire pour statuer sur ce cas.

Avec l'aide des documents comptables et financiers présentés par la relation (bilans fiscaux et TCR des trois dernières années d'exploitation), cette analyse essaiera d'apporter une étude approfondie de la situation de l'entreprise.

2.1. analyse rétrospectives :

-

٤٦

1.1.1. Elaboration et appréciation des bilans financiers : (Montants En Net)

(U=KDA)

Actif	2014 (net)	2015 (net)	2016 (net)
-immobilisation incorporelle	00	00	00
- immobilisation corporelles	3 610	4 448	2 277
-Immobilisation financière	1 738	1896	00
-Immobilisation en cours	00	00	00
Total actif non courant	5 348	6 344	2 277
-stock	12 647	7 572	4 500
- créances	2 162	9 235	11 130
- disponibilité	9 584	13 721	20 146
Total actif courant	24 393	30 528	35 776
Total actif	29 741	36872	38 053
Passif			
-Capitaux propre	14 044	16 675	23 483
Total des capitaux propres	14 044	16 675	23 483
-Dettes long-moyenne terme	3 950	3 950	3 950
Total (DLMT)	3 950	3 950	3 950
Total passif non courant	17 994	20625	27433
-fournisseur	11 661	11 145	9 157
-impôts	00	2 000	1 381
-Autres dettes	86	3 102	82
-disponibilité	00	00	00
Total passif courant	11 747	16 247	10 620
Total passif	29 741	36 872	38 053

Après une analyse approfondie des bilan financiers de l'entreprise des travaux public sur les trois exercices 2014, 2015, 2016 nous avons relever les différente points suivants :

Le montant des immobilisations a connu une augmentation en 2014, 2015.

Elle peut être justifie par une acquisition de nouveaux équipement dans le cadre de la modernisation de l'entreprise.

✓

L'actif circulant est en nette augmentation de l'année 2014 à l'année 2016 ceci du à l'augmentation du poste client et de la trésorerie.

Le montant comptabilisé dans « le disponible » en 2016, est colossal (élever) autant qu'il est de l'ordre de 20 146 DA, ce qui n'est pas bénéfique pour l'entreprise.

1. Structure du passif :

✓ Le passif non circulant :

Pour les postes du passif, nous constatons une augmentation des capitaux permanents de l'année 2014 à l'année 2016, Cela reflète très bien la solvabilité de l'entreprise.

✓ Le passif circulant :

Le passif circulant est en nette d'diminution de l'année 2015 à l'année 2016 ; est cela est du à une baisse de dettes aux fournisseurs et des dettes d'exploitation.

- En définitif la relation recours à des dettes fournisseurs, ce qui démontre un besoin de financement.
- En définitif, pendant les trois exercices, les capitaux permanent financent les immobilisations de l'entreprise et l'actif circulant couvre la totalité des dettes a courte terme.

1.1.2. Les soldes intermédiaires de gestion :

SIG	2014	2015	2016
Ventes de marchandise	0	0	0
Coûts d'achat de marchandise vendue	0	0	0
Marge commercial	0	0	0
Production vendue	16 559	36 789	17 266
Production stocké	3 500	0	1 000
Production immobilisée	0	0	0

Production de l'exercice	20 059	36 789	18 266
Production de l'exercices	20 059	36 789	18 266
Marge commerciale	0	0	0
Consommation de l'exercice	14 889	27 607	10 138
Valeur ajoutée	5 170	9 182	8 128
Valeur ajoutée	5 170	9 182	8 128
Subvention d'exploitation	0	0	0
Impôts , taxes et versement assimilé	618	579	303
Charge de personnel	3 453	3 694	3 573
Excédent brut d'exploitation	1 099	4 909	4 252
Excédent brut d'exploitation	1 099	4 909	4 252
Reprise sur charge et transfère de charges	0	0	0
Autre produit	0	0	0
Dotation aux amortissements, dépréciation et provision	4 439	2 171	2 171
Autres charges	7	70	0
Résultat d'exploitation	-3 347	2 668	2 081
Résultat d'exploitation	-3 347	2 668	2 081
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun	0	0	0
Produit financier	0	0	0
Charges financières	41	0	0
Résultat courant avant impôts (RCAI)	-3 388	2 668	2 081
Produit exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnels	0	0	0
Résultat	0	0	0

exceptionnel			
Résultat courant avant impôts	-3 388	2 668	2 081
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation des salarier	0	0	0
Impôts sur les bénéfiques (IBS)	0	0	0

le chiffre d'affaire de l'entreprise a connu une augmentation passant de 16 559 KDA en 2014 à 36 789 KDA en 2015 suite à l'acquisition de nouveaux marcher tout fois le CA a connu une baisse significative en 2016 ce qui peut être expliquer par le ralentissement de l'économie national suite a la politique d'austérité des pouvoir public et le gel de plusieurs projets.

- ✓ **La valeur ajouté :** La valeur ajoutée en 2015 a connu une évolution passant de 5 170 KDA en 2014 à 9 182 KDA en 2015 suite aux degré d'intégration des activités réaliser par l'entreprise.
- ✓ **EBE :** l'EBE est positif pendant les trois années, et suit le même train que la valeur ajoutée.
- ✓ **Résultat courant avant impôts :** l'entreprise dégage un résultat négatif de -3 388 en 2014 ceci du à l'importance des charges financière de l'entreprise ce qui grève son résultat courant avant impôts.

D'après cette analyse des **SIG**, le résultat à baissé de très peu en 2014 de – 3 388 KDA ceci du à la mauvaise gestion des charges d'exploitation de l'entreprise.

Nous constatons aussi que lors des deux dernier s'exercices la relation confie la quasi-totalité de son chiffre d'affaire à notre banque.

1.1.3. La méthode des grandes masses :

L'équilibre financier :

On appréciera l'équilibre financier de l'entreprise en calculant les indicateurs d'équilibre financier qui sont : FR, BFR, TR

Année	2014	2015	2016
FR	12 646	14 281	25 156
BFR	3 062	560	5 010
TR	9 584	13 721	20 146

- ✓ Le fonds de roulement de l'entreprise affiche des valeurs positives sur tous les exercices et augmente d'une année à une autre.
- ✓ Nous constatons que durant les trois exercices, le **FR** couvre largement le **BFR** exigés par l'exploitation durant la même période.
- ✓ Dégageant des trésoreries nettes positives 9 584 KDA en 2014, 13 721 KDA en 2015 ? 20 146 KDA au 31/12/2016.

1.1.4. La méthode des ratios :

- **Ratio de rentabilité :**

Ratios	Mode de calcul	2014	2015	2016
Rentabilité commerciale	Résultat net / le chiffre d'affaire HT	-20.46%	7.52%	12.05%
Rentabilité économique	Résultat net/ investissements	11.39%	7.23%	5.46%
Rentabilité financière	Résultat net / capitaux permanent	-18.82%	12.93%	7.58%

Rentabilité commerciale (2014) = Résultat net / le chiffre d'affaire HT = - 3388 / 16559 = -20.46%

Rentabilité commerciale (2015) = Résultat net / le chiffre d'affaire HT = 2668 / 36789 = 7.52 %

Rentabilité commerciale (2016) = Résultat net / le chiffre d'affaire HT = 2081 / 17266 = 12.05%

Rentabilité économique (2014) = Résultat net/ total du bilan = - 3388 / 29741 = 11.39%

Rentabilité économique (2015) = Résultat net/ total du bilan = 2668 / 36872 = 7.23%

Rentabilité économique (2016) = Résultat net/ total du bilan = 2081 / 38053 = 5.46%

Rentabilité financière (2014) = Résultat net / capitaux permanents = - 3388 / 17 994 = -18.82%

Rentabilité financière (2015) = Résultat net / capitaux permanents = 2668 / 20625 = 12.93%

Rentabilité financière (2016) = Résultat net / capitaux permanents = 2081 / 27433 = 7.58%

✓ **Commentaire sur la rentabilité de l'entreprise**

- La rentabilité économique de l'exercice évolue en 2014 de 11.39% et on constate une baisse entre 2015 et 2016 de 7.23% à 5.46% qui est due aux frais financiers .Cette situation a pu être redressée en avenir par la bonne exploitation des investissements de l'entreprise.
- La rentabilité financière de cette affaire est satisfaisante ;12.93% en 2015, 7.58% au 31/12/2016, grâce aux capitaux permanents investis par l'entreprise.

• **Ratio d'équilibre financier :**

Ratios	Mode de calcul	2014	2015	2016
Fond de roulement	Ressource durable - les emplois stable	12 646	14 281	25 156
Besoin en fonds de roulement	Actif circulant –passif circulant	12 646	14 281	25 156
Trésorerie net	Trésorerie active – trésorerie passive	9 584	13 721	20 146

Fond de roulement (2014) = Ressource durable - les emplois stable = 17994 – 5348 = 12 646

Fond de roulement (2015) = Ressource durable - les emplois stable = 20625 – 6344 = 14 281

Fond de roulement (2016) = Ressource durable - les emplois stable = 27433 – 2277 = 25 156

Besoin en fonds de roulement (2014) = Actif circulant –passif circulant = 24393 / 11747 = 12646

Besoin en fonds de roulement (2015) = Actif circulant –passif circulant = 30528 / 16247 = 14281

Besoin en fonds de roulement (2016) = Actif circulant –passif circulant = 35776 / 10620 = 25156

Trésorerie net (2014) = Trésorerie active – trésorerie passive = 9 584 – 00 = 9 584

Trésorerie net (2015) = Trésorerie active – trésorerie passive = 13721 – 00 = 13721

Trésorerie net (2016) = Trésorerie active – trésorerie passive = 20 146 – 00 = 20 146

✓ **Commentaire sur l'équilibre financier de l'entreprise**

cette analyse de l'équilibre financier nous permet de vérifier le degré de cohérence entre les sources et besoins de financement.

- Le fonds de roulement de l'entreprise affiche des valeurs positives sur tous les exercices et augmente d'une année à une autre.
- Nous constatons que durant les trois exercices, le FR couvre largement le BFR exigés par l'exploitation durant la même période.
- Dégageant des trésoreries nettes positives 9 584 KDA en 2014, 13 721 KDA en 2015 , 20 146 KDA au 31/12/2016.

• **Ratio de liquidité :**

Ratios	Mode de calcul	2014	2015	2016
L'liquidité générale	Actif circulant / dettes a courte termes	2.07	1.87	3.36
L'liquidité réduite	(actif circulant – stocks) / dettes à courte terme	1	1.41	2.94
L'liquidité immédiate	Disponibilité / dettes a courte terme	0.81	1.84%	1.89%

Interprétations

L'liquidité générale (2014) = Actif circulant / dettes a courte termes = 24 393 / 11 747 = 2.07

L'liquidité générale (2015) = Actif circulant / dettes a courte termes = 30 528 / 16 247 = 1.87

L'liquidité générale (2016) = Actif circulant / dettes a courte termes = 35 776 / 10 620 = 3.36

L'liquidité réduite (2014) = (actif circulant – stocks) / dettes à courte terme = (24 393 – 12647) / 11 747 = 1

L'liquidité réduite (2015) = (actif circulant – stocks) / dettes à courte terme = (30 528 – 7 572) / 16 247 = 1.41

L'liquidité réduite (2016) = (actif circulant – stocks) / dettes à courte terme = (35776 – 4 500) / 10 620 = 2.94

L'liquidité immédiate (2014) = Disponibilité / dettes a courte terme = 9 584 / 11747 = 0.81

L'liquidité immédiate (2015) = Disponibilité / dettes a courte terme = 13 721 / 16 247 = 0.84

L'liquidité immédiate (2016) = Disponibilité / dettes a courte terme = 20 146 / 10 620 = 1.89

✓ **Commentaires sur la liquidité**

- **Ratios de l'liquidité générale** : La liquidité de l'entreprise s'apprécie d'année en année et les actifs circulants arrivent à couvrir la totalité des dettes à court terme et dégagent chaque année une marge très importante.
- **Ratios de l'liquidité réduite** : Les trois années l'entreprise à une capacité de payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités surtout qu'elle couvrent les dettes à court terme mais durant la deuxième et la troisième année la capacité de remboursement est faible mais elle n'est pas relative aux valeurs réalisables qui augmentent d'année en année.
- **Ratios Liquidité immédiate** : Elle évolue d'année en année de 2.42 % en 2014 à 5.10 % en 2015.

• **Ratio de solvabilité et financement :**

Ratios	Mode de calcul	2014	2015	2016
Indépendance financière	Capitaux propre / total passif >20	60.50%	55.93%	72.09%
Autonomie financière	Capitaux propre / DLMT	4.55	5.22	6.94
Capacité de remboursement	DLMT / CAF < 4	3.75	0.81	0.92
Financement des immobilisations	Capitaux propres / immobilisation > 1	2,63	2.63	10,31

Indépendance financière (2014) = Capitaux propre / total passif >20 = 17 994 / 29 741 = 60.50%

Indépendance financière (2015) = Capitaux propre / total passif >20 = 20 625 / 36 872 = 55.93%

Indépendance financière (2016) = Capitaux propre / total passif >20 = 27 433 / 38 053 = 72.09%

Autonomie financière (2014) = Capitaux propre / DLMT = 17 994 / 3 950 = 4.55

Autonomie financière (2015) = Capitaux propre / DLMT = 20 625 / 3 950 = 5.22

Autonomie financière (2016) = Capitaux propre / DLMT = 27 433 / 3 950 = 6.94

Capacité de remboursement (2014) = DLMT / CAF < 4 = 3 950 / 1 051 = 3.75

Capacité de remboursement (2015) = DLMT / CAF < 4 = 3950 / 4 839 = 0.81

Capacité de remboursement (2016) = DLMT / CAF < 4 = 3950 / 4 252 = 0.92

Financement des immobilisations (2014) = ressources durable / immobilisation > 1 = 17 994 / 5 348 = 3.36

Financement des immobilisations (2015) = ressources durable / immobilisation > 1 = 20 625 / 6 344 = 3.25

Financement des immobilisations (2016) = ressources durable / immobilisation > 1 = 27 433 / 2277 = 12.04

✓ **commentaire sur la solvabilité et financement :**

- **Indépendance financière :** l'entreprise est indépendante financièrement par une évolution tout au long des trois exercices avec un dépassement de 20% des capitaux propres sur total du passif et l'entreprise.
- **Autonomie financière :** les résultats obtenu par les trois années dépasse > 1 donc l'entreprise financièrement autonome.
- **Capacité de remboursement :** les résultats obtenu par les trois années sont inférieur de < 4 ce qui veut dire l'entreprise ne peut pas rembourser ses dettes a partir de sa CAF.
- **Financement des immobilisations :** les résultats des trois années dépasse > 1 donc les immobilisations sont financés à 100% par les ressources durable.

• **Ratio de performance financière :**

Ratios	Mode de calcul	2014	2015	2016
La marge d'EBE	EBE / chiffres d'affaire HT	6.63%	13.34%	24.62%
Le ROCE	Résultat d'exploitation / capitaux investis	-35.6%	45.2%	28.6%
Le ROE	Résultat net / capitaux propres	-18.82%	12.93%	7.58%

Interprétation

La marge d'EBE (2014) = EBE / chiffres d'affaire HT = 1 099 / 16559 = 6.63%

La marge d'EBE (2015) = EBE / chiffres d'affaire HT = 4 909 / 36 789 = 13.34%

La marge d'EBE (2016) = EBE / chiffres d'affaire HT = 4 252 / 17 266 = 24.62%

Le ROE (2014) = Résultat net / capitaux propres = - 3 388 / 17 994 = - 18.82%

Le ROE (2015) = Résultat net / capitaux propres = 2 668 / 20 625 = 12.93%

Le ROE (2016) = Résultat net / capitaux propres = 2 081 / 27 433 = 7.58%

✓ **Commentaire sur les Ratios de performance financière :**

- **La marge d'EBE :** Nous constatons que la marge d'EBE affiche une progression passant de 6.63% en 2014 à 24.62% en 2016, qui peut s'expliquer par l'évolution des chiffres D'affaire.
- **Le ROCE et Le ROE :** sur l'ensemble la performance est stable ce qui veut dire il ya une bonne exploitation des investissements de l'entreprise.

3.2. :Etude des risques et décision finale

Etant donné que notre relation est très sollicitée pour ces services offerts en son domaine de travaux public et hydraulique ceci se remarque par ces différents marché contractés et qui son de plus en plus diversifiés au fils des années et de plus en plus importants.

Ceci étant, notre client doit veiller à rester concurrentiel sur le marché car le domaine de travaux public et hydraulique est en constance en évolution.

◆ **Les principaux risques à analyser :**

- ✓ **Risque lié à l'activité de l'entreprise :** l'affaire opère dans une branche d'activité inépuisable.
- ✓ **Risque lié à la structure financière de l'entreprise :** une étude et analyse seront faites dans le présent exposé.
- ✓ **Risque lié à l'insolvabilité ou à la capacité de remboursement de l'emprunteur :** les lignes de crédit sollicitées sont causées et largement justifiées.
- ✓ **Risque lié à la rentabilité financière et économique de l'entreprise :** une étude et analyse seront faites dans le présent exposé.
- ✓ **Risque lié à la forme juridique et aux associés et/ou actionnaires de l'entreprise :** l'entreprise est une affaire individuelle.

- ✓ **Risque lié au capital de l'entreprise** : le capital de l'entreprise ne cesse de progresser passant de 18 766 KDA en 2015 à 21 402 KDA en 2016, ce qui explique l'implication de MR X dans son affaire.

Conclusion :

L'entreprise de viabilisation constitue l'une des relations les plus importantes de l'agence comme elle constitue une référence connue dans le domaine des travaux public set hydraulique.

Elle a bénéficié depuis sa domiciliation au sein de l'agence de plusieurs concours bancaires :

Un crédit à moyen terme, un avance sur factures de 8 000 000.00 DA, avec une caution de bonne exécution de 5 000 000.00 DA.

Les résultats obtenus reflètent les capacités générer des excédents importants qui couvrent ses engagements à long et court terme .Néanmoins elle reste à l'instar d'autres entreprise du secteur de l'EGTPH est en pleine extension.

En regardes de ce qui précède et pour permettre à MR : X de saisir au maximum les opportunités offertes par la conjoncture, nous émettons un **avis favorable** pour la mise en place des lignes de crédits ci-après :

- ADM/ASF.....8 000 000.00 DA cette lignes sera utilisée pour combler le décalage entre les dépenses et les encaissements ;
- CBE/CG (25%)5 000 000.00 DA.

En contre partie de ses concours les garanties exigées sont :

- (11) Gages sur véhicules et engins de l'entreprise ;
- Nantissement marchés ;
- Gage sur auto bétonnière à acquérir ;

Deuxième partie : Partie pratique

**CHAPITRE 2 : Montage et
étude de dossier de crédit
d'investissement**

Introduction :

Dans ce présent chapitre nous allons étudier une demande de crédit d'investissement sollicitée par la même entreprise que la demande d'exploitation, il s'agit de Mr A et de l'entreprise EGTPH.

La demande porte sur le financement partiel d'un Engin (auto-bétonnière) dans le secteur des travaux public et hydraulique.

La demande à été introduite le 27/02/2015 dont le montant global du projet est de l'ordre de 53 076 475 DA. La relation nous sollicite pour un financement de 40% du cout de l'équipement s'élevant à 8 700 600 DA, soit 3 480 240 DA, le reste sera financé par les fonds propres de l'entreprise.

Le concours bancaire sollicité par l'entreprise est un crédit à moyen terme remboursable sur une période de (05) ans et une année de différé.

Nous allons suivre pour notre étude une procédure organisée comme suit :

- ◆ Identification du demandeur du crédit
- ◆ Etude de viabilité du projet
- ◆ Etude de rentabilité du projet
- ◆ Etude des risques et décision finale.

Section 1 : Identification du demandeur et étude de la viabilité du projet.

Notons que la demande de crédit d'investissement date plus ancienne que celle de crédit d'exploitation, c'est pour cela que nous allons voir des identifications un peut différente entre les deux demande.

1.1. Constitution du dossier :

Le dossier fournis par le promoteur est constitué de documents suivants :

- ◆ Une demande de crédit ;
- ◆ Une copie du registre de commerce ;
- ◆ Une copie des statuts de la société ;
- ◆ Une copie de l'acte de location ;
- ◆ Un rapport d'expertise des travaux déjà réalisés ;
- ◆ Une copie de la carte d'identification fiscale ;
- ◆ Un extrait de rôle apuré ;
- ◆ L'attestation de mise à jour CASNOS ;
- ◆ Attestation de mise à jour CNAS ;

- ◆ Les bilans et TCR prévisionnels sur les sept prochaines années ;
- ◆ Une étude technico-économique ;
- ◆ Les factures pro formas des équipements à financer ;
- ◆ Un exemplaire de l'acte d'éligibilité aux avantages de l'ANDI (pour l'année de réalisation).

1.2. Présentation générale du demandeur de crédit :

L'entreprise « EGTPH » a été créée en 2005 avec un capital social de 10 000 000 DA, cette entreprise spécialisée dans le secteur des travaux public et hydraulique.

Le projet en question consiste en la procuration d'un engin auto-bétonnière sachant que Mr A : Le gérant principal. Cet investissement de nature d'extension sera utilisé pour la réalisation des marchés contractés dans les délais. Le projet situé à Bir Esalam Ighil ouazoug Bejaia projette de créer plusieurs postes d'emplois, surtout que ces projet font appel à une main d'œuvre très importante.

L'entreprise possède des moyens matériels important notamment, (11) véhicules et engins et une auto bétonnière.

1.3. Le coût du projet :

Le coût global des dépenses qui s'élève à 53 046 475 DA est constitué des rubriques détaillées ci dessous :

Tableau n°09 : Le coût du projet (en DA)

Désignation	Montants
-Matériel et outillage (1)	11 265 106
-Matériel roulant	33 110 769
- Matériel et outillage (2)	8 700 600
Total investissement	53 076 475

Source : document interne à la BNA

La structure de financement du crédit sera comme suit :

Tableau n°10 : Structure de financement de crédit (en DA)

Emplois		Ressources de financement	
Désignation	Montants	Désignation	Montants
Matériel et outillages	8 700 600	Fonds propres 60%	5 220 360
		Crédit bancaire 40%	3 480 240
Totaux	8 700 600	Totaux	8 700 600

Source : Document interne à la BNA

La forme de crédit qui nous semble adapté à ce type de projet serait un crédit à moyen terme d'une durée de 5 ans.

L'équipement disponible en Algérie par le fournisseur, SARL ALMEXOL ALGERIE, concessionnaire système malaxage, pompage et projection de béton, situé à azazga tizi ouzou.

1.4. Impact du projet :

Sur le plan social, l'activité projetée aura un impact social certainement favorable, elle contribue à la résorption du chômage dans la région et ce par la création de quinze (15) emplois dans un premier temps.

Et sur le plan économique, l'entreprise lui permettra diminuer ses charges de fonctionnement et de réaliser les marchés dans les meilleurs délais.

Avec cet investissement, il souhaite réaliser un chiffre d'affaire plus important.

1.4. Etude de viabilité du projet :

Nous allons déduire la viabilité du projet à partir de l'étude de marché établis par la BNA comme suit :

La demande ne cesse d'augmenter en raison, de l'importance accordée par les pouvoirs aux secteurs des travaux publics et hydraulique ; le chantier est immense, la BNA compte avec son expérience dans ce domaine participé à la réalisation des différents projets lancés et inscrits par les pouvoirs publics qu'ils soient dans la wilaya de Bejaia ou en d'autres wilayas.

L'entreprise vise le marché national, elle devient une entreprise intervenant à l'échelle nationale, elle à pour but d'augmenter ces chiffre d'affaire et avoir des capacités de réalisation nécessaire afin de répondre sans difficultés aux appels d'offre.

Après confrontation des différentes analyses et appréciations, et aussi en se basant sur le sérieux du promoteur dénoté à travers les différents entretiens, la BNA conclu que cet investissement est économiquement viable et sera d'un apport considérable pour l'activité de l'entreprise.

Section 2 : Étude de rentabilité du projet :

Nous rappelons que l'analyse de la rentabilité du projet vient après l'étude de la viabilité de l'affaire qui doit être assez encourageante. Son objectif est de savoir si le projet dont il est question est rentable.

A cet effet, nous essaierons d'analyser la rentabilité du projet présenté par le promoteur à travers :

- ◆ Une analyse de la rentabilité avant financement du projet ;
- ◆ Une analyse de la rentabilité après financement du projet.

2.1. Analyse de la rentabilité avant financement :

L'étude de rentabilité va apprécier la rentabilité financière du projet et permettre de tracer la meilleure structure de financement relative à ce projet, et se fera par :

- ◆ L'établissement des d'un échéancier amortissements ;
- ◆ Le calcul de la valeur résiduelle des investissements ;
- ◆ Le calcul du BFR et de sa variation ;
- ◆ L'établissement des TCR prévisionnels ;
- ◆ L'établissement du tableau emplois-ressources et détermination des flux de trésorerie.

Cette rentabilité financière sera menée sur une période de 5 ans,

2.1.1. Elaboration de l'échéancier d'amortissement :

La méthode d'amortissement appliqué est l'amortissement linéaire. Se présente comme suit :

Tableau n°11 : Echancier d'amortissement (en DA)

Désignation	Valeur brute	Durée	taux	1ère année	2ère année	3ère année	4ère année	5ère année
-Matériel et outillage (1)	11 265 106	7 ans	15%	881 595	588 501	588 501	588 501	418 202
-Matériel roulant (1)	33 110 769	5 ans	20%	477 287	-	-	-	-
-Matériel et outillages	8 700 600	7 ans	15%	1 305 390	1 305 390	1 305 390	1 305 390	1 305 390
Total	53 076 475	-	-	2 663 972	1 893 591	1 893 591	1 893 591	1 723 292
Amortissements cumulés	40 803 278	-	-	43 467 205	45 360 841	47 254 432	49 148 023	50 871 315
Investissements-nets	12 243 197	-	-	9 579 225	7 685 634	5 792 043	3 898 452	2 175 160

Source : Document interne à la BNA

(1) Matériel figurant dans le bilan de l'entreprise

Les taux d'amortissement appliqué sont ceux de la durée de vie fiscale. La technique prévue pour l'élaboration de l'échancier d'amortissement est la technique de l'amortissement constant ou (linéaire).

2.1.2. Détermination de la valeur résiduelle des immobilisations (VRI) :

Grace à l'amortissement, le banquier déterminera la valeur résiduelle de l'investissement (VRI).

Son calcul se fait comme suit : (en DA)

$$\begin{aligned} VRI &= \text{Total des immobilisations} - \text{Motant déjà amorti} \\ &= 53\,076\,475 - 40\,803\,278 = 12\,243\,197 \end{aligned}$$

Elle représente le montant des immobilisations récupéré par le promoteur à la fin de la période d'exploitation du projet.

Autrement, La valeur résiduelle des investissements représente la partie non encore amortie.

2.1.3. Détermination du BFR, CA et leurs évolutions :

Nous allons présenter l'évolution du CA et le calcul de BFR.

A. Evolution du chiffre d'affaire :

Il est noter que l'étude technico-économique du projet que Le chiffre d'affaire prévisionnel est déterminé en se référant au plan de charge actuel dont dispose l'entreprise, et en raison de la dynamique que connaît les secteur TPH, nous avons projeté une évolution de 10% du chiffre d'affaires annuellement.

Tableau n°12 : Evolution prévisionnel du CA (en DA)

Désignation	1ère année	2ère année	3ère année	4ère année	5ère année
CA	43 974 450	48 371 895	53 209 085	58 529 993	64 382 992

Source : document interne de la banque BNA

B. Détermination du BFR :

Cette rubrique représente les fonds nécessaires au démarrage de l'exploitation c'est-à-dire les premiers approvisionnements de l'entreprise.

Tableau n°13 : Evolution du BFR. (En DA)

Désignation	0	1	2	3	4	5
CA		43 974 450	48 371 895	53 209 085	58 529 993	64 382 992
BFR		3 433 000	3 679 000	4 026 000	4 171 000	4 546 000
ΔBFR	3 433 000	246 000	347 000	145 000	375 000	-
(BFR /CA) %		7.8%	7.6%	7.5%	7.1%	7.1%

Source : document interne de la banque BNA

La variation du BFR dépend de la variation du niveau d'activité (CA), son estimation global pour l'entreprise est de 4 546 000 DA il représente approximativement 7% du CA annuel, Selon les estimations du promoteur les emplois qu'il faut couvrir pour le fonctionnement normal de l'exploitation sont essentiellement des services liés aux fonctionnements des travaux et des frais de personnel.

2.1.4. Elaboration des tableaux des comptes résultats (TCR) :

Ce tableau va nous permettre de déterminer les soldes intermédiaires de gestion et la capacité d'autofinancement (CAF) du projet avant la mise en place de la structure de financement.

Tableau n°14 : TCR avant financement. (En DA)

Désignation	1ère année	2ère année	3ère année	4ère année	5ère année
Production de l'exercice	43 974 450	48 371 895	53 209 085	58 529 993	64 382 992
Achat consommé	21 987 225	24 185 948	26 604 543	29 264 997	32 191 496
Service extérieur et autre cons	879 489	967 438	1 064 182	1 170 600	1 287 660
Consommation de l'exercice	22 866 714	25 153 385	27 668 724	30 435 596	33 479 156
Valeur ajouté d'exploitation	21 107 736	23 218 510	25 540 361	28 094 397	30 903 836
Charges de personnel	6 596 168	7 255 784	7 981 363	8 779 499	9 657 449
Impôts et taxes	879 489	967 438	1 064 182	1 170 600	1 287 660
Excédent brut d'exploitation	13 632 080	14 995 287	16 494 816	18 144 298	19 958 728
Dotation aux amortissements	2 663 972	1 893 591	1 893 591	1 893 591	1 723 292
Résultat opérationnel	10 968 108	13 101 696	14 601 225	16 250 707	18 235 436
Charges financière	113 108	90 486	67 865	45 243	22 622
Résultat financier	(113 108)	(90 486)	(67 865)	(45 243)	(22 622)
résultat ordinaire avant impôts	10 855 000	13 011 210	14 533 360	16 205 464	18 212 814
Impôts exigible / résultat ordinaire	3 667 250	4 421 924	4 954 676	5 539 912	6 242 484
Résultat net de l'exercice	7 187 750	8 589 289	10 776 227	10 665 552	11 970 330
Dotation aux amortissements	2 663 972	1 893 591	1 893 591	1 893 591	1 732 292
CAF	9 851 722	10 482 877	11 472 275	12 559 143	13 693 622

Source : calcul de la CAF par nous même à partir du TCR prévisionnel fournis par la BNA.

2.1.5. Tableau emplois-ressources avant financement :

Nous allons élaborer des calculs qui débute à partir de la CAF pour avoir les flux de trésorerie nécessaire aux calculs du TRI, la VAN, DRI et L'IP.

Tableau n°15 : Emplois-Ressources avant financement. (En DA)

Désignation	N	1ère année	2é année	3é année	4é année	5é année
Ressource						
CAF	-	9 851 722	10 482 877	11 472 275	12 559 143	13 693 622
VRI	-	-	-	-	-	12 243 197
Récupération BFR	-	-	-	-	-	4 546 000
Total des ressources	00	9 851 722	10 482 877	11 472 275	12 559 143	30 482 819
Emplois						
Immobilisations	53 076 475	-	-	-	-	-
Variation du BFR	3 433 000	246 000	347 000	145 000	375 000	-
Total emplois	56 509 475	246 000	347 000	145 000	375 000	-
Flux de trésorerie	-56 509 475	9 605 722	10 135 877	11 327 275	12 184 143	30 482 819
Cumule des flux de trésoreries	-56 509 475	- 46 903753	-36767 876	- 25440 601	-13256 458	17 226 361
Flux actualisés	-56 509 475	9 126 576	9 149 916	9 715 536	9 929 024	23 601 771
Cumule des flux actualisé	-56509 475	-47382 899	-38232 983	- 28517 447	-18588 423	5 013 348

Source : réaliser par nous même à partir des documents bancaires.

Ce tableau nous permet d'apprécier la structure des flux de trésorerie qui représentent la différence entre les ressources et les emplois en matière de la réalisation et d'exploitation du projet.

Afin de pouvoir déterminer la trésorerie actualisée et l'investissement actualisé, le banquier doit calculer le taux d'actualisation, pour se faire il aura besoin des données suivantes :

Le projet est financé par la banque pour 40%, le taux d'intérêts est de 3.25%. Les fonds propres est de 60%, le taux d'actualisation 5.25%.

2.1.6. Détermination des critères de rentabilité et de liquidité :

D'après le tableau nous constatons que le cumul des flux actualisés devient positif à partir de la 5^{ème} année d'exploitation, et la récupération de cet investissement se fera au bout de la cinquième année.

A. Le délai de récupération (DR) :

$$\begin{aligned}
 DR &= N \text{ avant récupération} \\
 &+ \frac{TR \text{ cumulé avant récupération}}{TR \text{ cumulé avant récupération} + TR \text{ cumulé après récupération}} \times 12 \text{ mois} \\
 DR &= 4 \text{ans} + \frac{13\,256\,458}{13\,256\,458 + 17\,226\,361} \times 12 = \mathbf{4 \text{ans} + 5 \text{mois}}
 \end{aligned}$$

Le délai de récupération de cet investissement se tiendra au bout de 4 ans et 5 mois.

B. Le délai de récupération actualisé (DRA) :

$$\begin{aligned}
 DRA &= N \text{ avant récupération} \\
 &+ \frac{TR \text{ act cumulé Avant récupération}}{TR \text{ act cumulé avant récupération} + TR \text{ act cumulé après récupération}} \\
 &\times 12 \text{ mois} \\
 DRA &= 4 \text{ans} + \frac{18\,588\,423}{18\,558\,423 + 5\,013\,348} \times 12 = \mathbf{4 \text{ans} + 9 \text{mois}}
 \end{aligned}$$

Le délai de récupération actualisée de cet investissement se tiendra au bout de 4 ans et 9 mois.

C. La valeur actuelle nette (VAN) :

La VAN de cet investissement est positive, selon le cumul des flux de trésoreries actualisé du tableau emplois/ ressources d'un montant de 5 013 348 DA.

En effet, l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à la VAN, et ce après la récupération de l'investissement initial et le paiement du coût des ressources.

D. Le taux de rentabilité interne (TRI) :

Le TRI est le taux d'actualisation qui égalise le cout d'investissement et les recettes d'exploitation.

Pour un taux d'actualisation : $T_1 = 6\% \implies VAN = 3\,513\,535$

$T_2 = 8\% \implies VAN = -231\,650$

Par l'interpolation linéaire : $TRI = 8 + (2 \times 3\,513\,535) / (231\,650 + 3\,513\,535)$

$TRI = 9,87\%$

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (9,87%) est largement supérieur au taux d'actualisation (5,25%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

E. L'indice de profitabilité (IP) :

L'indice de profitabilité est un critère qui est venu pallier à l'une des insuffisances de la VAN qui faisait que celle-ci ne pourrait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets ayant des mises de fonds initiales (investissement) différentes.

$IP > 1 \implies$ projet rentable,

$IP < 1 \implies$ projet non rentable.

$$IP = 1 + \frac{VAN}{CI} = 1 + \frac{5013348}{53046475} = 1.09$$

De l'IP on constate que pour chaque un (01) dinar investi dans ce projet, il rapportera 09 centimes.

◆ Appréciation des critères de rentabilité :

Le projet s'avère rentable économiquement et les critères d'appréciation de la rentabilité du projet sont rassurants.

Ainsi, nous considérant que ce projet est acceptable et rentable, d'autant plus que les flux de trésorerie futur permettront, aisément, le remboursement de notre emprunt.

Il reste maintenant à mener une étude après financement afin d'estimer la rentabilité des capitaux investis, d'arrêter les conditions du crédit adéquates et de déterminer l'impact de ses conditions de financement sur la rentabilité du projet.

2.2. Analyse de la rentabilité après financement :

Il s'agira dans cette partie, d'évaluer la rentabilité des capitaux engagés selon les conditions de financement souhaitées par le client. En cas de besoin le banquier peut procéder au changement des conditions pour mieux répondre aux besoins de la trésorerie, car comme on le sait, le but du banquier n'est pas d'enrichir le client mais de le financer, car si les conditions sollicités nous génèrent une trésorerie abondante nous devons trouver d'autres conditions de crédit plus restrictive, et il faut aussi s'assurer en tant que banquier que l'étude faite par les bureaux d'étude soient réaliste car si on se fit toujours à ces études, on pourrait au contraire déterminer des conditions de crédit plus sévère qu'elle ne devrait être. Pour déterminer la rentabilité après financement nous déterminerons, d'abord les flux de trésorerie après financement, ensuite nous les analyserons pour décider des modalités de financement, pour, enfin calculer les critères de rentabilité et de liquidité des fonds propres.

Le client a sollicité un crédit pour une durée de cinq (05) ans.

Nous rappelons le tableau de financement simplifié comme suit : (Unité en DA)

Emplois		Ressources de financement	
Désignation	Montants	Désignation	Montants
Matériel et outillages	8 700 600	Fonds propres 60%	5 220 360
		Crédit bancaire 40%	3 480 240
Totaux	8 700 600	Totaux	8 700 600

2.2.1. L'échéancier de remboursement :

Le remboursement du crédit bancaire s'étalera sur une durée de 05 ans. Il est à noter que le taux d'intérêt retenu est de 3.25 % l'année.

Tableau n°16 : Echéancier de remboursement de l'emprunt. (En DA)

années	Reste du capital	Remboursement principal	intérêt	Annuités
1ère année	2 784 192	696 048	113 108	809 156
2ème année	2 088 144	696 048	90 486	786 534
3ème année	1 392 096	696 048	67 865	763 913
4ème année	696 048	696 048	45 243	741 291
5ème année	-	696 048	22 622	718 670

Source : document interne à la BNA.

2.2.2. Tableau du compte de résultat après financement :

Il intègre, de plus que le TCR prévisionnel avant financement, les frais financiers (intérêts) et les dotations aux amortissements des intérêts intercalaires.

Tableau n°17 : TCR après financement. (En DA)

Années	1	2	3	4	5
EBE	13 632 080	14 995 287	16 494 816	18 144 298	19 958 728
Dot.aux.amort	2 663 972	1 893 591	1 893 591	1 893 591	1 723 292
Frais financiers	-	113 108	90 486	67 865	45 243
RBE	10 968 108	12 988 588	14 510 739	16 182 842	18 190 193
IBS (33 %)	3 619 475	4 286 234	4 788 543	5 340 337	6 002 763
RNE	7 348 633	8 702 354	9 722 196	10 842 505	12 187 430
Dot.aux.amort	2 663 972	1 893 591	1 893 591	1 893 591	1 723 292
CAF après financement	10 012 605	10 595 945	11 615 787	12 736 096	13 910 722

Source : réalisé par nous même à partir des données précédentes.

Après la prise en compte du schéma de financement, le résultat a diminué, sachant que la diminution du résultat net est plus sensible durant les quatre premières années d'exploitation à cause de l'amortissement des intérêts intercalaire (durant quatre ans) et frais financier (durant cinq ans).

Toutefois, malgré l'incidence de financement sur le résultat net et la CAF, ces derniers restent appréciables.

2.2.3. Tableau emplois-ressources après financement :

Nous allons calculer le nouveau rapport emplois-ressources pour avoir la structure de la nouvelle trésorerie.

Tableau n°18 : Emplois-ressources après financement. (En DA)

Désignation	N	1	2	3	4	5
Ressource						
CAF	-	10 012 605	10 595 945	11 615 787	12 736 096	13 910 722
VRI	-	-	-	-	-	12 243 197
Récupération BFR	-	-	-	-	-	4 546 000
Emprunt	3 480 240	-	-	-	-	-
Apports	53 029 235	246 000	347 000	145 000	375 000	-
Total ressources	56 509 475	10 258 605	10 942 945	11 760 787	13 111 096	30 699 919
Emplois						
Investissement initiaux	53 076 475	-	-	-	-	-
Variation du BFR	3 433 000	246 000	347 000	145 000	375 000	-
Intérêts intercalaires	-	-	-	-	-	-
Remboursement	-	696048	696048	696048	696048	696048
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Total emplois	56 509 475	942 048	1 043 048	841 048	1 071 048	696048
Flux de trésoreries	00	9 316 557	9 899 897	10 919 739	12 040 048	30 003 871

Source : réalisé par nous même.

D'après ce tableau, nous pouvons constater que les flux de trésorerie sont positives durant la période de réalisation et d'exploitation ce qui signifie que tous les emplois sont couverts par les ressources, et ce qui engendre des flux de trésorerie excédentaire.

2.2.4. Trésorerie des actionnaires :

La trésorerie de l'actionnaire se calcule suivant la formule suivante :

$$(Ta) = \text{trésorerie annuelle} + \text{Dividendes} - \text{Apports}$$

Tableau n°19 : Calcul de la trésorerie de l'actionnaire. (En DA)

Années	0	1	2	3	4	5
Apports	53 029 235	246 000	347 000	145 000	375 000	-
TR	00	9 316 557	9 899 897	10 919 739	12 040 048	30 003 871
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Flux à analysé	-53 029 235	9 070 557	9 552 897	10 774 739	11 665 048	30 003 871
TR Act	-53 029 235	8 618 106	8 623 645	9 241 456	9 506 006	23 230 939
TR Act cumulé	-53 029 235	-44 411 129	-35 787 484	-26 546 028	-17 040 022	6 190 917

Source : réalisé par nous même à partir du TCR.

2.2.5. Calcule et appréciation des critères de rentabilité après financement :

A travers cette partie, nous essayerons de déterminer la rentabilité des capitaux engagés celle des fonds propres (financement propre du projet) et celle de l'emprunt (crédit bancaire).

A. Le délai de récupération actualisée des fonds propres (DRAFP) :

$$DRAFP = N \text{ TR Act cumulé avant récupération} + \frac{\text{TR Act cumulé avant récupération}}{\text{TR Act cumulé avant récupération} + \text{TR Act cumulé après récupération}} \times 12 \text{ mois.}$$

$$DRAFP = 4 \text{ ans} + \frac{17040022}{(17040022 + 6190917)} \times 12 = 4 \text{ ans} + 8 \text{ mois}$$

Le délai de récupération des fonds propres investis par l'entreprise se fera au bout de 4 ans et 8 mois.

B. La valeur actuelle nette des fonds propres :

Comme elle apparaît dans le tableau ci dessus : VANFP = 6 190 917 DA.

La VAN des fonds propres est positive, Au taux d'actualisation de 5.25% est appréciable et nettement supérieure à la VAN du projet qui est de 5 013 348 DA.

C. Le taux de rentabilité interne des fonds propres (TRIFP) :

Pour un taux d'actualisation : T1 = 6 % VANFP1= 4 737 063

$$T2 = 9 \% \text{ VANFP2} = -582 796$$

Par interpolation linéaire : $TRIFP = 9 + (1 \times 4\,737\,063) / (4\,737\,063 + 582796)$

$$TRIFP = 11,67 \%$$

Le TRIFP est important (11,67%) et supérieur au TRI (9,87%), ce qui montre que nous sommes en présence d'un effet de levier positif. Donc, dans ce cas, l'emprunt est intéressant pour l'entreprise.

De ce que nous venons de voir, nous pouvons dire que la rentabilité des fonds propres est intéressante pour l'entreprise, de ce fait, cette dernière n'a pas à hésiter à contracter l'emprunt en question.

D. La rentabilité de l'emprunt :

L'emprunt peut être considéré comme un projet à part entière du point de vue de l'emprunteur. C'est pourquoi nous allons déterminer les différents critères de rentabilité relatifs à l'emprunt bancaire pour cela nous déterminerons la VANE, TRIE.

◆ La valeur actuelle nette de l'emprunt VANE :

Nous savons que :

$$VANFP = VANE + VAN.$$

$$VANE = VANFP - VAN$$

$$VANE = 6\,190\,917 - 5\,013\,348 = 1\,177\,569 \text{ DA}$$

Nous constatons que l'emprunt en lui-même est rentable du fait qu'il dégage une VANE positive importante.

◆ Le taux de rentabilité interne de l'emprunt (TRIE):

$$TRIE = \text{Taux Net d'Emprunt (TNE)} = \text{taux brut de l'emprunt} \times (1 - \text{taux IBS}).$$

$$TRIE = 3,25 \% \times (1 - 0,33) = 2,18 \%$$

En résumé nous avons : $TRIE < TRI$ ce qui a comme conséquence le $TRFP > TRI$ ce qui nous amène à dire que nous sommes face à un effet de levier positif, l'intérêt du promoteur est donc d'emprunter.

De l'analyse de la rentabilité intrinsèque du projet et des fonds propres ainsi que celle de l'emprunt, nous pouvons confirmer d'un projet consistant et rentable comme l'attestent les différents critères suivants :

- ◆ Une VAN, au terme des trois années d'exploitation, égale à 5 013 348 DA ;
- ◆ Un TRI très intéressant (9,87 %) ;
- ◆ Un IP égal à 1,09;
- ◆ Une VANFP de 6 190 917 DA ;
- ◆ Un TRIFP très important (11,67 %) ;
- ◆ Un TRIE égal à (2.18 %) ;
- ◆ Un effet de levier intéressant ($9,87 - 2.18 = 7,69$) qui fera que la rentabilité financière du projet soit supérieure à sa rentabilité économique, ce qui signifie que l'emprunt sera bénéfique aux promoteurs.

La très forte rentabilité démontrée par les données précédentes, fait de cet investissement une opportunité certaine pour la banque d'accompagner ce promoteur.

Section 3 : Étude des risques et décision finale :

Nous allons étudier les différents risques liés au projet et la décision finale.

3.1. Étude des risques :

Le projet est un investissement qui exerce dans le domaine des travaux public hydraulique, et qui sera utilisé pour la réalisation des marchés contractés dans les délais. La moralité de la relation ne pose pas de problèmes pour le banquier, étant donné que le promoteur son réputé par son sérieux et son bonne notoriété dans la région de Bejaïa particulièrement le gérant principale qui est l'un des plus notable de la ville, et jouit d'une crédibilité irréprochable.

Quant à la situation fiscale et parafiscale du client, elle est à jour, ce qui écarte de ce fait les risques liés aux créanciers privilégiés.

3.2. Conclusion de l'étude :

L'étude de viabilité nous a révélé des points positifs nous laissant penser que le projet est économiquement viable.

L'analyse de rentabilité avant et après financement, et le diagnostique apporté aux différents critères de rentabilité nous a permis de conclure que le projet envisagé est en mesure de générer une rentabilité quasi certaine, attestant que le projet est consistant et rentable.

3.3. Décision finale :

Compte tenu des éléments présentés précédemment, nous considérons que l'affaire présente un certain nombre de réussite. De ce qui précède et compte tenu de la rentabilité du projet, nous émettons un avis favorable pour la mise en place d'un CMT d'un montant de 3 480 240 DA avec une durée de remboursement de 5 ans et une année de différée, et un taux d'intérêt de 3.25 %.

Parmi les éléments positifs nous pouvons citer l'expérience du gérant, la qualification technique du cogérant, les perspectives favorables de l'entreprise EGTPH, la rentabilité du projet.

3.4. Les garanties proposées :

Les garancées proposées pour la couverture du risque, seront constitué par ;

- Gage sur véhicules et engins de l'entreprise,
- Gage sur le matériel et outillage à acquérir ;
- Nantissement marchés ;
- Convention de crédit d'investissement (CCI)

3.5. Comparaison avec la banque :

Nous somme arrivés au même avis que le chargé d'études de l'agence, il a émis un avis favorable pour le financement du projet par un CMT d'un montant de 3 480 240 DA d'une durée de cinq ans et une année de différée (5+1) que notre étude à bien confirmé.

Conclusion :

A travers ce deuxième chapitre, nous avons pu se familiariser avec le traitement pratique des dossiers en essayant d'appliquer les méthodes d'analyse financière en se qui concerne l'évaluation de projet pour le crédit d'investissement, nous avons comparé les résultats obtenus avec ceux de la banque.

Par ailleurs, l'analyse avant et après financement de la rentabilité de ce projet à montré que celui-ci génère des ressources suffisantes qui vont permettre de faire face aux dépenses et de dégager des flux de trésorerie positif.



CONCLUSION GENERALE

Le banquier est un véritable médecin de l'entreprise, car il détient les moyens de guérir celle-ci financièrement. Tout comme un praticien de la médecine, il examine les documents constitutifs des dossiers de crédit, diagnostique les problèmes financiers de l'entreprise, préconise des remèdes de financement, et suit l'évolution de sa santé financière tout en appréciant et en maîtrisant les risques qui peuvent survenir à tout moment et remettre en cause le remboursement du crédit accordé.

Cette métaphore illustre assurément bien les éléments, autour desquels s'est axé notre travail et qui tiennent lieu de réponses aux interrogations de notre problématique.

Cette métaphore illustre assurément bien les éléments, autour desquels s'est axé notre travail et qui tiennent lieu de réponses aux interrogations de notre problématique.

En effet, dans le présent mémoire, nous avons exposé les points essentiels qui déterminent la relation Banque-Entreprise en matière de crédit.

Dans ce cadre, nous avons présenté les différents modes de financement et les méthodes d'analyse qui doivent être adoptées pour l'étude des dossiers de crédit ; Et nous avons conclu par l'étude de deux cas pratiques, effectuée au sein de la BNA, agence 587 de BEJAIA, l'un est consacré au crédit d'exploitation et l'autre au crédit d'investissement.

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une quelconque demande de crédit, il fait d'abord appel à la collecte d'informations concernant le client. Pour ce faire, il exige à ce dernier la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes du résultat ainsi que tous documents jugés nécessaire pour mener son étude. Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et de comprendre leur évolution afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Cette analyse chiffrée associée à des éléments subjectifs, tels que la parfaite connaissance de la situation de l'emprunteur et la confiance qu'il inspire au banquier parachève l'étude du dossier de crédit par un avis.

Nous tenons à rappeler que la notion du risque est indissociable de l'opération d'octroi du crédit. En effet, la mission d'une banque n'est pas de couvrir les risques, ceci étant le travail des compagnies d'assurance, mais plutôt de l'assumer après qu'elle l'ait analysé, évalué puis

accepté en toute connaissance de cause. Plusieurs aléas pourraient survenir à partir du moment où le banquier accepte d'assister financièrement son client et pourraient, par conséquent, entraver le dénouement normal de l'opération du crédit. C'est pourquoi le banquier doit attacher un intérêt particulier à l'identification de ces risques, à leur appréciation et, une fois survenus, à leur gestion. Cependant, malgré toutes ces mesures préventives, il peut arriver que le client ne rembourse pas à bonne date. Pour cela, le banquier dispose de plusieurs voies de recours pour recouvrer sa créance ; il commence par le règlement à l'amiable. Si le client ne répondait pas d'une manière positive, le banquier serait amené à procéder à la réalisation des garanties en sa possession. Ces dernières, bien qu'elles soient accessoires, restent le dernier recours sûr qui peut permettre à la banque de récupérer ses fonds.

De se fait, nous allons évidemment confirmer nos hypothèses citer au début de notre démarche. On a constaté que l'accord d'un crédit bancaire pour une entreprise dépend de la solvabilité de cette dernière, et que la banque essaye de minimiser les risques crédits à chaque opération de financement.

En fin, le financement bancaire des entreprises est l'un des facteurs puissant à toute économie adéveloppée, c'est pour cela que les banques doivent procéder à des financements efficaces en commençant par le choix de mode et en terminant par l'étude d'analyse financière détaillée dans ce présent travail de recherche.



LISTE DES ANNEXES

BILAN ACTIF

Entreprise: **MEROUANI MD SALAH** **1 - BILAN ACTIF**

	31/12/2014			31/12/2015			31/12/2016		
	BRUT	AM et PROV	NET	BRUT	AM et PROV	NET	BRUT	AM et PROV	NET
Capital souscrit non appelé									
Frais PRELIMINAIRES			0			0			0
Frais de R&D			0			0			0
Concessions, brevets, simil.			0			0			0
Fonds commercial (1)									
Autres immob. incorpor.			0			0			0
Avances & acomptes sur immo.inc			0			0			0
immobilisations. Corporelles	44 413	40 803	3 610	47 422	42 974	4 448	47 422	45 145	2 277
Constructions	0	0	0			0			0
Instal. Techniq./Mat. & Outil.						0			0
Autres immob. corporelles	0	0	0			0	0	0	0
Immo en cours			0			0	0	0	0
CREANCES D'INVESTISSEMENTS			0			0			0
Participations mises en équivalence			0			0			0
Créances rattachées (2.1)			0			0			0
Autres titres immobilisés	1 738	0	1 738			0	0	0	0
Prêts (2.2)	0		0	1 896		1 896	0	0	0
Prêts et autres actifs financiers non courants	0		0	0		0	0		0
TOTAL (I)	46 151	40 803	5 348	49 318	42 974	6 344	47 422	45 145	2 277
Mat. premières, approvis.			0			0			0
En cours de production de biens			0			0			0
En cours de production de services			0			0			0
Produits intermédiaires et finis			0			0			0
STOCKS Marchandises	12 647		12 647	7 572		7 572	4 500		4 500
Av. & Acpte sur commandes			0			0			0
Clients, comptes rattachés (3.1)	76		76	8 077		8 077	8 077		8 077
Autres créances (1)	2 086		2 086	1 158		1 158	3 053		3 053
Capital souscrit appelé non versé			0			0			0
IMPOTS ET ASSIMILES			0			0			0
Disponibilités	9 584		9 584	13 721		13 721	20 146		20 146
COMPTES DEBITEURS DU PASSIF			0			0			0
TOTAL (II)	24 393	0	24 393	30 528	0	30 528	35 776	0	35 776
TOTAL GENERAL (I à V)	70 544	40 803	29 741	79 846	42 973	36 872	83 198	45 145	38 053

Vérification

(1) dont créances sur associés et sociétés apparentées

BILAN PASSIF

Entreprise: MEROUANI MD SALAH

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital social ou individuel (1)	17 432	18 766	21 402
Primes et réserves			
Plus-values de réévaluation			
Réserve légale (3)			
Réserves obligatoires			
Bénéfices à réinvestir			
Autres réserves			
Report à nouveau		-4 759	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 388	2 668	2 081
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	14 044	16 675	23 483
Produit des émissions de titres participatifs			
TOTAL (II)	0	0	0
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			0
TOTAL (III) (a)	0	0	0
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dette financière	3 950	3 950	3 950
Autres emprunts			
Comptes courants associés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 661	11 145	9 157
Dettes fiscales et sociales (c)		2 000	1 381
Avances bancaires			
Autres dettes d'exploitation	86	110	82
trésorerie passif		2 992	
TOTAL (IV) (5)	15 697	20 197	14 570
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)	29 741	36 872	38 053

TABLEAU COMPTES RESULTATS

Entreprise: MEROUANI MD SALAH

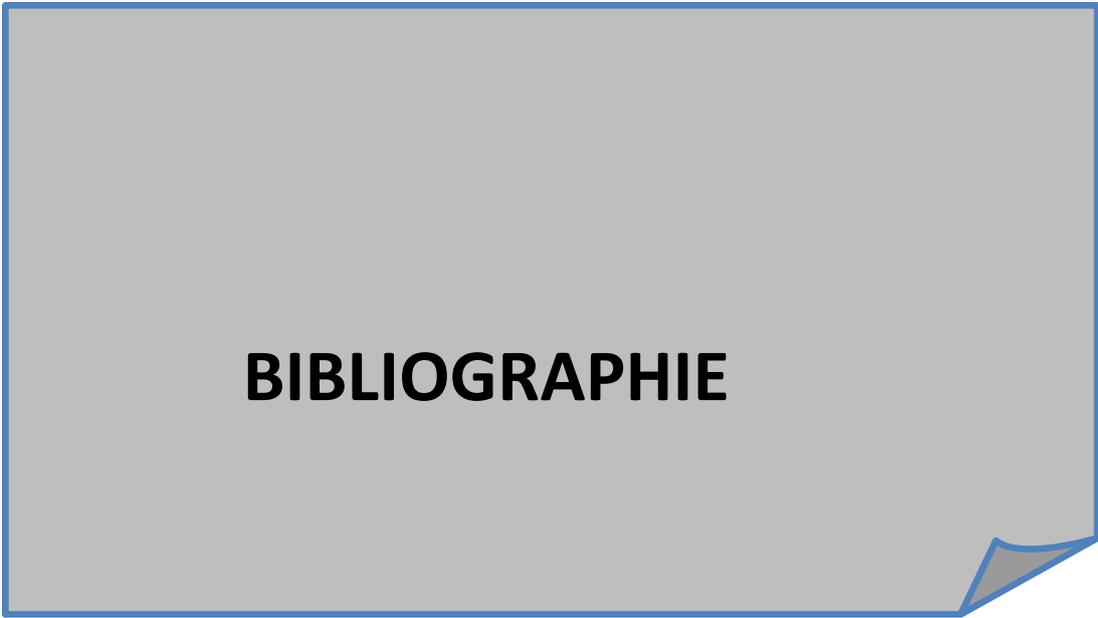
COMPTE DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE (en milliers de DA)	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2016
Ventes de marchandises	0	0	0
Marchandises consommées			
Marge brute	0	0	0
Production vendue	16 559	36 789	17 266
Prestations fournies			
Fluctuation de la production stockée	3 500		1 000
Production de l'entreprise pour elle-même	0	0	0
transferts de charges de production	0	0	0
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortiss., prov.			
TOTAL des produits d'exploitation (1)	20 059	36 789	18 266
Matières et fournitures consommées	8 822	11 733	3 000
Sous-traitance	1 791	4 068	7 138
Commissions -courtages- rémunérations diverses	7	63	
autres approvisionnements			
services extérieurs et autres consommations	4 043	10 261	0
Entretien et réparations des biens meubles et immeubles	14		
location			
publicité			
prime d'assurance			
Frais de déplacement et reception			
Autres services	212	1 482	
Valeur ajoutée (2)	5 170	9 182	8 128
Produits divers (y compris dividendes)			
Transfert des charges d'exploitation			
Frais de personnel	3 453	3 694	3 573
Taxes sur l'activité professionnelle			
Versements forfaitaires			
Autres impôts taxes	618	579	303
Frais financiers	41		0
Frais divers	7	70	0
Dotations aux amortissements.	4 439	2 171	2 171
Dotations aux provisions		0	0
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (3)	-3 388	2 668	2 081
Produits hors exploitation (a)	0	0	0
Charges hors exploitation (b)			
2- RESULTAT HORS EXPLOITATION	0		0
3- RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-3 388	2 668	2 081
Impôts sur les sociétés			
4- BENEFICE OU PERTE (total des produits-total des charges)	-3 388	2 668	2 081

0

- (a) dont produits de cession
(b) dont valeur nette des actifs cédés

Délais Fournisseurs = Frs/M/F Consommés
Délais Client= Client /CA
Rotation des Stocks= CA/Stock

76



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

I. Ouvrage :

- Carole MAUREL et Patrick SENTIS, « introduction à la finance d'entreprise », Ed Pearson, France 2017, P133.
- Tahar HADJ SADOK « les risques de l'entreprise et de la banque », éditions DAHLAB, M'sila 2007, P10.
- Claude Danièle ECHAUDEMAISON « Dictionnaire d'économie et de sciences sociales », édition BERTI, Alger 2009, P 953.
- DE COUSSERQUES Sylvie, « Gestion de la banque ». 5^{ème} Edition, Paris, France, 2007, P103.
- Michel ROUX, « Management de la banque », Ed VUIBERT, Paris 2013, P170.
- PHILIPPE Monnier et SANDRINE mahier-lefrançois, « Techniques bancaires », Ed DUNOD, Paris 2015, P35.
- Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « la banque, fonctionnement et stratégies », 2^e Ed ECONOMICA, Paris 1997, P08.
- Jean BARREAU et Jacqueline DELAHAYE, « gestion financière », 4^e Ed, Paris 1995, P70.
- Dictionnaire d'économie et des faits économiques sociaux contemporains, édition FAUCHER 1974, p 232.
- Rémy BUCHELER « introduction à l'entreprise » édition loisirs et pédagogie, suisse 2013, p 06.
- CHANTAL B et MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^e Ed, France 2006, p14.
- CONSO Pierre et HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise », 10^e Ed, Paris 2002, P16.
- Mondher BELLALAH, « gestion financière », 2^e Ed ECONOMICA, paris 2004, P21.
- Pierre VERNIMMEN, « finance d'entreprise », édition Dalloz, paris 2015, P61.
- Sylvie DELLATRE, Référentiel des métiers cadres, «les métiers du secteur de la banque », une publication de l'association pour l'emploi des cadres (APEC), paris 2012, P16.
- PEYRARD.J, « analyse financière », 7^e Ed Vuibert, paris 1998, P01.

- Jean-pierre LAHILLE, « analyse financière », Ed dalloz, paris, 2001.
- Véronique BOULOCHER et Sabine RUAUD, « Analyse de marché De la définition au diagnostic », 5^e Ed vuibert, paris 2017, P32.
- HAMDI K., « Analyse des projets et de leur financement », Imprimerie ESSALEM, Alger 2000.
- Bouyakoub.F «l'entreprise et le financement bancaire », Ed Casbah, Alger 2000, P234.
- CALVET. H « établissement de crédit », Ed ECONOMIA, paris 1997, P78.
- ARNAUD DE SERVIGNY « le risque de crédit », 2^e Ed, DUNOD, Paris 2003, p32.
- PHILIPPE DARVISENT, « Pilotage bancaire », Ed ESKA, Paris 1995, P39.
- J. AUGROS et M.QUERUEL, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Ed ECONOMICA, paris, P28.
- Guy CAUDAMINE et Jean MONTIER, «Banque et marchés financiers», Ed, ECONOMICA, 1998, P160.

II. Les textes de Lois et codes :

- Article 110 de la loi algérienne n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 111 de la loi algérienne n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Article N° 07 du règlement N° 596/2014 du parlement européen et de conseil du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché.
- règlement N° 92-12 du 22/03/1992 du Conseil de la Monnaie et du Crédit (C.M.C) portant sur l'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés.
- règlement 96-07 du 03/07/1997 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la centrale des bilans.
- L'article 644 du code civil Algérien.
- l'article 652 du code du commerce Algérien.
- l'article 882 de code civil Algérien.

III. mémoires :

- AFLALAYE Cylia et ACHECHE Lynda, « Financement bancaire et investissement » Mémoire de fin de cycle à UAMB, promotion 2014-2015, P04.
- AMOUR Ounissa et KAB Younes, « financement des investissements », mémoire de fin de cycle au sein de l'UAMB, promotion 2013-2014, P21.
- ARDJOUN Mohamed Nouredine, « le financement bancaire des entreprises en Algérie », mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état de l'école nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSSEA), promotion 2010, P67.

IV. Sites internet :

- <http://www.lesbanquesetlasociete.be/le-bilan-bancaire>, mis à jour le 24 mars 2019, consulté le 28 mars 2019.
- <https://business.lesechos.fr/outils-et-services/guides/guide-de-la-creation/1447/1450-3-les-differents-modes-de-financement-24580.php> , mis à jour le 20 février 2015, consulté le 19 mai 2019.
- <https://www.creerentreprise.fr/relation-banque-entreprise-dirigeant/> , mis à jour les 23 janvier 2018, consulté le 01 avril 2019.



LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

N°	Désignation	Page
01	Bilan bancaire	12
02	Bilan d'entreprise	20
03	Tableau d'emplois-ressources après financement	55
04	les mouvements d'affaire confies	78
05	Plan de charge de l'EGTPH de la BNA	79
06	actif du bilan financier	80
07	Passif du bilan financier	81
08	Les soldes intermédiaires de gestion	82
09	Le cout du projet	93
10	Structure de financement de crédit	96
11	Echéancier d'amortissement	97
12	Evolution prévisionnel du CA	97
13	Evolution du BFR	98
14	TCR avant financement	99
15	Emplois - ressource avant financement	102
16	Echéancier de remboursement de l'emprunt	103
17	TCR avant financement	104
18	Emplois ressource après financement	105



LISTE DES FIGURES

Liste des figures

N°	Désignation	Page
01	Structure du système bancaire algérien.	08
02	Schéma explicatif de la collecte des fonds au sein des banques.	09
03	Schéma représentatif du rôle économique des banques.	10
04	Les financements utilisables par les entreprises.	21
05	La structure d'un marché	49
06	Les étapes d'évaluation de projet d'investissement.	52
07	Les différentes phases de la durée de vie du projet	53
08	Organisme de le BNA	69
09	Organisation de l'agence de catégorie c 587 de Bejaia	72
10	Organisation du service de crédit	73
11	Evolution du rapport entre le chiffre d'affaire et les mouvements confié	79
12	Evolution des valeurs structurelle	86

Table des matières

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....1

Première partie : Partie théorique

CHAPITRE 1 : Aperçu sur la banque, l'entreprise et la relation entres-elle.....5

Introduction :..... 2

Section 1 : Généralités sur les banques 5

1.1.Historique 5

1.2.Définition 5

1.3.Le système bancaire 6

1.4.Les types de banques 6

1.4.1.La banque centrale 6

1.4.2.Les banques de dépôts 6

1.4.3.Les banques d'affaires 7

1.4.4.Les banques généralistes 7

1.4.5.Les banques spécialistes 7

1.4.6.Les banques de marché 7

1.4.7.Les banques Islamique 7

1.5.Les fonctions de la banque 8

1.5.1. La collecte des dépôts 8

1.5.2. La distribution des crédits 9

1.5.3. La gestion de liquidité 9

1.6.Le bilan de la banque 10

1.6.1.Les ressources bancaires 11

A.Les dépôts bancaires 11

B.Les bons de caisse	11
1.6.2.Les emplois bancaires	11
1.7.Organisation des banques	12
Section 2 : Généralités sur les entreprises	13
2.1. Définition d'entreprise	13
2.1.1.L'approche sociologique	13
2.1.2.L'approche économique	13
2.2.Typologie des entreprises	14
2.2.1Classification selon les critères économiques	14
A.Classification selon la taille (dimension) des entreprises	14
B.Classification selon la nature d'activité	14
2.2.2.Classification selon les critères juridique	14
2.3.Les fonctions de l'entreprise	15
2.3.1.Fonction de direction (administrative)	15
2.3.2.Fonction de production	16
2.3.3.Fonction commerciale	16
2.3.4.Fonction financière	17
2.3.5.Fonction comptable	17
2.3.6.Fonction achat et approvisionnement	17
2.3.7.Fonction de sécurité et social	18
2.4.Le bilan de l'entreprise	18
2.4.1.L'actif de bilan	19
2.4.2.Le passif de bilan.....	19
2.5.Les différents modes de financement des entreprises	20
2.5.1. Capital social	21
2.5.2. Comptes courants d'associés	22
2.5.3. Apports de sociétés de capital-risque	22

2.5.4. Subventions d'investissements	23
2.5.5. Emprunt bancaire	23
2.5.6. Emprunt aidé	23
2.5.7. Crédit-bail	23
2.5.8. Location financière	24
2.5.9. Découvert autorisé	24
2.5.10. Crédit fournisseurs	25
Section 3 : La relation banque-entreprise	25
3.1. Les attentes de l'entreprise de sa banque	25
3.2. Les besoins de financement de l'entreprise	26
3.2.1 Le besoin de financement d'investissement	27
3.2.2. Le besoin de financement d'exploitation	27
3.2.3. Le besoin en fond de roulement BFR	27
3.3. Les attentes de la banque de son entreprise	28
3.3.1. La fidélisation comme facteur de génération de profit	29
3.3.2. L'évolution des relations banques-clients	29
3.4. Les scandales qui remettent en cause la crédibilité du secteur bancaire	30
3.4.1 Les déviations du modèle bancaire traditionnel	30
3.4.2. Les pratiques frauduleuses	31
Conclusion du chapitre.....	32
CHAPITRE 2: Les risques et les garanties liés à l'octroi de crédit bancaire.....	34
Introduction	
Section 1 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation	34
1.1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation.....	34
1.1.1. La demande écrite de l'entreprise.....	34
1.1.2. Les documents juridiques et administratifs	35
1.1.3. Les documents économiques	35

1.1.4.Les documents comptables et financiers	35
1.1.5.Les documents fiscaux et parafiscaux	36
1.1.6.Les documents commerciaux	36
1.1.7.Le compte rendu de visite	36
1.2.Etude d'un dossier	37
1.2.1.Identification du demandeur de crédit et son environnement ..	37
A.Historique de l'entreprise	37
B.Les informations en provenance de la Banque d'Algérie	37
1.2.2.Analyse de l'environnement de l'entreprise.....	38
1.3.Diagnostic économique et financier de l'entreprise	39
1.3.1.Analyse rétrospective	40
A.Analyse du bilan comptable	40
B.Le passage du bilan comptable au bilan financier	40
C.Le tableau des comptes de résultats (TCR)	41
D.Analyse de la structure financière de l'entreprise	43
1.3.2.Analyse prévisionnelle (prospective)	44
A.Le plan de trésorerie	45
B.Le plan de financement	45
C.Le budget d'exploitation prévisionnel	45
D.Les bilans et TCR prévisionnels	46
E.Le chiffre d'affaires prévisionnel et le point mort	46
Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement	47
2.1. Les Documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement..	47
2.1.1.Documents administratifs	47
2.1.2.Documents techniques :.....	47
2.1.3.Documents économiques et financiers :.....	47
2.2.Analyse de l'étude technico-économique :	48

2.2.1. Présentation de l'activité et des promoteurs :.....	48
2.2.2. Présentation du projet :.....	49
A. Analyse du marché :.....	49
B. Analyse commerciale :.....	50
C. Analyse technique :.....	50
D. Analyse des coûts :.....	51
2.3. Analyse de la rentabilité du projet :.....	51
2.3.1. Analyse de la rentabilité avant financement :.....	52
A. La durée de vie d'investissement :.....	52
B. La nature des flux.....	53
2.3.2. Analyse de la rentabilité après financement :.....	53
A. Détermination des nouveaux flux de trésorerie :.....	54
B. Analyse de la rentabilité des capitaux engagés :.....	56
Section 3 : Les risques et les garanties.....	57
3.1. Notion de risque :.....	57
3.1.1. Origine du risque crédit :.....	57
3.1.2. Les types de risques :.....	58
A. Le risque de contrepartie :.....	58
B. Le risque d'insolvabilité :.....	59
C. Le risque de change :.....	60
D. Le risque de taux d'intérêt :.....	60
3.1.3. Les risques de crédit.....	60
A. Les risques liés aux relations banque-entreprises :.....	61
B. Les risques de la politique commerciale des banques :.....	61
3.2. Notion de garantie :.....	61
3.2.1. Suretés personnelles :.....	62
A. Le cautionnement :.....	62

B.L'aval :	63
3.2.2. Suretés réelles :.....	63
A.Le droit de rétention :.....	63
B.Le nantissement :.....	63
C.L'hypothèque :	64
D.Les privilèges immobiliers spéciaux :.....	64
3.2.3. Autre garanties :.....	64
conclusion du chapitre.....	64

Deuxième partie: partie pratique**CHAPITRE 1 : Montage et étude d'un dossier de crédit****d'exploitation.....67**

Section 1 : Aperçu général sur la banque nationale d'Algérie BNA..... 67

1.1.Historique de la Banque Nationale d'Algérie : 67 |1.2. La BNA agence 587 de Bejaia : 71 |1.2.1.Présentation de l'agence d'accueil BNA 587 :..... 71 |1.2.2. Organisation et rôle du service crédit :..... 72 | A.Organisation du service crédit :..... 72 | B.Rôle du service crédit :..... 73 |1.2.3. Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit : .. 74 | A.Les relations fonctionnelles du service crédit :..... 74 | B.Les relations hiérarchiques du service crédit : 74 |

Section 2 : Objet de crédit et identification du demandeur et son environnement 76

2.1 Demande et objet de crédit : 76 |2.2. Identification de la relation :..... 77 |2.2.1. Historique de l'entreprise : 77 |2.2.2. Activité de l'entreprise :..... 77 | A.Le produit :..... 77 |

B.Le marché :.....	77
C.Les clients :.....	78
D.Les fournisseurs :	78
2.3. Relation banque-client :	78
2.3.1. Les mouvements d'affaires confiés :.....	78
2.3.2. Niveau d'utilisation des crédits :	79
Section 3 : Analyse financière de l'entreprise.....	80
3.1. Analyse rétrospective :.....	80
3.1.1. Les bilans financiers :.....	80
A.Structure de l'actif :.....	80
B.Structure du passif :.....	81
3.1.2. Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :.....	81
3.1.3. Les principaux ratios :	83
A.Ratios de rentabilité :	83
B.Ratios d'équilibre financier :.....	85
C.Ratios de liquidité :.....	86
D.Ratios de solvabilité :.....	87
E.Ratios de performance financière :.....	89
3.2. Etude des risques :	89
Conclusion du chapitre.....	90
<i>CHAPITRE 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit</i>	
<i>d'investissement.....</i>	92
Introduction.....	92
Section 1 : Identification du demandeur et étude de la viabilité du projet....	92
1.1.Constitution du dossier :	92
1.2.Présentation générale du demandeur de crédit :	93
1.3.Le coût du projet :	93

1.4.Impact du projet :	94
1.5.Etude de viabilité du projet :	94
Section 2 : Étude de rentabilité du projet :	94
2.1.Analyse de la rentabilité avant financement :	95
2.1.1.Elaboration de l'échéancier d'amortissement :	95
2.1.2.Détermination de la valeur résiduelle des immobilisations:.....	97
2.1.3.Détermination du BFR, CA et leurs évolutions :	97
A.Evolution du chiffre d'affaire :	97
B.Détermination du BFR :	97
2.1.4.Elaboration des tableaux des comptes résultats (TCR) :	98
2.1.5.Tableau emplois-ressources avant financement :	99
2.1.6.Détermination des critères de rentabilité et de liquidité :	100
A.Le délai de récupération (DR) :	100
B.Le délai de récupération actualisé (DRA) :	100
C.La valeur actuelle nette (VAN) :	100
D.Le taux de rentabilité interne (TRI) :	101
E.L'indice de profitabilité (IP) :	101
2.2.Analyse de la rentabilité après financement :	102
2.2.1.L'échéancier de remboursement :	102
2.2.2.Tableau du compte de résultat après financement :	103
2.2.3.Tableau emplois-ressources après financement :	103
2.2.4.Trésorerie des actionnaires :	104
2.2.5.Calcul des critères de rentabilité après financement :	105
A.Le délai de récupération actualisée des fonds propres :	105
B.La valeur actuelle nette des fonds propres :	105
C.Le taux de rentabilité interne des fonds propres :	105
D.La rentabilité de l'emprunt :	106

Section 3 : Étude des risques et décision finale :	107
3.1. Étude des risques :	107
3.2. Conclusion de l'étude :	107
3.3. Décision finale :	108
3.4. Les garanties proposées :	108
3.5. Comparaison avec la banque :	118
Conclusion du chapitre.....	118
<i>Conclusion générale</i>	120
Annexe	
Bibliographié	
Liste des tableaux	
Listes des figures	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

L'art du métier de banque est de pouvoir gérer correctement les risques du crédit sans mettre en danger la sécurité de dépôt donc celle des ressources de la banque ce qui est impératif absolu, quand le banquier répond favorablement à la demande de crédit et n'étant jamais certain de la jeunesse de sa décision, il s'entourne de garantie pour prévenir les risques éventuels et pouvoir les gérer le cas échéant mais il faut considérer la garantie aussi satisfaisante que soit elle vraisemblablement beaucoup moins comme moyen certain d'être à l'abri des risques que comme un moyen probable d'assurer une bonne issue au concours accordé.